



Rapport Annuel Document de Référence 2010

Ce document de référence vaut rapport annuel et rapport financier annuel au sens de
l'article L 451-1-2-1 du Code Monétaire et Financier



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 Avril 2011 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DU GROUPE	3
1.1 De Datatronic à Acteos	3
1.2 Présentation des différentes entités du groupe et de l'organigramme	3
1.3 Position, objectifs et stratégie du groupe	5
1.4 Le métier et les offres produits : positionnement et principes	8
2. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DES COMPTES	14
2.1 Responsable du document de référence	14
2.2 Attestation du responsable du document de référence	15
2.3 Responsables du contrôle des comptes	15
2.4 Responsables de l'information financière	16
3. LES COMPTES SOCIAUX	17
3.1 Rapport de gestion	17
3.2 Comptes sociaux Acteos sa	29
3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	47
4. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE ET COMPTES CONSOLIDES	48
4.1 Rapport de gestion	48
4.2 Informations sur les tendances et perspectives	51
4.3 Risques et incertitudes	51
4.4 Comptes consolidés Acteos	55
4.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	76
4.6 Organes d'administration, de direction et de direction générale	77
4.7 Conséquences de l'activité de la société sur l'environnement (article 143-3 du décret du 23 mars 1967)	81
4.8 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce	81
4.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes	82
5. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	85
5.1 La gouvernance d'entreprise	85
5.2 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	87
5.3 Contrôle interne	88
5.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne	91
6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE	92
6.1 Ordre du jour et projet de résolutions	92
6.2 Projet de résolutions pour l'AGM du 10 juin 2011	92
7. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL	99
7.1 Renseignements de caractère général sur la société	99
7.2 Renseignements en matière sociale, environnementale et développement durable	100
7.3 Renseignements sur le capital	101
7.4 Rapport spécial sur les options de souscription	106
7.5 Rapport spécial sur les actions gratuites	106
7.6 Marché des titres de l'actions Acteos	107
7.7 Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	109
7.8 Documents accessibles au public	109
TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	111



1. PRESENTATION DU GROUPE

1.1 De Datatronic à Acteos

Fondée en 1987, ACTEOS se dédie depuis l'origine à la logistique en ayant pour ambition de fournir aux acteurs de la chaîne logistique des outils de pilotage opérationnels.

Les principales étapes de cette évolution sont :

- 1987** : Création d'Acteos, 1er réseau sans fil haut débit en entrepôt et 1ers terminaux embarqués
- 1991** : 1er système de pilotage d'entrepôt en Temps Réel, Logidrive (Acteos WMS)
- 1992** : Projet Européen MONOLIN – RFID – Esprit Project (réseaux mobiles industriels)
- 2000** : Introduction en Bourse
 - ▲ Achat de SYSPAC et intégration de Logiroutes (Acteos TMS)
 - ▲ Achat de COHSE (All), spécialiste des solutions de Mobilité (Logeye, Logonsite...)
- 2002** : Logiflow : planification dynamique de ressources (prix de l'innovation SITL)
- 2004** : Logivoice : Intégration de la technologie vocale
- 2006** : Certification Entreprise Innovante
- 2007** : Projets Européens Colivad (tour optimization) et Planification de ressources
 - ▲ Conception du nouveau Framework Acteos Genration (Java 5, web 2, multi socles)
- 2008** : Création des services Acteos Consulting et Acteos Réseaux & Systèmes
- 2009** : Certification qualité et benchmark de performance de nos logiciels
 - ▲ Lancement de l'offre Acteos SAAS (software as a service) sur Internet
 - ▲ Acteos PPS : Procurement for Point of Sales (1er produit gamme points de vente)
- 2010** : Lancement de l'Extranet clients temps réel
 - ▲ Lancement de l'offre YMS sur le Yard Management , nouvelles versions des produits historiques
 - ▲ Acteos est la première société en Europe à réaliser un approvisionnement complet depuis le point de vente avec le groupe Schiever

1.2 Présentation des différentes entités du groupe et de l'organigramme

Le groupe ACTEOS est devenu en quelques années un acteur européen majeur de la Supply Chain et des Mobile Solutions. Avec 89 collaborateurs, il est directement présent sur deux marchés, la France et l'Allemagne, et réalise aussi des ventes dans le monde entier.

Les solutions qu'il met au point et commercialise ont pour objectifs:

- ▲ d'assurer une fluidité maximale de la logistique en pilotant les flux et les ressources de celle-ci de manière à livrer le bon produit au bon endroit au meilleur coût, en bref de réduire le coût de la disponibilité du produit auprès du client
- ▲ de piloter plus particulièrement les ressources mobiles indissociablement liées à une chaîne logistique performante

Par solution, ACTEOS entend un ensemble cohérent de moyens d'acquisition, de transmission et de traitement de données permettant au Client de disposer d'outils de pilotage et de gestion opérationnels.

Il a su développer et réunir les compétences multiples nécessaires :

- ▲ outils d'identification automatiques (radio, vocal, RFID...)
- ▲ technologies de transmission sans fil (WAN, LAN...)
- ▲ algorithmes d'optimisation en temps réel

Ces solutions sont mises à la disposition du client au travers des 2 branches d'activité du groupe :

- ▲ ACTEOS Software, éditeur et intégrateur des logiciels sur lesquels s'appuie l'offre ACTEOS
- ▲ ACTEOS hardware qui rassemble les compétences d'ACTEOS dans l'acquisition et la transmission des données (Wi-Fi, WLAN, GPRS, vocal, RFID...), détermine et intègre les solutions techniques adaptées dans l'univers opérationnel du Client

Principales sociétés du groupe : (cf annexes des comptes consolidés : point II informations relatives au périmètre de consolidation)

ACTEOS SA basée à Roubaix : Maison mère et entité opérationnelle du groupe, tous les services centraux lui sont rattachés : son activité principale est centrée sur la Supply Chain Execution

ACTEOS GmbH & Co KG basée à Munich : Depuis le 15 avril 2006, COHSE GmbH & Co KG, fondée en 1983 et acquise par le groupe en 2001, a changé de dénomination sociale et est devenue ACTEOS GmbH & Co KG. Cette filiale détenue à 100 % par ACTEOS, était à l'origine spécialisée dans les solutions mobiles (hardware et software associé) lorsqu'Acteos a procédé à son rachat. C'est en 2009 que les premières démarches sont entreprises en Allemagne afin de mettre en place les moyens organisationnels et marketing de vendre sur l'Allemagne les produits de Supply Chain Management jusqu' alors principalement



vendus en France. Ce plan de cross-selling a commencé à porter ses fruits en 2010 avec une volonté forte de la direction d'ouvrir l'Allemagne aux opportunités de vente SCM. Cette ouverture métier transversale sera donc progressive.

Aujourd'hui, elle vend principalement des solutions opérationnelles (hardware et software) et a démontré une forte expertise dans les "mobile solutions", solutions de mobilité appliquées tant à la logistique qu'au pilotage des équipes techniques sur un territoire (field service management). Son savoir-faire développé dans le pilotage à distance des opérateurs mobiles l'amène à connaître un fort développement sur le monde des "Mobile Solutions" et plus particulièrement en offrant des solutions opérationnelles (LOGONSITE) aux opérateurs techniques tels que les techniciens SAV (Product Service Management) et des portails de communication pour le suivi logistique (LOGEYE). Elle bénéficie en Allemagne d'une clientèle de premier plan (dont Deutsche Post et Siemens).

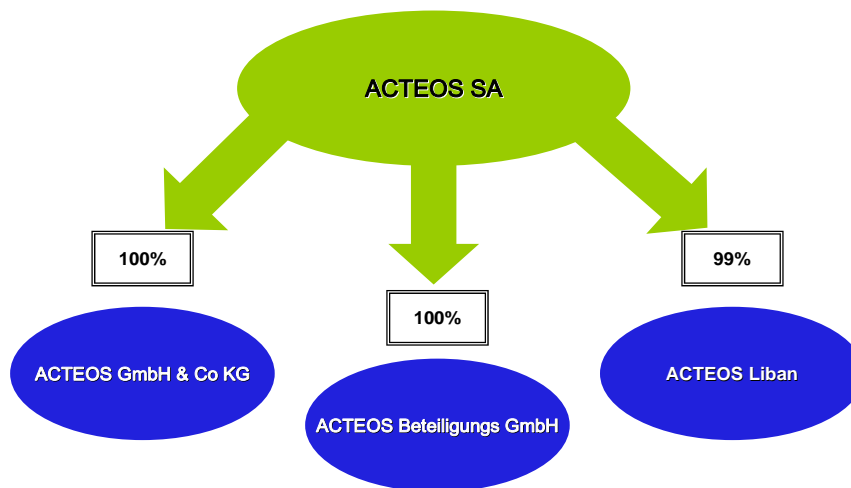
ACTEOS Liban basée à Beyrouth :

Constituée en février 2003, sous la forme d'une SARL au capital de 95 000,000 Livres Libanaises, cette société est détenue à 99% par ACTEOS SA, afin d'y loger notre dispositif d'externalisation des développements logiciels.

Elle assure la majeure partie des développements software (adaptations des logiciels standards dans le cadre de projets clients) et de la R&D informatique pour les entités française et allemande

ACTEOS Beteiligungs GmbH : n'a pas d'activité opérationnelle.

Organigramme du groupe



1.3 Position, objectifs et stratégie du groupe

1.3.1 Message du président

Dix ans après son introduction en bourse et les acquisitions de Cohse en Allemagne et Syspac en France, Acteos achève son plan d'intégration, de structuration et d'organisation du groupe.

Au niveau de l'offre produit, Acteos a achevé le développement et lancé sur le marché Acteos^{PPOS} : Solution modulaire de calcul prévisionnel et d'approvisionnement optimisé du point de vente, premier niveau de la Supply Chain, face au client final.

Cette solution est basée sur un nouveau moteur de prévisions intégrant - entre autres innovations - le concept du flowcasting et ayant nécessité quatre années de recherche en collaboration notamment avec l'Ecole Polytechnique de Lausanne.

Ce maillon manquant permet désormais à nos clients de tirer les flux et de baisser les coûts de la disponibilité des produits et par voie de conséquence leurs immobilisations.



Loin d'être une simple innovation cantonnée au domaine de la recherche fondamentale, Acteos^{PPOS} est une véritable solution logicielle qui a été installée et déployée à grande échelle dès la première signature client : près de 150 points de vente ont ainsi été équipés en moins de 6 mois chez Schiever (franchisé Auchan, ATAC, Weldom...), ce projet d'ampleur qui renforce les positions d'Acteos dans la distribution a d'ailleurs fait la une de plusieurs conférences et articles de presse spécialisée.

Notre stratégie de développement est conforme à notre vision et de notre engagement environnemental et sociétal. En effet, la baisse des stocks de 30% à 40% induit par le déploiement de notre concept et de nos produits n'est pas seulement une composante économique importante pour la compétitivité de nos clients mais c'est également et surtout 20% à 40% de produits qui ne seront pas fabriqués, stockés, manutentionnés et enfin détruits ou recyclés avant même que de rencontrer le consommateur final.

Cela représente aussi de multiples ressources libérées pour contribuer efficacement au développement humain.

Après un retour à la profitabilité amorcé dès le second semestre 2008, l'exercice 2010, malgré le recul de 3,8% de son chiffre d'affaires, confirme et accentue cette tendance.

En effet, l'ensemble des postes du compte de résultats affichent une nette amélioration.

Le résultat opérationnel progresse de 38,2% par rapport à 2009.

Il ressort ainsi à 5,3% du chiffre d'affaires contre 3,7% sur l'exercice 2009.

L'évolution est particulièrement favorable au second semestre : sur cette période, le Groupe dégage un résultat opérationnel représentant plus de 10% du chiffre d'affaires.

Le résultat net progressant en parallèle de près de 24% à 575 K€.

Ces résultats sont portés par la bonne performance des entités opérationnelles du Groupe (France et Allemagne) qui affichent toutes deux des résultats positifs et en progression.

L'absence totale d'endettement au 31 décembre 2010, l'augmentation de plus de 17% à 4.172 K€ des capitaux propres et la trésorerie de 2.582 K€ nous garantissent notre indépendance financière et nous permettent d'assurer à la fois notre croissance organique et l'intensification de nos investissements dans l'innovation afin de consolider notre position sur le marché et d'accentuer notre avance conceptuelle et technologique.

L'année 2011 sera une année riche d'évènements porteurs pour le groupe.

Les initiatives marketing et commerciales entamées en 2010 vont porter leurs fruits et accélérer le rythme de croissance aussi bien en chiffre d'affaires qu'en rentabilité.

Fait à Roubaix le 28 avril 2011

Monsieur Joseph FELFELI
Président Directeur Général

1.3.2 Les chiffres clés consolidés

✓ Compte de résultat synthétique et indicateurs de performance

En K€	Consolidé 31.12.2010	Consolidé 31.12.2009	Consolidé 31.12.2008
Chiffre d'affaires	10 186	10 588	12 266
Résultat opérationnel	539	390	382
En % de CA	5,3%	3,7%	3,1%
Résultat net part groupe	574	464	353
En % de CA	5,7%	4,4%	2,9%

✓ Effectifs moyens

En nombre de salariés	2010	2009	2008
France	45	46	44
Allemagne	17	19	22
Liban	27	26	26
Total	89	91	98

✓ Dynamique commerciale

En K€	2010	2009	2008
Prises de commandes	8 472	7 122	9 734
Carnet de commandes	2 900	2 052	3 529

1.3.3 Un acteur à l'avenir international

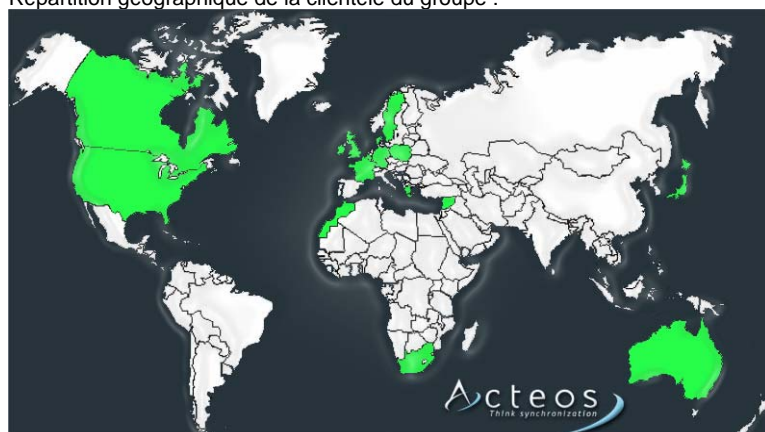
Acteos exporte son savoir faire au-delà de la France et de l'Allemagne, ses marchés clefs. Traduites en plusieurs langues, nos applications sont déployées de par le monde dans plus de 22 pays : UK, Liban, USA, Canada, Australie, Afrique du Sud, Canada, Grèce, Pologne, Maroc, Scandinavie, Japon...

Le choix de nos méthodologies de projet (reconnues dans le monde entier : PMI, Prince 2...) et la culture résolument internationale du groupe (plus de 20 nationalités différentes parmi nos collaborateurs répartis sur 3 pays) nous assurent une adaptabilité et une grande souplesse d'échange avec les projets internationaux de nos clients.

Notre support, international lui aussi assure au delà du projet initial, un suivi continu et adapté de tous les projets après leur mise en production.

L'ensemble de ces forces réunies permet à Acteos de préparer des nouveaux terrains de conquête et d'envisager son extension à de nouveaux marchés à l'avenir.

Répartition géographique de la clientèle du groupe :



1.3.4 La croissance interne : un véritable enjeu

✓ Principaux investissements réalisés durant l'exercice 2010

Les investissements matériels nécessaires à l'activité du groupe ont été volontairement limités, dans un souci permanent de la stratégie de maîtrise des coûts et ciblés sur des thèmes à haute valeur ajoutée afin d'améliorer la performance du groupe Acteos.

Les investissements en recherche et développement sont eux plus significatifs : 652 K€ (avant CIR) ont été immobilisés à hauteur de 85% du total des frais directement liés à la recherche et au développement.



▪ Investissements incorporels et corporels en K€(après CIR)

en K€	2010	2009	2008
Logiciels et Brevets	7	6	16
Autres immobilisations incorporelles	505	626	671
TOTAL immobilisations incorporelles	512	632	687
Constructions	53		
Installations techniques	3	3	10
Autres immobilisations corporelles	53	52	104
Matériel financé par CB			33
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles	109	55	148
TOTAL	621	687	835

La majorité des investissements en matériel informatique (renouvellement cyclique du parc informatique) fait par ailleurs toujours l'objet de contrat de location financière évolutive et de contrat de crédit bail.

▪ Investissements financiers de la société mère

en K€	2010	2009	2008
Prêts et autres immobilisations financières	59	376	329
TOTAL	59	376	329

En 2010, Acteos Liban a imputé le règlement de sa facturation à Acteos France sur le compte courant existant entre les 2 entités.

✓ Principaux investissements en cours

Les investissements courants en cours sont faibles et réduits au renouvellement du parc informatique, et téléphonique et font par ailleurs systématiquement l'objet de contrat de location évolutive et de contrats en crédit bail afin de lisser les charges et de disposer d'un parc en renouvellement permanent.

La majeure partie des investissements restent focalisés sur les dépenses de recherche et développement pour lesquels Acteos réserve la priorité.

✓ Politique future d'investissement

Les gains de rentabilité futurs passent par une politique d'investissement à la fois permanente et maîtrisée, les efforts restants priorités sur la R&D, vecteur stratégique du développement futur du Groupe Acteos.

La société ACTEOS ne dispose pas de propriétés immobilières, usines et équipements.

De part la nature de ses activités, ACTEOS n'est pas exposée aux risques industriels et liés à l'environnement.

1.3.5 La Recherche et développement : vecteur du développement interne

Une tradition d'innovation depuis plus de 20 ans où Acteos joue son rôle de précurseur dans le pilotage temps réel des flux de la chaîne logistique.

Plusieurs fois récompensée, l'équipe de R&D travaille avec les plus grandes universités européennes sur des programmes de recherche directement appliqués à la performance logistique de ses clients. Acteos développe et intègre dans ses logiciels ses propres moteurs puissants et intelligents qui font la différence avec les solutions traditionnelles :

- moteurs de gestion temps réel et de pilotage de l'activité logistique ;
- moteurs d'optimisations des tournées et des transports ;
- moteurs de calculs prévisionnels avancés (forecasting) ;
- moteur de planification dynamique des ressources logistiques.
- moteurs d'aide à la décision / SCM Business Intelligence

En 2010 : l'équipe R&D d'Acteos a continué cette mission de faire évoluer les produits pour les mener davantage vers notre vision intégrale de la chaîne logistique - la réduction globale du coût de la disponibilité des produits.

Cette volonté d'évolution a impacté non seulement les produits mais également l'organisation et les processus de recherche et développement au sein de la société.

Un service R&D en contact permanent avec le marché de la supply chain en étroite coopération avec le marketing/commercial, le consulting et les opérations, la R&D d'Acteos a établi des cycles d'échange rapide entre les services pour rester à la pointe de diverses tendances du marché, des nouvelles technologies, des demandes des clients potentiels et ceux des clients existants.

Une organisation optimisée entre la France et le Liban.

Les processus de développement ont évolués

- pour minimiser le temps de conception et de développement

- pour optimisation d'intervention des experts métiers du service consulting en France
- pour rendre autonome l'équipe libanaise dans ses développements tout en maîtrisant les technologies employées et en assurant la compatibilité des architectures applicatives métiers et techniques

Quelques jalons clés de l'année 2010

- **Lancement commercial du produit Acteos PPOS.** Acteos PPOS est la nouvelle solution d'approvisionnement des points de vente d'Acteos qui combine des innovations technologiques, conceptuelles et théoriques avec le pragmatisme des utilisateurs terrain pour devenir la première application Supply Chain dédiée au point de vente et à ses problématiques. Acteos PPOS est un outil puissant au service d'une optimisation globale de la performance de la chaîne logistique. La première installation de notre nouveau produit Acteos PPOS a été suivie de très près par l'équipe R&D afin de garantir et de valider son acceptation sur le marché. Les premiers retours des utilisateurs du client pilote ont permis d'adapter et d'évoluer le produit sur un grand nombre des cas métiers pratiques. A la fin de 2010, une centaine de magasins sont approvisionnés en permanence avec Acteos PPOS avec un résultat mesurable en terme de baisse de stock (-20%) et augmentation de la disponibilité des produits (jusqu'à -75% de ruptures)

- **Poursuite de l'évolution de Logidrive et Logiroutes:** Nos « anciens » produits ont été revisités par nos consultants métiers pour rajouter des nouvelles fonctionnalités en réponse à la demande du marché actuel. De plus un certain nombre de processus de Logidrive ont été standardisés et optimisés en performance et préparés pour leur évolution future. Ce travail a été effectué avec l'objectif de créer une version avec des processus métiers standardisés afin de préparer au mieux leurs migrations vers la plateforme AG (Acteos Generation)

- **Evolution du socle technologique d'Acteos Generation:** L'architecture Acteos Generation permet l'éclatement des produits monolithiques en macro- et micromodules et assure ainsi la création d'une application transversale et une architecture « métier » homogène. Ce socle a été évolué et porté vers des standards open sources du marché permettant à Acteos de proposer à ses clients en parallèle d'une architecture technique propriétaire (Oracle) l'utilisation d'une architecture open source.

1.4 Le métier et les offres produits : positionnement et principes

1.4.1 La proximité et le savoir faire : plus que des atouts, un positionnement

■ **Activité hardware : un véritable savoir faire dans l'intégration**

Concepteur Hardware à ses origines, Acteos a cultivé dès cette époque la capacité de réaliser des projets d'intégration techniques complexes incluant :

- solutions software serveur et mobiles, mono ou multi-sites ;
- installation / câblages / paramétrages techniques des installations logistiques ;
- sélection et paramétrages des solutions d'acquisition de données (terminaux, Wireless, RFID, vocal) ;
- solutions réseaux et systèmes pour héberger les applications (serveurs, réseaux, problématiques DSI) ;
- coordination de partenaires multiples (projets de mécanisation).

Ces prestations sont proposées aux clients Acteos en complément des produits Software et dotent le groupe ACTEOS d'un véritable savoir faire sur des questions techniques, savoir faire unique pour un éditeur de logiciel et très apprécié de la clientèle.

■ **Activité software : un concept clair, précurseur et toujours à la pointe**

Depuis près de 10 ans, Acteos est l'un des premiers éditeurs européens à avoir imaginé et implémenté concrètement dans ses produits le concept de la Supply Chain intégrée.

Ce concept repose sur l'activation de leviers d'optimisation transversaux au travers des 5 grandes problématiques de la Supply Chain que sont :

- La gestion et l'optimisation des transports
- La gestion et l'optimisation des entrepôts
- La gestion et l'optimisation des ressources (humaines, matériel, capacités)
- La Traçabilité (Track & Trace)
- L'approvisionnement et les prévisions

Avec un but simple et unique : « Réduire le coût et le temps de la disponibilité des produits »

A ce jour, Acteos fait partie des rares éditeurs, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, à disposer d'une solution performante et spécialisée sur chacune de ces 5 problématiques majeures.

Loin d'être des solutions isolées et juxtaposées, chez Acteos, ces solutions sont intégrées profondément les unes aux autres et échangent de nombreuses données en permanence afin de proposer la meilleure solution globale (optimisation temps réel) pour les entreprises.

L'intégration des applications d'Acteos part du principe simple mais rarement mis en œuvre ailleurs que l'optimisation de toute la chaîne apporte des résultats supérieurs à la somme des optimisations individuelles pour chaque problématique.

■ **Une approche unique des enjeux de nos clients**

Nous ne visons pas en premier l'installation d'une solution, nous travaillons avec nos clients à la réalisation de leurs objectifs. Nous combinons au sein de notre division consulting les expertises (transport, entrepôt, approvisionnement, traçabilité, gestion des ressources) et la veille sur les meilleures approches transversales afin que la(les) solution(s) retenues garantissent les retours sur investissement attendus et soient les mieux adaptées dans le contexte métier et spécialisé du client.

Objectifs pour nos clients :

- réduction des coûts, des immobilisations financières, des stocks, et des délais de mise à disposition (réduction du coût et du temps de la disponibilité des produits)
- augmentation de la satisfaction clients, des taux de service et de la variété de l'offre
- maîtrise de l'ensemble des ressources humaines, et de l'ensemble des flux logistiques
- maîtrise du cycle de vie des produits (traçabilité / qualité / contrôle / retours)
- prise en compte du contexte international et des contraintes environnementales, légales et sociétales
- développement du travail collaboratif et de la capitalisation des connaissances autour de la Supply Chain.

■ **Une stratégie d'innovation**

Depuis plus de 20 ans, Acteos se veut précurseur. Notre équipe de R&D travaille avec les plus grandes universités européennes sur des programmes de recherche directement appliqués à la performance logistique de nos clients. Nous développons et intégrons dans nos logiciels nos propres moteurs puissants et intelligents qui font la différence avec les solutions traditionnelles :

- moteurs de gestion temps réel et de pilotage de l'activité logistique ;
- moteurs d'optimisation des tournées et des transports ;
- moteurs de calculs prévisionnels avancés (forecasting) ;
- moteur de planification dynamique des ressources logistiques.



■ **Des performances démontrées**

Acteos est l'un des seuls éditeurs français à avoir mené en partenariat avec IBM un benchmark de très grande envergure de ses solutions. Les chiffres ont montré encore en 2010 une performance et une stabilité maîtrisée de nos produits jusqu'à des limites très élevées (centaines de milliers de commandes, d'articles et de colis traités...).

Acteos est par ailleurs l'un des tous premiers éditeurs européens à avoir fait auditer l'ensemble de ses codes applicatifs par un expert indépendant de la qualité logicielle.



■ **Le service client au coeur de nos priorités**

La réussite d'un projet ne s'arrête pas à la mise en production. Acteos le sait et met tout en œuvre pour que ses clients disposent d'un service d'accompagnement haut de gamme tout au long du cycle de vie de l'application.

- help desk 3 niveaux / astreintes / supervision informatique d'exploitation ;
- accompagnement consulting post projet / contrôles d'objectifs / analyse d'impact ;
- accompagnement à la conduite du changement chez le client / centre de formation ;
- outils de transparence client (**extranet de suivi temps réel** de l'activité projet et help desk) ;
- service après-vente matériel - centre technique agréé.



1.4.2 Les offres produits

■ **Notre Gamme de produits et notre Framework technologique**

Acteos regroupe une gamme de produits et est l'un des seuls éditeurs à proposer une couverture complète de la Supply Chain :

WMS, TMS, Track & trace, Gestion des approvisionnements & prévision des ventes, gestion des ressources.

Acteos Generation est un socle technologique puissant, souple et intégrant l'ensemble des dernières innovations technologiques (J2E, SOA, AJAX, Web services, Web 2...) qui permettent la mise en œuvre de tous les concepts Acteos :

modularité totale, échanges temps réels entre les modules, socle technologique ouvert et intégrant de nombreux standards d'échanges, montée en charge à très grande échelle (scalability), intégration et déploiement simplifiés, temps d'installation réduits.

Cette plateforme assure à Acteos une base pour l'installation progressive et modulaire de ses moteurs et de ses applications chez ses clients. Elle apporte à Acteos un outil technique au service de sa stratégie et une longueur d'avance sur les produits concurrents qui pour la plupart n'ont pas encore entamé une telle mutation.

La nouvelle suite offre un panel de plus de 150 modules disponibles à la carte pour que le client ne sélectionne que les fonctionnalités dont il a réellement besoin parmi les fonctions transport, entrepôt etc... et toutes les fonctions connexes (gestion de parking, optimisation transverse des flux, prévision des ressources...)

Acteos Generation est disponible en SaaS, en premise (acquisition traditionnelle) ou en TMA avec une flexibilité technologique maximale (ex : multi-bases de données)

■ Acteos WMS (anciennement Logidrive)

Acteos WMS (LogiDrive)

Acteos WMS est une solution complète de gestion d'entrepôt pour une accélération des flux et un pilotage optimisé des activités de nos clients. Acteos WMS contient sept groupes de modules complémentaires qui permettent de maîtriser le fonctionnement de l'entrepôt, maillon logistique critique de la chaîne.

Acteos WMS est bien plus qu'un outil de gestion de l'entrepôt, il permet de :

- Réduire le temps de mise à disposition des produits à moindre coût
- Minimiser les temps de réponse de réception et d'expédition des produits
- Piloter en temps réel toutes les ressources de l'entrepôt
- Prévoir et optimiser l'ensemble des besoins en ressources
- Maximiser le taux de satisfaction / service client
- Assurer une traçabilité totale des produits et des opérateurs
- Intégrer les technologies de pointe (RFID, Auto ID, codes à barres, sans-fil, reconnaissance vocale...) avec l'équipement de stockage et de manutention (chariots, convoyeurs, trieurs, emballeurs...)

■ Acteos TMS (Anciennement Logiroutes)

Acteos TMS (LogiRoutes)

Acteos TMS est une solution complète et modulaire de planification et de gestion des transports.

Acteos TMS apporte des réponses opérationnelles, tactiques et stratégiques aux directions transport et à leurs équipes pour réduire les coûts et gagner en efficacité. Il a été pensé pour tous ceux qui achètent du transport, y compris en flotte dédiée.

Acteos TMS assure la maîtrise de l'activité et des contraintes de nos clients :

- Optimisation transversale des coûts de transport
- Réduction de la durée des actions quotidiennes des utilisateurs en simplifiant l'ensemble des démarches
- Renforcement et systématisation des relations avec les fournisseurs et les transporteurs
- Amélioration de la ponctualité et du suivi des livraisons
- Accélération des décisions stratégiques à l'aide de la simulation
- Réduction et traçage des incidents de transport (litiges, avaries)
- Suivi de la traçabilité et tracking des tournées (grâce à nos modules de Track & Trace sur Terminaux mobiles)
- Maîtrise du temps et des coûts de transport
- Amélioration et contrôle qualités de service interne et externe
- Gestion de plusieurs sites et plusieurs sociétés, des flux amonts et aval, locaux et internationaux

■ Acteos PPS (procurement for point of sales)

Acteos PPS

Acteos PPS est une solution avancée pour la prévision de la demande clients et l'optimisation des approvisionnements points de vente et e-commerce.

Acteos PPS permet de passer d'une simple logique de flux d'approvisionnements centralisés à une logique d'optimisation pilotée par les points de vente dans une organisation logistique à plusieurs niveaux (flowcasting).

Acteos PPS apporte aux points de vente :

- Une amélioration continue des prévisions et analyses (point de vente, consommateurs)
- Un approvisionnement intelligent et dynamique
- Une très grande précision des prévisions de vente, un système intelligent et dynamique
- Une optimisation des stocks et une qualité de service renforcée
- Une augmentation du nombre de références sur chaque point de vente
- Un développement du chiffre d'affaires

Compte tenu de la modularité de la nouvelle gamme, Acteos a clarifié son offre autour de 3 groupes de modules : transport, entrepôt et approvisionnement.




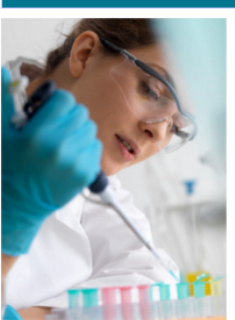
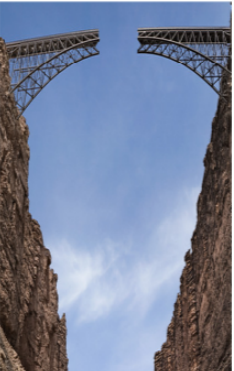
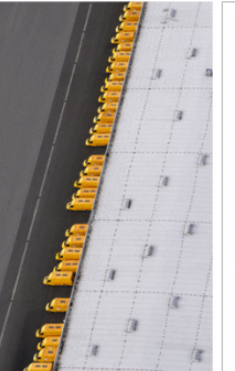


Les autres produits ont été modularisés et intégrés aux 3 domaines principaux qui couvrent l'ensemble des besoins de nos clients

1.4.3 Nos clients, notre marché

Plus de 350 clients partout dans le monde (900 sites installés en Europe, USA, UK, Japon...) ont déjà fait confiance aux concepts, aux solutions et aux technologies d'Acteos pour atteindre leurs objectifs d'efficacité et de compétitivité.

Acteos est présent sur de nombreux Marchés et a pu développer des pôles d'excellence métier et de compétence parmi ses collaborateurs (Distribution, Agro-Alimentaire, Industrie, Pharmacie et cosmétiques).

Cette adaptation verticalisée de nos offres à des secteurs va continuer de se développer dans les années à venir pour renforcer la pertinence de nos positionnements.

<p>Distribution Alimentaire / GMS</p>	<p>Parfumerie / Cosmétiques</p>
<ul style="list-style-type: none"> Coop E.Leclerc Leader Price Monoprix Naturalia Paris-Store Groupe Schiever (Auchan, Simply) 	<ul style="list-style-type: none"> Clarins Guinot Mary Cohr Givenchy Inter Parfums(*) Sothys Yves Rocher 
<p>Equipement de la Maison / PGC / Loisirs</p>	<p>Santé</p>
 <ul style="list-style-type: none"> Alpha Bic BSH (Groupe Bosh Siemens) CTI (textile maison) Conrad Descamps - Groupe Zucchi Disposelec Electrolux Fnac Eveil & Jeux Fagor Brandt - Groupe Fagor Ligne Roset Logismo / ALNO Meubles Demeyere Norauto PSP - Peugeot 	 <ul style="list-style-type: none"> 3M AstraZeneca Basf Bristol-Myers Squibb's Densply Laboratoires Anios Laboratoires Boiron Northwest Dental Recipharm Siemens Medical Trox
<p>Bâtiment - Travaux – Distribution Bricolage</p>	<p>Services Logistiques</p>
 <ul style="list-style-type: none"> Atlantic BKT Bonar Floors Bricodeal Diager Fima Menuiseries HTI - Rhein Ruhr Collin Hagemeyer Isover Lafarges Platre Leroy Merlin Linde Otis Placoplatre Sider Sonepar Groupe Schiever (Weldom) Trox 	 <ul style="list-style-type: none"> Also Baco Logistic Conhexa DHL Solutions Embalog Exel Logistics Go! Hellmann Groupe KS Loxess Logisma - Sogesma Okle Orly Gel Sogep - Groupe Redcats Samada Saga - Groupe Bolloré Sofibo STPP
<p>Automobile - Equipementiers</p>	<p>Technologies - Chimie</p>
<ul style="list-style-type: none"> BMW IWIS Kautex Kuhn Leoni Renault Saint-Gobain Sekurit Sauer - Danfoss Sews Eurodrive Tecumseh Webasto 	<ul style="list-style-type: none"> Altuglas - Groupe Arkema Canson - Groupe Hamelin Dupont Georgia Pacific GPN (Groupe Total) Lamirande - Groupe Saica Nortel Networks Pöppelmann Siemens Business Services Wincor Nixdorf Wacker 

Industries Agroalimentaires

- | Groupe Agapes (Flunch, Pizza Pai...)
- | Bergerac
- | Bonduelle
- | Champagne Mumm (Groupe Pernod)
- | Cohésis
- | Continentale Nutrition
- | Coopérative Dauphinoise
- | Delpeyrat – Groupe Maisadour
- | Diana Ingrédients
- | Doux
- | Gastronomes
- | Glon – Groupe Sanders
- | Groupe Euralis
- | Groupe Holder (Paul, Ladurée)
- | Groupe Sodiaal (Candia, Yoplait...)
- | Ingredia
- | Kraft
- | Lactalis
- | LDC
- | Léa Nature
- | Loeul et Piriot
- | Martell - Groupe Pernod-Ricard
- | Messageries Laitières (Groupe Bongrain)
- | Ritter Sport
- | Saint-Michel(*)
- | Schenk
- | Unilever Bestfood Brasil



La clientèle du Groupe ACTEOS est composée principalement de Grands Comptes mais comporte également des entreprises moyennes.

Le Groupe ACTEOS est présent essentiellement dans :

- ▲ La Grande Distribution et la Distribution à hauteur de 41 % du Chiffre d'Affaires réalisé en 2010,
- ▲ L'industrie à hauteur de 46 % des ventes 2010,
- ▲ Les prestataires de la logistique à hauteur de 13 % du Chiffre d'Affaires en 2010.

Les données suivantes concernent Acteos France.

Le délai de règlement clients sur l'exercice 2010 est de 67 jours.

Le taux de récurrence des contrats de maintenance sur l'exercice 2010 est de 97 %.

■ Répartition du Chiffre d'affaires Hardware et software

	2010		2009		2008	
	en K€	en %	en K€	en %	en K€	en %
Activité Software	4 176	41%	5 506	52%	6 992	57%
Activité Hardware	6 010	59%	5 082	48%	5 274	43%
Total	10 186	100%	10 588	100%	12 266	100%

■ Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité

Secteurs activité	2010	2009	2008
Distribution	41%	41%	23%
Industriels	46%	52%	62%
Prestataires logistiques	13%	5%	11%
Autres	0%	2%	4%
TOTAL	100%	100%	100%

■ Répartition du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

	2010		2009		2008	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	5 908	58%	6 141	58%	5 888	48%
Union Européenne	3 361	33%	3 494	33%	3 469	28%
Reste du Monde	917	9%	953	9%	2 909	24%
TOTAL	10 186	100%	10 588	100%	12 266	100%

ACTEOS évolue sur le marché des logiciels d'application d'entreprises.

A l'intérieur de ce marché global, les 2 marchés auxquels ACTEOS s'adressent sont :

▪ **Le Supply Chain Management**

Dans lequel Acteos, après avoir étendu son offre horizontalement aux 3 problématiques majeures (Transport, entrepôt, approvisionnement.), souhaite maintenant verticaliser son offre sur certains secteurs, en particulier la distribution, l'industrie Pharmaceutique, l'agro alimentaire...

Dans la distribution, les nouveaux produits d'Acteos, à destination des points de vente offrent de nouvelles perspectives et correspondent à des sujets au cœur des intérêts clients (optimisation des stocks et des approvisionnements points de vente par exemple).

Même si l'impact de la crise s'est fait lourdement ressentir en 2009, 2010 a été une année de reprise sectorielle, sur des niches (distribution, pharmacie, hôpitaux en particulier), 2011 s'oriente sur les mêmes bases avec une accélération du e-commerce et des projets structurants dans la distribution et l'agro-alimentaire.

▪ **Le Field Service Management**

Orientations du marché pour 2011 : Notre vision

En ce qui concerne la France selon le SYNTEC informatique, le marché des logiciels et services devrait poursuivre sa croissance (passage de 2,5 à 4%)

Les analystes restent cependant prudents et nuancent leur propos en fonction des secteurs.

Les secteurs de la distribution, de la Pharmacie / Santé, et de l'agro-alimentaire – Qui sont les cibles majeures d'Acteos – seront porteurs de projets importants.

Pour Acteos, dont l'activité sera entre autres portée par ses nouvelles offres (Approvisionnement des points de vente, TMS RETAIL, mode SaaS, approche modulaire (applications à la carte), l'argument de réduction de coûts des immobilisations à retour sur investissement rapide devrait trouver écho sur un marché en attente de solutions pertinentes et surtout à ROI rapide. A ce titre, ACTEOS pense développer de nouvelles parts de marché dans ses secteurs cibles (voir plus haut) et entrer de manière agressive sur les points de vente de la distribution, nouveau domaine d'expansion pour le groupe en France comme en Amérique du Nord, où la société a lancé son activité depuis le début d'année.

Les nouveaux canaux de distribution choisis par Acteos, dont le mode SAAS (applications disponibles en mode locatif sur Internet) devraient par ailleurs prendre une part encore légère mais croissante dans les résultats Groupe (voir ci-dessous pour l'Allemagne) mais surtout, par le principe d'abonnement contractuel, assurer de nouveaux revenus récurrents et renforcer dans le temps la base – déjà importante - de chiffre d'affaires annuel garanti.

En 2011, ACTEOS Allemagne va accélérer la commercialisation des solutions proposées en France (cross – selling) avec la vente des applications approvisionnement & transport sur un marché allemand demandeur et encore peu équipé.

▪ **La concurrence et parts de marché**

Si le marché américain s'est fortement regroupé ces 2 dernières années, le marché européen reste lui très fragmenté et la concurrence est multiforme mais intense :

- Acteurs globaux principalement orientés vers la logistique :

Sur le marché du SCE, on peut mentionner des acteurs comme : Manhattan Associates (USA), REDPRAIRIE (USA), SSA (USA), ALDATA (DK), JDE (USA)

Il s'agit de concurrents à dimension Européenne avec des approches marché et des modèles économiques différents.

- Acteurs spécialisés par segment de marché :

Sur le marché national, ACTEOS fait partie des 5 éditeurs spécialisés qui sont leaders et qui sont spontanément reconnus, en particulier pour la gestion d'entrepôt, au même titre que des sociétés comme @-sis, Generix et Hardis.

Peu d'acteurs ont une taille européenne.

Certains ont récemment étendu leur offre à d'autres segments, rajoutant des fonctionnalités transport à leur offre gestion d'entrepôt par exemple (ex : Hardis qui a racheté Sextant), ou en s'alliant avec un éditeur non concurrent.

Le marché subit la concurrence partielle des éditeurs de PGI (progiciels de gestion intégrés, ERP) qui ont tous une offre de fonctionnalités logistiques : SAP, ORACLE Applications, Microsoft Dynamics, même si ces fonctionnalités ne sont pas toujours aussi poussées que les offres des spécialistes comme Acteos ce qui permet à ces derniers de se distinguer par leur spécialisation et leur expertise.

Ces éditeurs sont de plus en plus agressifs sur ces marchés afin de continuer à développer leurs parts.

Les principaux éditeurs continuent à élargir leurs offres et leurs compétences en multipliant les achats de sociétés et les accords de partenariat avec les cabinets de conseil.

Le marché européen poursuit donc son regroupement. Il reste en décalage par rapport aux attentes des opérateurs qui recherchent des solutions opérationnelles flexibles et modulaires couvrant de manière cohérente l'ensemble de la chaîne logistique en leur apportant les outils d'aide à la décision et d'optimisation des coûts dont ils ont besoin. Les retours sur investissements de plus en plus courts attendus par les entreprises encouragent des projets moins importants mais plus nombreux sur des solutions évolutives, ce qui favorisera l'approche d'Acteos.

C'est l'ambition d'ACTEOS que de répondre à cette attente.

Les investissements réalisés par les grands éditeurs d'ERP dont plusieurs annoncent le renforcement de leurs modules SCM ou le rachat d'éditeurs spécialisés, ainsi que l'arrivée récente en Europe de concurrents américains tels que Manhattan renforcent la compétition tout en contribuant à faire passer l'approche globale de la Supply Chain sur laquelle repose l'offre produit d'ACTEOS.

Face à cette situation, ACTEOS pense être en mesure d'offrir une alternative européenne crédible, s'appuyant sur une connaissance métier de haut niveau, une avance technologique reconnue ainsi que sur des références de premier plan.

En ce qui concerne le segment de marché du Field Service Management (PSM) nos concurrents sont de petites structures innovantes de niveau régional qui émergent et qui ne sont pas structurés telles que MDSI, mobileX ou E-switch.

Deux tendances se dégagent : les sociétés qui ont déjà développé une des applications de maintenance et celles qui vendent des applications de mobilité.

■ **Parts de marché**

Si l'on estime à 30 % du marché mondial le poids de l'Europe sur le marché SCE, soit environ 1 Md € environ en 2009, ACTEOS estime que sa part de marché doit s'établir autour de 1 %.

Si l'on retient l'estimation du cabinet Pierre Audouin Consultants pour la taille du marché français (100 M €) ACTEOS estime détenir environ 6% du marché.

ACTEOS dispose d'une part de marché plus significative sur la clientèle française de la Grande Distribution et l'estime à environ 15 %, même constat sur le marché de l'agroalimentaire Supply Chain ou Acteos est l'un des leaders.

Les données du Field Service Management étant encore moins fiables, il est difficile de donner une idée de part de marché.

En faisant l'hypothèse d'un marché mondial de l'ordre de 1 Milliard d'Euros, ACTEOS détiendrait environ 0,6% de ce marché.

■ **Positionnement face à la concurrence : Acteos face aux solutions et éditeurs « supply chain intégrée »**

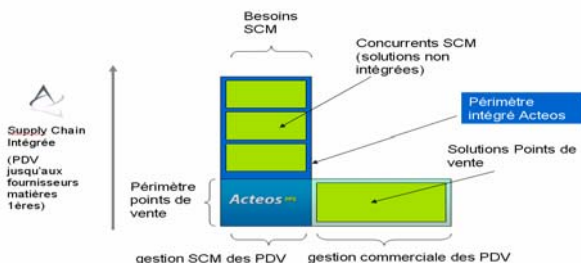
Comme évoqué précédemment, peu d'éditeurs disposent comme Acteos d'une gamme complète d'applications SCM intégrées couvrant l'ensemble des 3 problématiques majeures (transport, entrepôt, approvisionnement)

Si l'on ajoute la maîtrise des flux et des prévisions depuis le point de vente et l'optimisation logistique du point de vente, il reste très peu de concurrents sur ce périmètre.

De plus, si l'on considère par ailleurs :

- la puissance du nouveau moteur de prévisions,
- Le socle technologique de dernière génération optimisé pour l'intégration temps réel des applications supply chain,

Acteos dispose d'armes uniques pour faire la différence et devenir leader sur le secteur des solutions Supply Chain Intégrées depuis le point de vente.



Aucun évènement exceptionnel n'est venu influencer les opérations et les activités de la société et les principaux marchés.

Il n'existe pas de contrats importants passés hors du cadre normal des affaires.

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice.

2. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DES COMPTES

2.1 Responsable du document de référence

M. Joseph FELFELI - Président Directeur Général

2-4 rue Dufloy

59100 Roubaix

Tél : 03 20 11 44 64

E-mail: j.felfeli@acteos .com

2.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 17 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

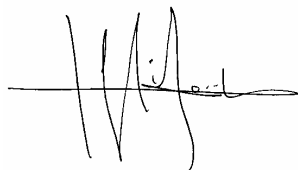
Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 76 du document de référence.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 117 du document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 28 mai 2010 sous le numéro D.10-0482.

Ce rapport contient une réserve : L'information relative aux secteurs opérationnels, présentée en note 19 des notes aux états financiers consolidés ne reprend pas l'ensemble des informations requises par la norme IFRS 8, telles que le résultat, le détail des charges et produits et des actifs et passifs par secteur opérationnel suivi par la direction, ainsi qu'un rapprochement entre les informations sectorielles et les états financiers consolidés.

Fait à Roubaix le 28 avril 2011

Monsieur Joseph FELFELI
Président Directeur Général



2.3 Responsables du contrôle des comptes

2.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Artésien d'Expertise Comptable

Représenté par : Monsieur Gérard SIMON

5 000, rue Hans Geiger Z.I. Est – 62 000 Arras

Date de la première nomination : 5 mars 1999

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour une durée de six exercices

Le mandat arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (exercice clos le 31 décembre 2010). Elle sera appelée à statuer sur le renouvellement ou non dudit mandat.

KPMG *

Représenté par : Monsieur Christian De BRIANSON

159 Avenue de la Marne - 59700 Marcq en Baroeul

Date de la première nomination : 20 décembre 2000

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour une durée de six exercices

L'assemblée générale mixte du 12 juin 2009 a nommé la société KPMG en remplacement de la société DMV démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2010

Le mandat arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (exercice clos le 31 décembre 2010). Elle sera appelée à statuer sur le renouvellement ou non dudit mandat.

2.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur H.GUERIN *

Parc d'entreprises – rue de l'horlogerie – BP 164 – 62 403 Béthune Cedex

Date de la première nomination : 5 mars 1999



Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour six exercices

* Monsieur KOPILOFF, commissaire aux comptes suppléant dont le mandat était en cours, a cessé toute activité au 31 décembre 2008, il a donc été proposé à l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009 de nommer Monsieur GUERIN commissaire aux comptes suppléant pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale Annuelle sera appelée à statuer sur le renouvellement ou non de son mandat.

Monsieur Y.GOUHIR *

5 avenue de Dubna – 14209 Herouville Saint Clair

Date de la première nomination : 20 décembre 2000

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale mixte du 14 Juin 2005 pour six exercices

Date d'expiration du mandat : exercice clos au 31.12.2010

En remplacement de Monsieur Michel VERCRUYSSSE démissionnaire, l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009 a nommé Monsieur Yves GOUHIR pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2010. L'Assemblée Générale Annuelle sera appelée à statuer sur le renouvellement ou non de son mandat.

2.3.3 Tableau des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En conformité avec l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2010 sont indiqués à la note 23 des états financiers (comptes consolidés).

2.4 Responsables de l'information financière

2.4.1 Calendrier financier

Au cours de l'année 2011, la diffusion des informations concernant le groupe ACTEOS est assurée de la façon suivante :

31 janvier 2011	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2010 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
26 avril 2011	Résultats de l'exercice 2010 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
02 mai 2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011 : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
29 avril 2011	Document de référence
10 juin 2011	Assemblée Générale annuelle
25 juillet 2011	Publication au BALO des comptes annuels sociaux et consolidés approuvés et de la décision d'affectation des résultats
01 août 2011	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
15 septembre 2011	Tableau d'activité et résultat semestriel consolidé : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
31 octobre 2011	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA
28 janvier 2012	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre : Parution sur le site AMF et sur le site financier d'ACTEOS SA

2.4.2 Responsables de l'information financière

M. Joseph FELFELI - Président Directeur Général

M. Christophe SION – Directeur Administratif et Financier

2-4 rue Dufлот

59100 Roubaix

Tél : 03 20 11 44 64

E-mail: j.felfeli@acteos .com

E-mail: c.sion@acteos .com



2.4.3 Sociétés de communication financière

ACTIFIN

76/78 rue Saint Lazare
75009 PARIS
Tel : 01.56.88.11.11 – Fax : 01.56.88.11.12
Contact : Stéphane RUIZ

EDIFICE

6 résidence Vaucouleur
91 940 LES ULIS
Tel : 09.54.75.65.03 – Fax : 09.59.75.65.03
Contact : Samuel BEAUPAIN

3. LES COMPTES SOCIAUX

3.1 Rapport de gestion

Le compte de résultat de la société mère

Le montant du chiffre d'affaires en 2010 s'établit à 6.163 K€ contre 6.245 K€ en 2009.

La baisse de 1,3% de chiffre d'affaires est la conséquence d'un recul de l'activité Hardware de 37,8% et dans le même temps une progression de l'activité software de 18,3%, l'activité software générant un taux de marge brute très supérieur à l'activité Hardware.

La production immobilisée s'élève à 652 K€ correspondant aux frais de logiciels autonomes créés par Acteos en 2010.

Compte tenu de charges d'exploitation qui s'élèvent à 6.301 K€, le résultat d'exploitation s'établit à un bénéfice de 729 K€ contre une perte de 116 K€ en 2009.

Cette amélioration est la conséquence croisée de l'évolution du mix produit, l'immobilisation des frais de développement et la maîtrise des charges d'exploitation et plus particulièrement les frais de personnel en baisse de 4,8%.

Les produits financiers s'élèvent à 115 K€ et concernent principalement des produits de valeurs mobilières de placement.

Les charges financières s'établissent à 29 K€ et sont constituées principalement de différences de change et de provision pour dépréciation de compte courant.

Le résultat courant avant impôt ressort à 815 K€ à comparer à 80 K€ en 2009.

Le résultat exceptionnel s'établit à une perte de 11 K€ contre 1 K€ en 2009.

Il est constitué principalement de débouclage sur un litige concernant un salarié de la société.

L'impôt sur les sociétés fait ressortir une économie de 147 K€ identique à 2009 correspondant au crédit d'impôt recherche constaté au titre de l'exercice.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 950 K€ contre 227 K€ en 2009.

Le bilan de la société mère

Le total de bilan s'élève à 8,3 M€

Les principales variations du bilan sont les suivantes :

Les immobilisations incorporelles s'élève en valeur nette 619 K€, contre 11 K€ en 2009, conséquence de la constatation de la production immobilisée.

Les immobilisations financières s'élèvent en valeur nette à 2 056 k€, en diminution de plus de 13 % par rapport à 2009 conséquence du remboursement des avances en compte courant par la filiale libanaise.

Les actifs circulants sont en croissance de près de 10% par rapport à 2009.

Le cash disponible ressort à 2 345 K€

Le résultat 2010 ajouté à l'affectation en intégralité aux réserves du résultat 2009 justifie la croissance des capitaux propres de l'exercice.

Reste 2 échéances à honorer au titre du remboursement des avances conditionnées.

L'endettement de la société est nul.

3.1.1 Informations sur les délais de paiement

a) Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 alinéa 1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous faisons état par la présente de la décomposition à la clôture des deux derniers exercices sociaux, du solde des dettes de la Société à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, à savoir :

	Moins de 30 j		Entre 30 et 60 j		Entre 60 et 90 j		Plus de 90 j		Total TTC	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Dettes à échoir	156.654,29 €	290 935,07 €	32.509,50 €	18 700,18 €	Néant	Néant	Néant	Néant	189,163,79 €	309 635,25 €
Dettes échues	126.116,84 €	31 673,82 €	- 27.303,39 €	95,41 €	64.397,90 €	2 239,19 €	Néant	-70,63	163.211,35 €	33 746,97 €
Montant total TTC	282.771,13 €	322 608,89 €	5 206,11	18 604,77 €	64.397,90 €	2 239,19 €	Néant	-70,63 €	352.211,35 €	343 382,22 €
Dont créances contestées	Néant	Néant	Néant	Néant	66.420,26 €	Néant	Néant	Néant	66.420,26 €	Néant
Et créances litigieuses	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant



b) Délais de paiement clients

En ce qui concerne les délais de paiement clients, au 31 décembre 2010, le solde des créances à l'égard des clients s'élevait à 1 811 252 €TTC et était constitué de :

- 870 278 € TTC de créances à échoir et de 1 811 252 €TTC de créances échues (dont vous trouverez le détail ci-dessous :

	Moins de 30 j		Entre 30 et 60 j		Plus de 60 j		Total TTC	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Créances échues	783 941,87 €	1 361 820,41 €	562 969,81 €	402 541,16 €	138 180,92 €	46 890,66 €	1 485 092,50 €	1 811 252,23 €

3.1.2 Informations sur l'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 949 588,30 euros de la façon suivante :

Origine

Le bénéfice, soit 949 588,30, euros

Affectation

Au compte "Autres réserves"

qui se trouverait ainsi porté de 782.736,16 euros à 1.732.294,46 euros

Conformément aux dispositions de l'Article 243 Bis du C.G.I., nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

3.1.3 Les dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les dispositions de l'Article 39-4 du C.G.I., soit la somme de 10 634 euros et l'impôt correspondant.

3.1.4 Recherche et développement

Acteos France a engagée au titre de l'exercice 2010 des dépenses significatives d'un montant brut de 652 K€ soit 12,3% du Chiffre d'affaires social de cette structure.

Les dépenses sont presque exclusivement des coûts salariaux, soit 3.447 jours homme, qui ont été dédiés aux programmes de recherches et développement.

Les dépenses concernent principalement :

- ▲ La version 5.5 de Logidrive
- ▲ La version 7.6 de Logiroute
- ▲ Les versions 0.5, 0.6, et 0.7 de AG PPS

■ Orientations pour 2011 : roadmap

L'année 2011 sera pour la R&D Acteos l'année de migration de notre "ancien" produit Logiroutes vers Acteos Generation.

Le nouveau produit Acteos TMS sera donc le deuxième produit d'Acteos qui se basera sur ce nouveau socle technologique. En parallèle les évolutions de Logidrive et d'Acteos PPS seront poursuivis surtout avec l'objectif de rendre accessible le moteur de prévision - utilisé à l'état actuel pour les prévisions des ventes dans les points de vente - à tout progiciel d'Acteos ce qui rendra possible une prévision multi-niveau et multi-agrégation des flux et des ressources de la chaîne logistique intégrale.

3.1.5 Données sociales

Répartition hommes/femmes

Effectifs au 31/12/2010

Par CSP		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	CDD	0	0	0	0
	CDI	3	1	2	6
	Sous-total I	3	1	2	6
Hommes	CDD	0	0	0	0
	CDI	3	14	22	39
	Sous-total II	3	14	22	39
	TOTAL	6	15	24	45

Durée et organisation du travail

L'ensemble des salariés de la société ACTEOS travaillent à temps complet.

Données sur les embauches et les départs

Embauches et types de contrats		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	CDD	0	0	0	0
	CDI	1	0	0	1
Sous-total I		1	0	0	1
Hommes	CDD	0	0	0	0
	CDI	1	0	2	3
Sous-total II		1	0	2	3
TOTAL		2	0	2	4

Départs et motifs		Employés	Techniciens et AM	Cadres	TOTAL
Femmes	Retraite	0	0	0	0
	Démission	0	1	0	1
	Fin de CDD	0	0	0	0
	Fin période d'essai	0	0	0	0
	Licenciement	0	0	1	1
	Autres	0	0	0	0
Sous-total I		0	1	1	2
Hommes	Retraite	0	0	1	1
	Démission	0	0	0	0
	Fin de CDD	0	1	0	1
	Fin de période d'essai	0	0	0	0
	Licenciement	0	0	0	0
	Autres	0	0	1	1
Sous-total II		0	1	2	3
TOTAL		0	2	3	5

Conditions de travail

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs : ACTEOS n'a pas signé d'accord collectif.

Les conditions d'hygiène et de sécurité : Un Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail a été créé en 2001 suite à la mise en place d'un Comité d'Entreprise et tient une réunion trimestrielle.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés : ACTEOS comptabilise au 31/12/2010 l'emploi de deux travailleurs handicapés (catégorie A et B).

Les œuvres sociales : En 2010, ACTEOS n'a versé aucune contribution, à l'exception de la subvention au Comité d'entreprise.

Participation : Un accord de participation a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

Intéressement : Un accord d'intéressement ainsi qu'un avenant ont fait l'objet d'une renégociation en 2010 et ont été adoptés par le CE.

Plan d'épargne entreprise : Un plan d'épargne entreprise a été établi en 2006 et a été adopté par le CE en date du 30 juin 2006.

La sous-traitance - Importance de la sous-traitance : Le volume de la sous-traitance a atteint 354 K€ en 2010 pour ACTEOS SA (hors intragroupe) en légère diminution de 2,48 % comparé à l'exercice 2009.

Celle-ci concerne principalement la sous-traitance de développements informatiques.

3.1.6 Actionnariat au 31.12.2010 (en %)

Cette liste inclut tous les actionnaires qui détiennent 5% et plus des actions ou droits de vote de la société ACTEOS.

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Joseph FELFELI et famille	1 628 140	55,09%	3 256 280	72,62%
Autocontrôle	103 941	3,52%	0	0,00%
Autres actionnaires nominatifs	9 658	0,33%	14 316	0,32%
Public	1 213 468	41,06%	1 213 468	27,06%
TOTAL	2 955 207	100,00%	4 484 064	100,00%

Aucun pacte ne lie les actionnaires de la société ACTEOS.

Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires.

Aucune clause n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

Il n'existe pas de sociétés contrôlées (L. 233-13 du Code de Commerce) par la société ACTEOS qui détiennent une quotité du capital de la société.

Éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

Le capital de la société étant détenu majoritairement par Monsieur Joseph FELFELI, cette détention actuelle empêcherait tout dépôt d'une offre publique visant à obtenir un contrôle majoritaire de la société ACTEOS.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al 2 du Code de Commerce)

Dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2010, la société ACTEOS a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

- ▲ Nombre d'actions achetées : néant
- ▲ Cours moyen d'achat : néant
- ▲ Nombre d'actions vendues : néant
- ▲ Cours moyen des ventes : néant
- ▲ Montant total des acquisitions y inclus les frais de négociation : néant

Nombre d'actions inscrits à la clôture de l'exercice :

Au 31 décembre 2010, la société détenant 103 941 actions (dont 36 834 actions au titre du contrat de liquidité) d'une valeur nominale de 0,5 € représentant ainsi 3,52% du capital de la société.

A la même date, les 36 834 actions détenues au titre du contrat de liquidité conforme à la charte de l'AMAFI représentaient 1,25 % du capital.

Motif des acquisitions	% du capital
Animation du cours	1,25
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

3.1.7 Les délégations en matière d'augmentation de capital (L.225-129 du Code de commerce)

Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations pendant l'exercice 2010

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31.12.09	Montant résiduel au 31.12.10
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	12/06/2009	12/08/2011	3 000K€	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	12/06/2009	12/08/2011	3 000K€	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	12/06/2009	12/08/2011	3 000K€	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	12/06/2009	12/08/2011	3 000K€	Néant	Néant	Néant
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	12/06/2009	12/08/2011	Montant maximum : 10 % du capital social	Néant	Néant	Néant
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions *	12/06/2009	12/08/2012	Limité au tiers du capital social	Oui	Oui	Oui
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre *	12/06/2009	12/08/2012	Montant maximum : 10 % du capital social	Oui	Néant	Néant

* Cf point 7.4 historique des autorisations consenties par l'Assemblée Générale dans le cadre des délégations de compétences

3.1.7.1. La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes expire le 12 août 2011.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc de conférer au Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou par la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 3.000.000 d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières

donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

3.1.7.2 Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 12 août 2011. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

3.1.7.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 5 000 000 euros.

Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Au titre de cette délégation, les émissions d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si ces souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

3.1.7.2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

a) Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

b) Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

3.1.7.3 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

3.1.8 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

3.1.9 Actionnariat des salariés

3.1.9.1 Actionnariat collectif des salariés

▲ Participation des salariés

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce représentait une quote-part non significative inférieure à 0,5 % du capital.

En 2006, la société a mis en place un Plan d'Epargne d'Entreprise, adopté par le comité d'entreprise en date du 30/06/2006.

Dans le cadre de ce Plan d'Epargne d'Entreprise, la participation des salariés représente 0 % du capital social de la société.

La participation des salariés, telle que définie à l'article L.225-102 du Code de Commerce, étant, comme cela a été précisé ci-avant, inférieure à 3 % du capital social de la Société, et l'Assemblée n'ayant pas été convoquée depuis le 20 juin 2008 (soit trois ans) sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE, il lui appartient de statuer sur un tel projet.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, tous pouvoirs à l'effet de réaliser une telle augmentation dans la limite de 2 % du capital (soit au 31 décembre 2010, 59.104 actions), aux moments et conditions qu'il jugera opportuns.

▲ Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons également à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation. Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés

de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

3.1.9.2 Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

3.1.9.2.1 Options de souscription d'actions :

La Société a émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, 10.000 nouvelles options de souscription d'actions.

115 000 options de souscription d'actions sont valides au 31/12/2010.

Le tableau récapitulatif des options de souscription d'actions figure au sein du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Total du capital potentiel émis

L'ensemble des options de souscription et des bons de souscription de créateur d'entreprise émis et en cours de validité au 31/12/2010 est de 115 000 qui donnerait droit en cas d'exercice à 3,89 % du capital (3,75 % après dilution) sous réserve des options caduques.

Lors de votre Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009, vous avez autorisé votre Conseil d'Administration pour une période de 38 mois, soit jusqu'au 12 août 2012, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux ou de certaines catégories du personnel et/ou de mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Il n'y a donc pas lieu de soumettre à votre vote le renouvellement de cette délégation.

3.1.9.2.2. Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux – Art. L225-197-1 du Code de Commerce)

Cette délégation a été renouvelée par votre Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009 pour une durée de 38 mois. Elle expire en conséquence le 12 août 2012. Il n'y a donc pas lieu de soumettre son renouvellement à votre vote.

De plus, il vous est rappelé que la société n'a pas émis d'actions gratuites en faveur du personnel au cours de l'exercice 2010.

L'assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 14 juin 2005, dans sa XIIIème résolution avait autorisé le Conseil d'Administration pour une période de 38 mois à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel de la Société (Articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce).

Dans sa délibération du 5 mai 2006, faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale précitée, le Conseil d'Administration a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 5.000 actions à attribuer à un salarié assumant les fonctions de responsable Développement au sein de la filiale ACTEOS LIBAN (filiale détenue à concurrence de 99 % du capital et des droits de vote par la Société).

Les conditions fixées pour l'attribution de ces actions ont été réalisées le 5 mai 2010. En conséquence, le Conseil d'Administration du 15 décembre 2010 a attribué lesdites actions au salarié concerné en les prélevant à due-concurrence sur les actions auto détenues.

Le tableau récapitulatif des actions gratuites émises figure au sein du rapport spécial sur les actions gratuites.

3.1.10 Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

Autorisation pour mettre en place un programme de rachat d'actions et réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues (L.225-209)

A titre de rappel par délibération de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2010, les actionnaires ont autorisé le conseil d'administration à faire l'acquisition des actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce pour une durée de 18 mois et dans la limite de 2% du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pouvaient être effectuées en vue de :

- ▲ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charge de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;

- ▲ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire.

Le prix maximum d'achat par action qui avait été retenu dans ce cadre était de 15 €

Au 31 décembre 2010, 103 941 actions étaient auto détenues (dont 36 834 actions au titre du contrat de liquidité) représentant 3,52 % du capital social de la société.

A titre de rappel, le conseil d'administration de la société en date du 8 avril 2005 avait décidé d'affecter l'intégralité des 72.107 (Au 31/12/2010 : 67 107) actions auto-détenues acquises avant le 13 octobre 2004 à la couverture de plan d'options d'achat réservés aux salariés ou d'autres allocations d'actions réservées aux salariés.

Une première allocation sous forme d'attribution d'actions gratuites de 5.000 actions a été réalisée en 2006.

Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration, pour une nouvelle période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social (soit sur la base du capital actuel au 31 décembre 2010 soit 147 761 actions), le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 11 juin 2010.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- ▲ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ▲ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet, ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- ▲ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- ▲ Assurer la couverture des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- ▲ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en prévision de l'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre était réglée intégralement en numéraire, et d'autre part, les opérations de rachat étaient réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles n'étaient pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Nous n'entendons pas dans ce cadre utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 8 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1.182.088 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital (soit 295.521 actions sur la base du capital au 31 décembre 2010), les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si vous entérinez notre proposition, notre conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.



3.1.11 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

▲ Au 31 décembre 2010

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	Date de nomination	Date de renouvellement du mandat	Date de fin de mandat	Autres fonctions dans la société
Joseph FELFELI	Administrateur	30.04.1999	14.06.2005	AGO 2011	Président Directeur Général
Guy THOMAS	Administrateur	15.06.2007 (cooptation)		AGO 2012	
Dieter NEUMANN	Administrateur	15.06.2007		AGO 2011	Geschäftsführer
Daniel DUPONCHELLE	Administrateur	20.06.2008 (cooptation)	11.06.2010	AGO 2014	

Les mandataires sociaux ont déclaré ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices.

Ils ont déclaré ne pas avoir été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

Ils ont déclaré ne pas avoir fait l'objet d'incrimination et ou de sanction publique officielle prononcés par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés) au cours des cinq derniers exercices.

Ils ont déclaré ne pas avoir été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Ils ont déclaré ne pas être potentiellement en position de conflit d'intérêt avec la société ACTEOS au cours des cinq derniers exercices.

Il n'existe aucun lien familial entre les différents mandataires.

▲ Autres mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices

	FONCTIONS	SOCIETE	ADRESSE SOCIETE	Capital	Mandats en cours	Procédures collectives /Liquidations
Joseph FELFELI	Co-gérant	SCI Elissar	Roubaix - France	2 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	SCI Duflot	Roubaix - France	1 524,46 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Gmbh&Co KG	Gilching - Allemagne	25 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Beteiligung	Gilching - Allemagne	50 000 €	Oui	Non
Joseph FELFELI	Gérant	ACTEOS Liban SARL	Beyrouth - Liban	95 000 000 LL	Oui	Non
Joseph FELFELI	Membre du CA	Beam Express SA	Ecublens (VD) - Suisse	100 000 CHF	Non	Non
Dieter NEUMANN	Pas d'autres mandats	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy THOMAS	Administrateur	Eurofip SA	Saint Amand les Eaux - France	598 920 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Administrateur	LNH SA	Marcq en baroeul	150 000 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Administrateur	Tapis Saint Maclou	Wattrelos - France	1 363 786 €	Oui	Non
Guy THOMAS	Directeur Financier	Groupe KIBE	Bruxelles - Belgique		Non	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	La Nordiste de l'environnement	Harnes - France	1 479 376 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	APINOR	Harnes - France	200 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Président	ENVINOR	Erquinghem - France	200 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Les Beillières	Erquinghem - France	7 622 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Compost du Maze	Verlinghem	76 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL La Rivière	Violaines - France	68 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Verdure	Le Parcq - France	490 581 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL VIP	Harnes - France	1 000 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Nord Verre Recyclage	Carvin - France		Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Gérant	SARL Gest Cim	Harnes - France	7 500 €	Oui	Non
Daniel DUPONCHELLE	Directeur Général	CARBIOLANE	Sequedin - France	100 000 €	Oui	Non

3.1.12 Rémunération des mandataires sociaux

Nom des mandataires sociaux	Mandat de la société	Montant brut des rémunérations (€)		Valeur brute des avantages en nature (€)		Options de souscription	
		2010	2009	2010	2009	2010	cumul
J FELFELI	Président du CA	96 000	120 000	Néant	Néant	Néant	Néant
D NEUMANN	Administrateur	141 500	121 250	10 458	7 844	Néant	10 000
O MULLIEZ	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
G THOMAS	Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
D DUPONCHELLE	Administrateur	12 000	10 000	Néant	Néant	Néant	Néant

Les rémunérations attribuées aux mandataires dont les montants sont mentionnés dans le tableau ci-dessus constituent des rémunérations fixes.

▲ Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social et aux administrateurs

Joseph FELFELI Président directeur général		
	Exercice N	Exercice N - 1
Rémunérations dues au titre de l'exercice	96 000 €	120 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	96 000 €	120 000 €

Il n'y a pas eu d'options et d'actions attribuées aux administrateurs.

▲ Tableau de synthèse des rémunérations du dirigeant mandataire social

Joseph FELFELI : Président directeur général				
	Exercice N		Exercice N - 1	
	Montants dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Rémunération fixe	96 000 €	96 000 €	120 000 €	120 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	96 000 €	96 000 €	120 000 €	120 000 €

▲ Tableau sur les jetons et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N	Montants versés au cours de l'exercice N-1
Daniel DUPONCHELLE		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	12 000 €	10 000 €

Monsieur Duponchelle a perçu au titre de l'année 2010 des honoraires d'un montant de 12 K€ dans le cadre de la mission exceptionnelle que la société Acteos lui a confiée.

- ▲ Il n'y a pas eu d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par l'émetteur et par toute société du groupe durant l'exercice au dirigeant mandataire social et aux mandataires sociaux
- ▲ Il n'y a pas eu d'options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par le dirigeant mandataire social et aux mandataires sociaux
- ▲ Il n'y a pas eu d'actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social et aux mandataires sociaux
- ▲ Il n'y a pas eu d'actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice pour le dirigeant mandataire social et pour les mandataires sociaux

▲ Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions pour les mandataires sociaux

Informations sur les options de souscription ou d'achat	
Date d'assemblée	Plan n°10
Date du conseil d'administration	10/05/2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	10 000
Les mandataires sociaux	
Dieter NEUMANN	10 000
Point de départ d'exercice des options	10/05/2011
Date d'expiration	10/05/2012
Prix de souscription ou d'achat	4,8
Modalités d'exercice	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	10 000

▲ Actions nominatives détenues par le dirigeant mandataire social et les mandataires sociaux

Nom des mandataires sociaux	Nombre d'actions nominatives au 31/12/2010
Daniel DUPONCHELLE	10
Joseph FELFELI	1 627 543
Dieter NEUMANN	0
Guy THOMAS	100

▲ Informations complémentaires

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Joseph FELFELI				
Président Directeur Général	Non	Oui	Non	Non
Date début de mandat : 1999				
Mandat toujours en cours				

Monsieur FELFELI bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire.

Il s'agit d'un régime à cotisations définies en vertu de l'article 83 du code général des impôts qui a pour objet de garantir en capitalisation la constitution d'une retraite réversible.

Les droits sont exprimés sous la forme :

- d'un capital pendant la période de constitution de la rente
- d'un montant de rente pendant la période du service des prestations

La rente est servie dans le cadre de l'un des régimes collectifs de rentes viagères proposés par les assurances générales de France, choisi par l'assuré lors de son départ à la retraite.

Son montant est déterminé en fonction des caractéristiques du régime et du taux de réversion choisis par l'intéressé.

La charge versée par ACTEOS au cours de l'exercice au bénéfice du dirigeant mandataire social s'élève à 3 840 €

- ▲ Politique de rémunération des dirigeants – engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci

Suite à la proposition de ce dernier lors du Conseil d'Administration du 27 août 2008, le montant de la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Joseph FELFELI, PDG, a été diminué de 20% et ce à compter rétroactivement du 1er juin 2008 pour tenir compte de la situation de la société et de son activité.

Cette situation a été maintenue en 2009.

Lors du Conseil d'Administration du 1er avril 2010, il a été décidé que le montant de la rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur Joseph FELFELI, Président Directeur Général, s'élevant au 5 janvier 2010 à 10 000€ euros, ferait l'objet d'une diminution de 20 % de son montant mensuel brut et ce, à compter rétroactivement du 1er janvier 2010 pour tenir compte des difficultés de marché et limiter les charges de la société.

La rémunération du Président Directeur Général se situe dans la norme du marché.

De même, Monsieur D. NEUMANN a vu sa rémunération pour ses fonctions de dirigeant au sein de la filiale Allemande de la société dénommée : ACTEOS GmbH & Co KG, baisser de 11 % au 1er janvier 2009 et pour toute l'année ce, pour tenir compte des difficultés économiques subies par cette société.

Au 1er janvier 2010, compte-tenu des résultats plus satisfaisants de cette filiale, Monsieur D. NEUMANN a retrouvé son niveau de rémunération antérieur.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs en 2010.

▲ Opérations sur titres des dirigeants en application de l'article L 621 – 18-2 du code monétaire et financier

A la connaissance de l'émetteur, aucune opération sur titres n'a été réalisée en 2010 par les personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier pour un montant total supérieur à 5 000 €.

▲ Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société ACTEOS réalisées au cours de l'exercice 2010 par les membres du conseil d'administration mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier:

Personne concernée relevant de l'article L621-18-2 du CMF	Acquisitions	Cessions	Souscriptions ou échanges	Transactions opérées sur titres au moyen d'instruments financiers à terme
Joseph FELFELI	Néant	Néant	Néant	Néant
Dieter NEUMANN	Néant	Néant	Néant	Néant
Guy THOMAS	Néant	Néant	Néant	Néant
Daniel DUPONCHELLE	Néant	Néant	Néant	Néant

3.1.13 Les événements importants survenus au cours de l'année 2010 et postérieurement à la clôture de l'exercice

Cf annexes aux comptes sociaux

3.1.14 Informations sur les tendances et perspectives

Cf rapport d'activité groupe et comptes consolidés

3.1.15 Tableau des 5 derniers exercices

en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 478	1 478	1 478	1 422	1 403
Nombre d'actions	2 955 207	2 955 207	2 955 207	2 843 712	2 806 790
Nombre d'actions prioritaires					
Nombre d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligation					
Par souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires H.T.	6 163	6 245	6 031	5 926	5 268
Résultat avant impôt part.amort.prov.	684	(177)	(672)	30	931
Impôts sur les bénéfices	(147)	(148)	(47)	(43)	(51)
Participations des salariés					
Résultat après impôt part.dot.prov.	831	(29)	(625)	72	965
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt avant amort prov	0,28	-0,01	-0,21	0,03	0,34
Dividende distribué par action					
Personnel					
Effectif moyen	45	46	44	50	48
Masse salariale	1 920	2 016	2 228	2 122	1 915
Versement au titre du social	824	868	1 008	880	761

3.1.16 Activités et résultats des filiales de la société

Cf rapport d'activité groupe et comptes consolidés (point 4.1.5) et point 1.2

3.2 Comptes sociaux Acteos sa

3.2.1 Bilan actif Acteos

BILAN ACTIF en €	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANT NET 31/12/10	MONTANT NET 31/12/09	MONTANT NET 31/12/08
CAPITAL SOUSCRIT N.A.					
Frais de développement	366 007	36 613	329 394		
Concess., brevets	912 301	908 774	3 527	10 989	15 965
Immobilisations incorporelles encours	285 687		285 687		
IMMO. INCORPORELLES (Notes 1 & 2)	1 563 995	945 387	618 608	10 989	15 965
Constructions	234 453	178 217	56 236	10 838	21 161
Installations techniques	74 796	72 506	2 290	808	8 997
Autres immobilisations corporelles	203 086	152 804	50 282	43 946	33 810
IMMO. CORPORELLES (Notes 1 & 2)	512 335	403 527	108 808	55 592	63 968
Titres de participations (Notes 1, 4 & 5)	1 311 167	29 000	1 282 167	1 282 127	1 282 079
Créances rattachées à participations (Notes 1, 4 & 5)	2 033 999	1 306 587	727 412	1 041 288	675 557
Autres immobilisations financières (Note 1)	46 501		46 501	46 501	46 501
IMMO. FINANCIERES	3 391 667	1 335 587	2 056 080	2 369 916	2 004 137
ACTIF IMMOBILISE	5 467 997	2 684 501	2 783 496	2 436 497	2 084 070
Stocks Matières Premières	13 077	12 381	696	8 511	17 441
Stocks de pdts interm. & finis	722	722	0	1 561	35 969
Stocks de marchandises	177 069	10 179	166 890	200 714	131 568
STOCKS (Note 6)	190 868	23 282	167 586	210 786	184 978
Clients et comptes rattachés (Note 7)	2 692 597	9 339	2 683 258	2 408 478	3 177 343
Autres créances (Note 8)	359 287		359 287	314 088	385 546
CREANCES D'EXPLOITATION	3 051 884	9 339	3 042 545	2 722 566	3 562 889
Valeurs mobilières (Note 9)	1 931 574	22 064	1 909 510	1 399 628	1 363 884
Disponibilités (Note 9)	286 816		286 816	621 639	388 092
Charges constatées d'avance (Note 8)	148 380		148 380	148 895	118 635
DISPONIBILITES ET DIVERS	2 366 770	22 064	2 344 706	2 170 162	1 870 611
ACTIF CIRCULANT	5 609 522	54 685	5 554 837	5 103 514	5 618 478
TOTAL ACTIF	11 077 519	2 739 186	8 338 333	7 540 011	7 702 548

3.2.2 Bilan passif Acteos

BILAN PASSIF en €	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	1 477 604	1 477 604	1 477 604
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 024 538	1 024 538	1 024 538
Réserve légale	147 760	137 501	137 501
Autres réserves	782 736	566 253	1 137 817
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	949 558	226 743	(571 566)
CAPITAUX PROPRES (Note 11)	4 382 196	3 432 639	3 205 894
Avances conditionnées (Note 12)	223 306	333 306	443 306
AUTRES FONDS PROPRES	223 306	333 306	443 306
Provisions pour risques (Note 10)	82 100	110 648	222 399
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	82 100	110 648	222 399
Emprunts auprès établi. de crédit	1 105	833	1 247
Emprunts & dettes financières diverses (Note 13)	4 937	3 506	2 397
DETTES FINANCIERES	6 042	4 339	3 644
Dettes fournisseurs & comptes rattachés (Note 13)	492 653	479 026	615 373
Dettes fiscales & sociales (Note 13)	1 153 387	1 083 429	1 244 552
Autres dettes (Note 13)	425	23 722	2 684
DETTES DIVERSES	1 646 465	1 586 177	1 862 609
Produits constatés d'avance (Note 13)	1 998 224	2 072 902	1 964 696
TOTAL DETTES	3 650 731	3 663 418	3 830 949
TOTAL PASSIF	8 338 333	7 540 011	7 702 548



3.2.3 Compte de résultat Acteos

COMPTE DE RESULTAT en €	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES (Note 14)	6 162 659	6 244 733	6 030 588
Production stockée	(839)	(34 408)	(47 091)
Production immobilisée	658 214	13 252	6 491
Subventions d'exploitation	(Note 15)		182 693
Reprises amort. et prov. & transfert	(Note 15)	450 881	240 806
Autres produits d'exploitation	(Note 15)	34	64
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	7 029 481	6 674 492	6 413 551
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	816 041	1 325 294	938 114
Variation de stock de marchandises	23 643	(69 144)	(1 144)
Achats de matières premières & autres approv.	219	330	463
Variation de stock de matières premières	165 442	102 700	(58 288)
Autres achats & charges externes	2 249 647	2 093 868	2 142 146
	3 254 992	3 453 048	3 021 291
IMPOTS TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	157 084	180 667	171 030
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires & traitements	1 919 585	2 016 080	2 228 297
Charges sociales	823 661	867 569	1 007 656
	2 743 246	2 883 649	3 235 953
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations	(Note 2)	47 373	57 877
Dotations aux provisions sur actif circulant	(Note 6)	191 938	263 778
Dotations aux provisions pour risques & charges	(Note 10)	34 100	74 351
	145 063	273 411	396 006
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	172	185	9 671
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6 300 557	6 790 960	6 833 951
RESULTAT D'EXPLOITATION	728 924	(116 468)	(420 400)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	60	598	71
Produits des autres valeurs mobilières de placement	47 112	93 340	116 973
Autres produits financiers			
Reprises sur provisions & transferts de charges	30 644	79 973	
Différences positives de change	32 181	27 240	15 411
Produits nets sur ces. de valeurs mob. de placement	4 839	16 384	45 307
PRODUITS FINANCIERS	114 836	217 535	177 762
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements & provisions	13 477	18 928	256 739
Autres charges financières	2 336	68	107 742
Intérêts & Charges assimilées			1 359
Différence négative de change	13 362	2 236	12 616
CHARGES FINANCIERES	29 175	21 232	378 456
RESULTAT FINANCIER (Note 16)	85 661	196 303	(200 694)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	814 585	79 835	(621 094)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	22 077	1 899	
Produits exceptionnels sur opération en capital	14 652		15 910
Autres produits exceptionnels	76 548	58 661	2 476
PRODUITS EXCEPTIONNELS (Note 18)	113 277	60 560	18 386
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	103 589	61 502	
Charges exceptionnelles sur opération en capital	21 346		15 910
Autres charges exceptionnelles			45
CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 935	61 502	15 955
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Note 18)	(11 658)	(942)	2 431
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	(146 631)	(147 850)	(47 097)
TOTAL DES PRODUITS	7 257 594	6 952 587	6 609 699
TOTAL DES CHARGES	6 308 036	6 725 844	7 181 265
BENEFICE OU PERTE	949 558	226 743	(571 566)

3.2.4 Annexes aux comptes sociaux

Principes & Méthodes utilisés.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement n°99-03 du CRC).

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière de tests de perte de valeur des actifs immobilisés qui est largement fondée sur les estimations de flux de trésorerie futurs et des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance, et en matière de provisions notamment relatives aux litiges.

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Frais de Développement ----- 5 ans
- Logiciels (codes sources) ----- 4 à 5 ans
- Autres logiciels ----- 1 à 3 ans

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Conformément à la réglementation française (Décret du 29 novembre 1983 – art 19), la société a opté pour le passage en charges des frais de développement pour ce qui concerne les frais liés au développement de logiciels faisant partie d'un projet de développement global.

Pour ce qui concerne les logiciels autonomes créés, bénéficiant d'un droit de propriété incorporelle exclusif, les dépenses sont constatées en charges tant que ces dernières ne répondent pas aux conditions de comptabilisation à l'actif.

Les dépenses de développement des logiciels autonomes sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et la société peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la façon dont l'incorporel générera des avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif dès que les critères suivants sont remplis et démontrés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.
- Evaluation fiable des coûts attribuables à cet actif au cours de son développement

Les dépenses de développement portées à l'actif au cours de l'année 2010 s'élèvent à 652K€ et comprennent les coûts de main d'œuvre directe et les autres frais directs, directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans – Linéaire
Matériel et outillage industriel.....	3/5 ans – Linéaire ou dégressif
Matériel de bureau et informatique.....	3/5 ans – Linéaire ou dégressif
Mobilier de bureaux.....	8 ans – Linéaire

Agencements divers 10 ans - Linéaire
Au regard de la nature des immobilisations, aucune décomposition de leur valeur n'a paru nécessaire.

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées des titres de participation et des prêts et créances à long terme.

La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et en tenant compte d'une valorisation d'entreprise estimée à partir des perspectives de rentabilité (cash-flow, taux de croissance) issues des plans d'affaires validés par la Direction. Les provisions estimées nécessaires s'imputent sur les titres de participations et/ou les créances rattachées aux titres. (Information détaillée en note 5)

4. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les produits finis ou semi finis sont valorisés selon le coût moyen unitaire pondéré des composants, auquel est ajouté une valorisation du temps de main d'œuvre nécessaire à la fabrication du produit. Une provision est constituée si la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production des produits.

Une provision a été constituée pour un montant total de 23 k€ suivant détail au tableau annexé en note 6.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

Une provision pour dépréciation d'un montant de 9 k€ a été comptabilisée suivant détail au tableau annexé en note 7.

6. Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, la société a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société. Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 10.

7. Informations complémentaires

- Le loyer versé à la SCI Duflot a été ramené, à compter du 1^{er} Avril 2002, de 35 k€ à 29 K€ par trimestre, soit une baisse au bénéfice d'Acteos SA de 66 k€ sur l'exercice 2010 (en tenant compte des révisions de loyer liées à l'indice de construction depuis 2002). Cette baisse est conditionnée à une clause de retour à meilleure fortune, dont les critères de déclenchement sont décrits en note 29, il convient également de se référer au paragraphe mentionnant les événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

- Aucune provision concernant les indemnités de départ à la retraite n'a été comptabilisée dans nos comptes sociaux au 31 décembre 2010.

Toutefois cet engagement peut être évalué à 126 k€ (charges sociales comprises).

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été évalué en utilisant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière.

Les calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de présence à l'âge de la retraite (entre 20% et 100% suivant l'âge)
- Une hypothèse d'évolution des salaires (2%)
- Un taux d'actualisation (4,5%)
- Age de départ à la retraite : 67 ans

Au 31 décembre, le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis par les salariés au titre du D.I.F. (droit individuel à la formation) s'élève à 3 418 heures. 35 heures ont été consommées sur l'exercice 2010.

- Le chiffre d'affaires est reconnu :

- ✓ Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.
- ✓ Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées. Le degré d'avancement est calculé à la clôture

sur la base des charges engagées par projet, rapportées au budget global des charges attendues sur le projet. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan sous la rubrique créances client pour la part des produits à recevoir et en autres passifs courants pour la part des produits constatés d'avance.

- ✓ Pour les ventes liées aux contrats de maintenance, les produits sont constatés prorata temporis sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

- Plusieurs plans d'option de souscription d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions ont été émis chez Acteos depuis l'assemblée générale du 14 juin 2005.

Les plans de souscription d'actions en cours de validité sont détaillés comme suit :

1/ Plan d'option de souscription d'actions :

Date d'attribution	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008	02/04/2009	11/06/2010
Nombre	10000	15000	20000	60000	10000
Date d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012	02/04/2013	11/06/2014
Prix d'exercice (en €)	4,8	2,69	1,42	1,48	2.49
Juste valeur des options (en €)	3,5	1,92	0,77	0,97	1.08

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation de ces options sont les suivantes :

Volatilité attendue : entre 60% et 41%

Taux d'intérêts : 2.07% ou 4.61% (taux zéro coupon) selon les plans

Taux de départ : 12%

- o Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'année 2010 se détaillent comme suit :

Cabinet CAEC - Honoraires pour l'audit d'Acteos S.A. et la consolidation : 41 700 €

Cabinet KPMG - Honoraires pour l'audit d'Acteos S.A. et la consolidation : 41 700 €

Cabinet KPMG - Revue des travaux d'audit d'Acteos GmbH&Co KG par KPMG Munich : 3 000 €

Evènements postérieurs à la clôture.

En date du 31 mars 2011, la société Acteos a signé un nouveau bail avec la SCI Dufлот relatif à la location de son siège social au 2-4 rue Dufлот à Roubaix. A cette occasion, la SCI Dufлот a procédé à un abandon de la clause de retour à meilleure fortune mise en place le 30 mars 2002 dans le cadre de la signature d'un avenant au précédent bail en place. Le montant de l'abandon potentiel est de 402 744 €, qui disparaîtra des engagements hors Bilan de la société Acteos à l'issue de cette opération.

En date du 17 février 2011, la société Acteos a gagné en première instance l'un des deux procès en cours auprès du tribunal des prud'hommes. Ce litige est provisionné en risques et charges à hauteur de 48 K€, le salarié concerné a fait appel de la décision, la provision est maintenue.

Note 1 - Immobilisations en valeur brute

2010	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/10
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement (1)		366 007			366 007
Concessions, brevets, licences (2)	893 512				893 512
Autres immobilisations incorporelles	18 789				18 789
Immobilisations incorporelles encours (1)		285 687			285 687
TOTAL	912 301	651 694			1 563 995
Immobilisations corporelles					
Constructions	185 432	53 000	3 979		234 453
Installations tech, mat et outillages ind.	74 830	3 022	3 056		74 796
Autres immobilisations corporelles	187 553	29 935	14 402		203 086
TOTAL	447 815	85 957	21 437		512 335
Immobilisations financières					
Titres de participations	1 311 127	40			1 311 167
Créances rattachées à participations	2 341 911	58 668	366 580		2 033 999
Autres immobilisations financières (3)	46 501				46 501
TOTAL	3 699 539	58 708	366 580		3 391 667
TOTAL IMMOBILISATIONS	5 059 655	796 359	388 017		5 467 997

(1) Frais de recherche et développement

Compte tenu de la nature de l'avancement et de la faisabilité technique et commerciale des projets de développement, ces frais de développement ont été activés en immobilisations.



Ces coûts sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans.

Acteos SA a engagé au titre de l'année des dépenses de recherche et de développement à hauteur de 760K€ dont 652 K€ ont été activés (essentiellement des coûts salariaux).

Ces frais de développement ont porté sur les programmes suivants : développement de la gamme, Acteos PPS, développement des nouvelles versions des produits Logidrive et Logiroutes.

(2) Il s'agit exclusivement de logiciels

(3) Il s'agit de dépôts de garanties (principalement pour la SCI Duflot dont le montant est de 44 718 €)

2009	Solde 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/09
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences (1)	887 144	6 368			893 512
Autres immobilisations incorporelles	18 789				18 789
TOTAL	905 933	6 368			912 301
Immobilisations corporelles					
Constructions	185 432				185 432
Installations tech, mat et outillages ind.	74 830				74 830
Autres immobilisations corporelles	159 899	27 654			187 553
TOTAL	420 161	27 654			447 815
Immobilisations financières					
Titres de participations	1 311 079	48			1 311 127
Créances rattachées à participations	1 965 694	561 487	185 270		2 341 911
Autres immobilisations financières (3)	46 501				46 501
TOTAL	3 323 274	561 535	185 270		3 699 539
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 649 368	595 557	185 270		5 059 655

Note 2 - Flux d'amortissements

2010	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2010
Amort / Immobilisations incorporelles					
Amort / Concessions, brevets, licences	882 523	7 462			889 985
Amort / Autres immobilisations incorporelles	18 789	36 613			55 402
TOTAL	901 312	44 075			945 387
Amort / Immobilisations corporelles					
Amort / Constructions	174 594	7 602	3 979		178 217
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	74 022	1 540	3 056		72 506
Amort / Autres immobilisations corporelles	143 607	16 712	7 515		152 804
TOTAL	392 223	25 854	14 550		403 527
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 293 535	69 929	14 550		1 348 914

2010	Linéaire	Dégressif
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 075	
Constructions, installations générales	7 602	
Installations techniques, outils industriels		1 540
Autres immobilisations corporelles	10 975	5 737
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 577	7 277
TOTAL GENERAL	62 652	7 277

2009	Solde 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2009
Amort / Immobilisations incorporelles					
Amort / Concessions, brevets, licences	871 179	11 344			882 523
Amort / Autres immobilisations incorporelles	18 789				18 789
TOTAL	889 968	11 344			901 312
Amort / Immobilisations corporelles					
Amort / Constructions	164 271	10 323			174 594
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	65 833	8 189			74 022
Amort / Autres immobilisations corporelles	126 089	17 518			143 607
TOTAL	356 193	36 030			392 223
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 246 161	47 374			1 293 535



2009	Linéaire	Dégressif
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 344	
Constructions, installations générales	10 323	
Installations techniques, outils industriels	1 045	7 144
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 020	10 498
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 388	17 642
TOTAL GENERAL	29 732	17 642

Note 3 : Filiales & Participations

Informations financières (€)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		prêts & avances consentis par la société & non encore remboursés	montant des cautions & avals données par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observ.
				Brute	Nette						
Filiales & participations											
détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à l a											
1 - Filiales (détenues à + de 50%)											
ACTEOS GMBH & CO KG	25 000	(538 042)	100%	1 227 100	1 227 100	1 192 558	-	3 948 893	8 280	-	-
ACTEOS BETEILIGUNGS	50 000	(778 951)	100%	29 000	0	776 825	-	0	(12 516)	-	-
ACTEOS Liban	53 247	(65 459)	99%	53 032	53 032	64 616	-	844 604	42 115	-	-
2 - participations (détenues entre 10% et 50%)											
B . Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											
C : Renseignements globaux sur les titres											
Filiales françaises (ensemble)											
Filiales étrangères (ensemble)	128 247	(1 382 452)	99,58%	1 309 132	1 280 132	2 033 999	-	4 793 497	37 879	-	-
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											



Note 4 : Titres de participation

2010	Solde 31/12/2009	Augmentation	Cessions	Solde 31/12/2010
ACTEOS Gmbh & Co KG				
Prix d'acquisition	1 227 101			1 227 101
ACTEOS Beteiligungs				
Prix d'acquisition	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
Prix d'acquisition	53 032			53 032
Autres participations hors groupe	1 994	40		2 034
TOTAL	1 311 127	40		1 311 167

2010	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG				
ACTEOS Beteiligungs	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
TOTAL	29 000			29 000

2009	Solde 31/12/2008	Augmentation	Cessions	Solde 31/12/2009
ACTEOS Gmbh & Co KG				
Prix d'acquisition	1 227 101			1 227 101
ACTEOS Beteiligungs				
Prix d'acquisition	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
Prix d'acquisition	53 032			53 032
Autres participations hors groupe	1 946	48		1 994
TOTAL	1 311 079	48		1 311 127

2009	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG				
ACTEOS Beteiligungs	29 000			29 000
ACTEOS Liban				
TOTAL	29 000			29 000

Note 5 : Créances rattachées à des participations

2010	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Avances ACTEOS Gmbh & Co KG	1 179 608	20 825	7 875	1 192 558
Avances ACTEOS Beteiligungs	763 348	13 477		776 825
Avances ACTEOS Liban	398 955	24 366	358 705	64 616
TOTAL	2 341 911	58 668	366 580	2 033 999

2010	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS Gmbh & Co KG	537 274		7 512	529 762
ACTEOS Beteiligungs	763 348	13 477		776 825
ACTEOS Liban				
TOTAL	1 300 622	13 477	7 512	1 306 587

Les titres de participation et les avances concernant notre filiale Acteos Beteiligungs ont été provisionnés en totalité, compte tenu de l'absence d'activité de la filiale.

La dépréciation des titres de participation concernant notre filiale Acteos GmbH&Co KG a été ajustée par rapport à la situation nette négative de la filiale au 31/12/2010. Par ailleurs, un test de dépréciation (impairment test) des titres et avances à la filiale a été réalisé au regard de la valeur d'utilité de la filiale.

Des business plans sont établis à partir desquels est évaluée la valeur nette actuelle des flux de trésorerie futurs attendus (méthode discounted cash flow). La durée retenue pour les business plans est égale à 5 ans.

Les hypothèses ont été les suivantes :

- Une croissance à l'infini de 0% (0% au 31/12/09)
- Un taux d'actualisation de 14,34% au 31/12/2010 (13,37% au 31/12/2009) se décomposant comme suit :

Taux d'actualisation retenu	2010	2009
Taux sans risque	3,34%	3,42%
Prime de marché action	5,00%	4,95%
Prime de risque spécifique	6,00%	5%
Taux retenu	14,34%	13,37%

Le test a été réalisé à partir des perspectives de chiffre d'affaires et de cash-flows, déterminés sur la base des business plans sur 5 ans présentés au Conseil d'administration le 16 février 2011 et actualisés sur la base des dernières informations disponibles.

Ces business plans prennent en considération l'accentuation de l'orientation stratégique de la filiale en matière de développement de l'activité Software et commercialisation des produits développés par Acteos SA. Les business plans intègrent en conséquence une augmentation de 50% du chiffre d'affaires au terme des 5 ans et une rentabilité d'exploitation au terme des 5 ans similaire à celle de Acteos SA en France.

Ce test n'a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur complémentaire au 31 décembre 2010.

La valeur nette comptable de Acteos GmbH (Titres + Avance) étant proche de sa valeur d'utilité, il a par ailleurs été pratiqué des tests de sensibilité afin d'évaluer les différents points morts. Les variations des hypothèses suivantes conduisent à considérer une valeur d'utilité égale à la valeur nette comptable de des titres et avance à la filiale:

- hausse du taux de 1 point du taux d'actualisation
- baisse des hypothèses de chiffre d'affaires au-delà de 10 % sur l'ensemble des périodes
- baisse des hypothèses de marge brute annuelle au-delà de 0,3 % sur l'ensemble des périodes

Au-delà de ces variations les tests de dépréciation conduiraient à une dépréciation complémentaire.

2009	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Avances ACTEOS GmbH & Co KG	1 151 212	29 272	876	1 179 608
Avances ACTEOS Beteiligungs	744 420	18 928		763 348
Avances ACTEOS Liban	70 063	513 287	184 395	398 955
TOTAL	1 965 695	561 487	185 271	2 341 911

2009	Provision Début d'exercice	dotations	Reprise	Provision fin d'exercice
ACTEOS GmbH & Co KG	545 717		8 442	537 275
ACTEOS Beteiligungs	744 420	18 928		763 348
ACTEOS Liban				
TOTAL	1 290 137	18 928	8 442	1 300 623

Note 6 : Stocks

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Stocks	380 792	190 868
Stocks	380 792	190 868

2010	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur stocks	170 008	23 282	170 008	23 282

Méthode appliquée pour calcul de la provision sur stocks :

Une analyse détaillée a été effectuée sur les 46 premières références du stock hors obsolètes, hors composants et hors fournitures (classées par valeur en ordre décroissant) pour vérifier l'existence ou non d'un risque potentiel sur le produit.

Sur les produits considérés à risque, la provision a été calculée selon les taux suivants :

Mois en stock	Coefficient de dépréciation
3 - 12mois	25%
NC	50%
> 12 mois	50%

Un taux moyen a été appliqué pour les références restantes.

Les références obsolètes sont dépréciées à 100%.

2009	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Stocks	448 756	380 792
Stocks	448 756	380 792

2009	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur stocks	263 778	170 008	263 778	170 008

**Note 7 : Créances clients**

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Créances clients	2 413 966	2 692 597

2010	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur créances	5 488	3 852		9 340

2009	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Créances clients	3 182 831	2 413 966

2009	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions sur créances	5 488			5 488

Note 8 : Autres créances et compte de régularisation

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Autres créances	336 018	359 286
Charges constatées d'avance (1)	148 895	148 380
TOTAL	484 913	507 666

2010	Solde début d'exercice	Dotation	Reprise	Solde fin d'exercice
Provisions autres créances	21 930		21 930	0
TOTAL	21 930	0	21 930	0

(1) Détail des charges constatées d'avance au 31/12/10 (en €) :

Contrats payés d'avance 148 380

Sous traitance Contrat de maintenance	90 830
Marketing	1 594
Assurances	1 289
Achats de licences	4 427
Contrats de maintenance	14 669
Divers	35 571

2009	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Autres créances	444 207	336 018
Charges constatées d'avance (1)	118 635	148 895
TOTAL	562 842	484 913

2009	Solde début d'exercice	Dotation	Reprise	Solde fin d'exercice
Provisions autres créances	58 661	21 930	58 661	21 930
TOTAL	58 661	21 930	58 661	21 930

(1) Détail des charges constatées d'avance au 31/12/2009 (en €) :

Contrats payés d'avance 148 895

Sous traitance Contrat de maintenance	79 623
Marketing	21 020
Assurances	1 845
Achats de licences	22 532
Contrats de maintenance	8 491
Divers	15 384

Note 9 : Valeurs Mobilières de Placement et liquidités

2010	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice	Valeur financière au 31/12/10	Plus Value Latente
SICAV Banque Populaire du Nord	737 675	1 024 134	1 056 560	32 426
SICAV Crédit Agricole	159 317	174 696	174 763	67
SICAV PALATINE	339 314	538 685	538 845	160
Sous Total OPCVM	1 236 306	1 737 515	1 770 168	32 653
Actions propres (1)	208 518	194 059	171 995	(22 064)
Sous total autres placements	208 518	194 059	171 995	(22 064)
Liquidités	621 639	286 816		
TOTAL	2 066 463	2 218 390	1 942 163	+10 589

	Nombre en début d'exercice	Variation en nombre	Nombre en fin d'exercice
(1) Actions propres	72 107	5 000	67 107

2010	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions pour dépréciation des actions propres	45196		23132	22 064

2009	Valeur brute début d'exercice	Valeur brute fin d'exercice	Valeur financière au 31/12/10	Plus Value Latente
SICAV Banque Populaire du Nord	889 393	737 675	768 097	30 422
SICAV Crédit Agricole	228 704	159 317	159 344	27
SICAV PALATINE	153 995	339 314	339 484	170
Sous Total OPCVM	1 272 092	1 236 306	1 266 925	30 619
Actions propres (1)	208 518	208 518	163 322	(45 196)
Sous total autres placements	208 518	208 518	163 322	(45 196)
Liquidités	388 092	621 639		
TOTAL	1 868 702	2 066 463	1 430 247	(14 577)

	Nombre en début d'exercice	Variation en nombre	Nombre en fin d'exercice
(1) Actions propres	72 107		72 107

2009	Provision début d'exercice	dotations	Reprise	Valeur brute fin d'exercice
Provisions pour dépréciation des actions propres	116726		71530	45 196

Note 10 : Provisions pour risques et charges

2010	Débit d'exercice publié	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	Fin d'exercice
Autres Provisions (1)	110 648	48 000	70 000	6 548	82 100
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	110 648	48 000	70 000	6 548	82 100

(1) La reprise de provision de 76 548 € porte sur deux litiges sociaux nés les années antérieures, pour lesquels les procédures ont trouvé leurs termes au 31 décembre 2010.

Deux litiges Prud'hommaux sont provisionnés au 31/12/10, un litige né en 2009 et l'autre en 2010. Les sommes totales réclamées par les salariés s'élèvent au total à 242 K€ et sont provisionnées pour un montant global de 82 K€.

2009	Début d'exercice publié	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	Fin d'exercice
Provisions pour garanties données aux clients	4 351			4 351	
Autres Provisions	218 048	34 100		141 500	110 648
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	222 399	34 100		145 851	110 648

Note 11 - Variation des capitaux propres

2010	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation au 31/12/2008	1 477 604	1 024 538	137 501	1 137 817		(571 566)	3 205 894
Affectation du résultat N-1				(571 564)		571 566	2
Résultat de l'exercice						226 743	226 743
Augmentation de capital							
Situation au 31/12/2009	1 477 604	1 024 538	137 501	566 253		226 743	3 432 639
Affectation du résultat N-1						(226 743)	(226 743)
Résultat de l'exercice			10 259	216 483		949 558	1 176 300
Autres variations							
Situation au 31/12/2010	1 477 604	1 024 538	147 760	782 736		949 558	4 382 196

Note 12 : Avances conditionnées

2010	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2010
Avances OSEO Innovation	333 306		110 000	223 306
TOTAL	333 306		110 000	223 306

OSEO ANVAR est un établissement public d'aide à l'innovation et à la croissance

Les avances conditionnées se détaillent comme suit :
Le solde du au 31/12/10 du Programme "EURINNOV"

En €
223 306

Détail des remboursements suivant échéance :

	30/09/2011	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	110 000	113 306

2009	Solde 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2009
Avances OSEO Innovation	443 306		110 000	333 306
TOTAL	443 306		110 000	333 306

Détail des remboursements suivant échéance :

	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	110 000	110 000	113 306

Note 13 : Dettes et compte de régularisation

2010	Solde ouverture	Solde fin d'exercice
Dettes fournisseurs	479 026	492 652
Dettes financières	4 339	6 042
Autres dettes	1 107 152	1 153 812
Produits Constatés d'avance (1)	2 072 902	1 998 224
TOTAL	3 663 419	3 650 730

(1) Les produits constatés d'avance concernent :

- La facturation des contrats de maintenance au titre de l'année 2011 pour un montant de 1 728 938 €
- La facturation des projets software et hardware en cours et qui ne correspond pas à l'avancement des contrats à hauteur de 269 286 euros.

2009	Solde ouverture	Solde fin d'exercice
Dettes fournisseurs	615 373	479 026
Dettes financières	3 644	4 339
Autres dettes	1 247 236	1 107 152
Produits Constatés d'avance (1)	1 964 696	2 072 902
TOTAL	3 830 949	3 663 419

(1) Les produits constatés d'avance concernent :

- La facturation des contrats de maintenance au titre de l'année 2010 pour un montant total de 1 734 838 euros.
- La facturation des projets software et hardware en cours et qui ne correspond pas à l'avancement des contrats à hauteur de 338 064 euros.

Note 14 : Ventilation du Chiffre d'Affaires par zone géographique & par nature

31/12/10 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 011 271	28 919	13 631	1 053 821
Prestations de services	4 930 375	82 308	96 155	5 108 838
TOTAL	5 941 646	111 227	109 786	6 162 659

31/12/09 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 645 342	21 710	17 613	1 684 665
Prestations de services	4 443 131	50 038	66 899	4 560 068
TOTAL	6 088 473	71 748	84 512	6 244 733

31/12/08 - €	France	Intra-communautaire	Extra - Communautaire	TOTAL
Progiciels & produits associés	1 065 379	28 324		1 093 703
Prestations de services	4 653 574	71 842	211 469	4 936 885
TOTAL	5 718 953	100 166	211 469	6 030 588

Note 15 : Autres produits

en €	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Subventions d'exploitation			182 693
Reprises amort. et prov. & transfert (1)	205 943	450 881	240 806
Autres produits d'exploitation	3 504	34	64
TOTAL	209 447	450 915	423 563

(1) Le solde des reprises & des transferts de charges est composé de :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Reprise sur litige social		141 500	
Reprise sur garantie clients		4 351	5 353
Reprise sur créances douteuses			8 750
Reprise sur dépréciation de stock	170 008	263 778	178 821
Transfert de charges	35 935	41 252	47 882
TOTAL	205 943	450 881	240 806

Le poste transfert de charges est principalement utilisé pour reclasser les avantages en nature et les remboursements de CPAM.

Note 16 : Résultat financier

Les produits financiers comprennent notamment :

- Des produits financiers provenant des avances en compte courant de nos filiales (36 435 euros - montant détaillé par filiales en note 24)
- Des produits financiers provenant d'un gain sur notre contrat de liquidité de 10 678 € et de reprises sur provisions

en €	2 010	2 009	2 008
Reprise Prov Actions propres	23 132	71 530	
Rep Prov Im Fin Acteos GmbH&CO KG	7 512	8 442	
Total	30 644	79 972	0

Les charges financières sont constituées essentiellement :

Des dotations financières concernant les avances en compte courant de notre filiale Acteos Beteiligungs (13 477 euros - montant détaillé par filiales en note 5)

Note 17 : Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

en €	2 010	2 009	2 008
Organes de direction	96 000	120 000	220 686
TOTAL	96 000	120 000	220 686

Note 18 : Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

en €	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	22 077	1 899	
Autres produits exceptionnels	76 548	58 661	2 476
Produits exceptionnels sur opération en capital			15 910
Produits cession éléments d'actif	14 652		
TOTAL	113 277	60 560	18 386

Charges exceptionnelles

en €	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	103 589	60 855	
Valeur nette comptable sur cession	6 887		
Pénalité & Amendes		647	
Charges exceptionnelles sur opération en capital			15 910
Autres charges exceptionnelles			45
Malis s/rachat actions propres	14 459		
TOTAL	124 935	61 502	15 955

Note 19 : Résultat courant avant impôt

€	31/12/2010			31/12/2009			31/12/2008		
	AVANT IMPOT	IMPOTS (1)	APRES IMPOTS	AVANT IMPOT	IMPOTS (1)	APRES IMPOTS	AVANT IMPOT	IMPOTS (1)	APRES IMPOTS
Résultat courant avant impôts	814 585	(146 631)	961 216	79 835	(147 850)	227 685	(621 094)	(47 097)	(573 997)
Charges et produits exceptionnels	(11 658)		(11 658)	(942)		(942)	2 431		2 431
BENEFICE - PERTE	802 927	(146 631)	949 558	78 893	(147 850)	226 743	(618 663)	(47 097)	(571 566)

(1) Il s'agit d'un crédit d'impôt recherche

Note 20 : Résultat & Capitaux propres hors évaluation fiscale dérogatoire

€

Impact sur le résultat	
Bénéfice net de l'exercice	949 558
+ Amortissements dérogatoires (dotations - reprises)	
+ Autres provisions réglementées (dotations - reprises)	
+ Crédit Impôt Recherche	146 631
Résultat hors incidence des évaluations dérogatoires	802 927

Impact sur les capitaux propres	
Capitaux propres 31/12/10	4 382 196
Crédit impôt Recherche	146 631
Capitaux propres hors incidence des évaluations dérogatoires	4 235 565

Note 21 : Situation fiscale latente

en €	A l'ouverture de l'exercice	Var.	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice Créances (Dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice Créances (Dettes)
Contribution Sociale de Solidarité	11 216	(1 950)	9 266	3 738	(650)	3 088
Effort de construction	8 683	(243)	8 440	2 894	(81)	2 813
Provisions sur stock	45 755	(23 511)	22 244	15 250	(7 836)	7 414
Provision sur créances filiales	59 320	1 038	60 358	19 771	346	20 117
Moins Value nette à LT	80 674	0	80 674	0	0	0
Déficits fiscaux reportables	9 006 618	(811 732)	8 194 886	3 001 906	(270 277)	2 731 629
Ecart de valeurs liquidatives sur OPVCM	-100 252	125 420	25 168	-33 414	41 802	8 388
TOTAUX	9 112 014	(710 978)	8 401 036	3 010 145	(236 695)	2 773 450

Taux d'impôt retenu : 33,33%

Note 22 : Échéance des créances

€	Montant brut	A 1 an au +	A + d'1 an
Créances rattachés à des participations	2 033 999	200 000	1 833 999
Prêts			
Autres immobilisations financières	46 501		46 501
Clients douteux ou litigieux	11 067	4 504	6 563
Autres créances clients	2 681 530	2 681 530	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	6 489	6 489	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat : impôt sur les bénéficiaires			
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	29 315	29 315	
Etat : autres impôts et taxes assimilées	146 631	146 631	
Etat : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	176 852	176 852	
Charges constatées d'avance	148 380	148 380	
TOTAL GENERAL	5 280 764	3 393 701	1 887 063

Note 23 : Échéance des dettes

€	Montant brut	A 1 an au +	5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts auprès établissements de crédits	1 105	1 105		
Emprunts et dettes financières divers	4 443	4 443		
Fournisseurs et comptes rattachés	492 653	492 653		
Personnel et comptes rattachés	244 895	244 895		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	263 080	263 080		
Etat : impôt sur les bénéficiaires				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	579 540	579 540		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts et taxes assimilées	65 872	65 872		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	494	494		
Autres dettes	425	425		
Dettes représentatives de titres prêtés				
Produits constatés d'avance	1 998 224	1 998 224		
TOTAL GENERAL	3 650 731	3 650 731		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				



Note 24 : Entreprises liées

En valeur brute - en €	Acteos Liban	Acteos Beteiligungs	Acteos GmbH & Co KG	TOTAL
Immobilisations financières (1)				
Participations	53 032	29 000	1 227 101	1 309 133
Autres immobilisations financières	64 616	776 825	1 192 558	2 033 999
Créances				
Créances clients & comptes rattachés				
Autres créances				
Avances & Acomptes versés sur commandes				
Dettes				
Emprunts & dettes financières divers				
Avances & Acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	73 457			73 457
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés				
Autres dettes				
Charges financières				
Produits financiers	2 133	13 477	20 825	36 435

(1) Une provision de 1 306 587 € a été comptabilisée sur les immobilisations financières, détaillée comme suit :

Acteos Beteiligungs = 776 825 €

Acteos GmbH&Co KG = 529 762 €

Note 25 : Tableau de l'effectif moyen

31/12/2010	personnel	salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieurs		24	
Techniciens & agents de maîtrise		15	
Employés		6	
Ouvriers			
TOTAL		45	

31/12/2009	personnel	salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres & professions supérieurs		26	
Techniciens & agents de maîtrise		16	
Employés		4	
Ouvriers			
TOTAL		46	

Note 26 : Eléments concernant plusieurs postes du Bilan

ACTIF - en €	Produits à recevoir	Effet de commerce
Immobilisations financières		
Clients & Comptes rattachés	863 522	6 756
Autres Créances	23 386	
Disponibilités & Divers		
TOTAL	886 908	6 756

PASSIF - en €	Charges à payer	Effet de commerce
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 105	
Emprunts & dettes financières		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	149 280	
Dettes fiscales & sociales	420 969	
Autres dettes		
TOTAL	571 354	



Note 27 : Tableau de flux de trésorerie

€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
RESULTAT NET	949 558	226 743	(571 566)	
<i>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>				
+/- Dotations nettes aux amortissements & provisions	47 346	(53 891)	266 888	
+/- values de cession	(7 765)			
Eléments non générateurs de trésorerie				
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	989 139	172 852	(304 678)	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(290 582)	614 050	536 183	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	698 557	786 902	231 505	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Décaist / acquisition immos incorporelles	(651 694)	(6 368)	(12 732)	
Décaist / acquisition immos corporelles	(85 957)	(27 654)	(20 162)	
Encaist / cession d'immos corp et incorp	14 652		15 910	
Encaist / cession immos financières				
Décaist / acquisition immos financières	(58 709)	(561 535)	(329 448)	
Encaist / cession immos financières	366 581	185 270		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(415 127)	(410 287)	(346 432)	
OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital ou apports			160 416	
Encaissements provenant d'avances conditionnées			93 306	
Remboursement d'avances conditionnées	(110 000)	(110 000)	(112 693)	
Encaissements provenant d'emprunts	1 355	3 088		
Remboursement d'emprunts				
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(108 645)	(106 912)	141 029	
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE				
	174 785	269 703	26 102	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE				
	2 020 435	1 750 729	1 724 626	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE				
	2 195 221	2 020 435	1 750 729	
Ecart				
	VMP	1 737 515	1 236 306	1 272 092
	DISPONIBILITES	286 816	621 639	388 092
	ACTIONS PROPRES	171 995	163 322	91 792
	CONCOURS BANCAIRES	-1 105	-833	-1 247
		2 195 221	2 020 435	1 750 729

Note 28 : Composition du capital social

Catégories de titre	Nombre de titres			
	à la clôture de l'exercice précédent	créés pendant l'exercice	annulés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice
Actions	2 955 207		-	2 955 207

	Nombre de titres	Valeur nominale en €	Capital social en €
Composition du Capital social	2 955 207	0,5	1 477 604

Note 29 : Engagements hors bilan

Engagements donnés en €	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Lettre de Confort en faveur de ACTEOS GmbH & Co KG	305 000	512 000	521 000
Lettre de subordination en faveur de ACTEOS GmbH & Co KG	1 193 000	1 180 000	1 151 000
Clause de retour à meilleure fortune (SCI) (1)	402 744	336 767	259 643
Contrat de location (2)	220 808	333 151	471 641
Droit Individuel de Formation (3)	mémoire	mémoire	mémoire
Indemnités de Fin de Carrière	125 953	124 652	101 983
TOTAL	2 247 505	2 486 570	2 505 267

(1) Clause de retour à meilleure fortune

En date du 29 mars 1999 un bail commercial a été signé entre la SCI DUFLOT et ACTEOS SA

Le loyer trimestriel de départ avait été fixé à 34 681,07 €. Acteos ayant traversé une période difficile au début des années 2000, un avenant au bail est signé en date du 30 mars 2002, fixant le loyer trimestriel à 29 000,00 €.

Ce loyer sera maintenu à ce montant tant que le dernier résultat d'exploitation annuel consolidé d'Acteos demeurera inférieur à 100 K€ par trimestre et tant que la trésorerie positive consolidée du Groupe ACTEOS sera inférieure à 1500 K€.

Une fois les critères définis ci-dessus atteints, il est convenu que l'écart entre les loyers qui auraient du être perçus en l'absence de l'avenant et le loyer modifié, pourra être facturé à ACTEOS si les conditions suivantes sont réunies :

- le résultat net avant impôt consolidé du groupe pour la dernière année connue est supérieur à 200 K€
- la trésorerie consolidée du Groupe ACTEOS est supérieure à 1500 K€

La SCI DUFLOT sera alors fondée à facturer l'écart de loyer cumulé dans la limite de 15% du résultat net consolidé avant impôt, et de 15% de la trésorerie excédentaire du Groupe ACTEOS.

Au 31/12/10 le critère des 100 K€ de résultat d'exploitation par trimestre n'ayant pas été atteint, aucune facturation n'a été opérée par la Sci Duflot.

(2) Il s'agit notamment de la location du parc informatique et de la flotte automobile

(3) Suivant détail des heures indiquées en annexe "principes et méthodes utilisées"

Note 30 : Identité de la société mère consolidante

La société mère consolidante se trouve être notre société, ACTEOS SA, qui englobe dans le cadre d'une consolidation par intégration globale les sociétés suivantes :

- Acteos Beteiligungs (ex Acteos Gmbh)

Talhofstrabe 30a

82 205 Gilching

Allemagne

- Acteos Liban

Al Plaza Shaya Center

Zalka

Beyrouth

Liban

- Acteos Gmbh & Co KG (ex Cohse Gmbh)

Talhofstrabe 30a

82 205 Gilching

Allemagne

3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ▲ le contrôle des comptes annuels de la société Acteos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▲ la justification de nos appréciations ;
- ▲ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé dans ce contexte.

- Les notes 'Principes et méthodes utilisés' (§ 3), 4 et 5 de l'annexe exposent l'approche retenue pour la valorisation des titres de participation et des créances rattachées, approche qui implique des estimations.
Nous avons vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons, en tant que besoin, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, contrôlé les calculs effectués par la société et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.
Comme indiqué dans la note 'Principes et Méthodes utilisés' des états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.
- Comme indiqué dans la note 'Principes et Méthodes utilisés' (§1) et dans la note 1 de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le règlement 99-03 du CRC. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les autres éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement, la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 'Principes et Méthodes utilisés' (§1) et la note 1 de l'annexe fournissent une information appropriée.
- La note 'Principes et Méthodes utilisés' (§5 et 7) et les notes 7 et 13 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des en-cours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Votre société constitue des provisions, tel que décrit en notes 'Principes et Méthodes utilisés' (§6) et 10 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul, le 27 avril 2011

Arras, le 27 avril 2011

KPMG Audit

S.A.R.L. CAEC

Département de KPMG S.A.

Christian de Brianson

Gérard Simon

Associé

Associé

4. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE ET COMPTES CONSOLIDES

4.1 Rapport de gestion

4.1.1 Le marché en 2010 : Etat des lieux et perspectives 2011

2010 est l'année de refonte en profondeur de l'image et du positionnement Produits/marchés, avec 2 axes prioritaires clairs de conquête des marchés :

- ✓ Les marchés de la distribution :

Grande distribution

Distribution spécialisée hors habillement

- ✓ Les marchés industriels :

L'agroalimentaire,

La pharmacie et cosmétique

Les industries « lourdes (transformation, chimie, énergie, BTP, automobile, ...)

Mais 2010 fût également l'année :

- ✓ du lancement de l'offre point de vente (PPS) : un avantage commercial pour remonter l'ensemble de la chaîne de valeur : point de vente>centrale>manufacturing
- ✓ du lancement d'un modèle de commercialisation « Try and Buy » avec mesure de la performance
- ✓ de la prise de position sur le Software On Demand (SaaS)
- ✓ du développement du cross-selling sur le portefeuille client existant

Pour 2011, le groupe Acteos confirme son objectif de croissance du chiffre d'affaires à 2 chiffres, et une amélioration de sa rentabilité.

L'implantation sur le marché américain, soutenu par la Coface, et le développement du chiffre d'affaires sur le produit PPS sur le marché européen doivent notamment permettre de soutenir ces objectifs de croissance.

4.1.2 Rapport d'activité

La société a appliqué pour la première fois la norme IFRS8 Information sectorielle. En raison de l'organisation interne du groupe, les axes de présentation retenus pour les informations sectorielles sont les axes géographiques (cf notes 20 et 21 de l'annexe aux comptes consolidés). L'application de cette norme a été réalisée de façon rétrospective, et a donné lieu à la modification de l'information sectorielle présentée au titre des exercices 2009 et 2008.

L'analyse réalisée par la société dans le cadre de cette première application d'IFRS8 a conduit à revoir la présentation du compte de résultat consolidé du Groupe de façon rétrospective.

Par ailleurs, la société a reconsidéré le mode de comptabilisation du crédit d'impôt recherche au cours de l'exercice. Ce crédit est dorénavant comptabilisé selon les dispositions de IAS20 'Subventions'. Cette analyse a conduit au traitement rétrospectif sur les exercices 2008 et 2009 du crédit d'impôt recherche, qui a modifié les états financiers publiés comme suit :

	2009	2008
Résultat publié	587 218	395 463
Annulation du crédit d'impôt recherche	- 147 850	- 47097
Amortissement Quote part CIR	24 204	4 710
Résultat retraité	463 572	353 076
Capitaux propres publiés	3 723 325	3 105 910
Retraitements	- 166 033	- 42 387
Capitaux propres retraités	3 557 292	3 063 523

Les autres normes, amendements de normes et interprétations, applicables au 1/1/ 2010 détaillées ci-dessous, sont sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2010 :

Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 a été arrêté à 10,2 M€ contre 10,6 M€ en 2009.

Après un premier semestre en net repli -24,6%, provenant essentiellement d'un effet de base défavorable lié à des livraisons exceptionnelles de Hardware au premier trimestre 2009, Acteos a retrouvé sur le second semestre 2010 la voie d'une croissance solide +22,5%, marquée notamment par la conquête de plus d'une dizaine de nouveaux comptes stratégiques.

Le chiffre d'affaires Hardware est en recul de 23,6% sur l'exercice 2010, quant au software, il progresse de 18,2%.

Le chiffre d'affaire Software représente 59% du chiffre d'affaires groupe en 2010 contre 48% en 2009.

Au global le chiffre d'affaires est en retrait de 3,8%.

Compte tenu de l'évolution du mix produit, la marge brute poursuit sa progression en valeur absolue et en quote-part représentative du chiffre d'affaires.

Dans le même temps, les charges d'exploitation ont fait l'objet d'une belle maîtrise avec un retrait de 8,3% par rapport à 2009.

Une politique stricte de maîtrise des frais généraux a permis de générer une économie de 12 % par rapport à 2009.

Les charges de personnel sont en hausse de 1,6%, les baisses constatées sur l'Allemagne et la France ont été compensées notamment par la hausse constatée au Liban compte tenu de la croissance des effectifs et du taux d'inflation.

Le résultat opérationnel est en progression de 38,2%

Le résultat financier ressort à 40 K€, en baisse par rapport à 2009, conséquence d'une conjoncture financière moins favorable en 2010 qu'en 2009.

Le résultat net du groupe de 575 K€ est en amélioration par rapport à 2009 de 23,9%.

Analyse du bilan

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2010 ressort à 9.4 M€.

A l'actif :

Pas d'évolution dans les prises de participation, le goodwill reste inchangé par rapport à 2009.

Le groupe poursuit sa politique d'activation de ses frais de développement.

L'actif circulant connaît une progression de 5% par rapport à 2009.

La trésorerie consolidée disponible s'établit à 2 582 K€ contre 2 687 K€ en 2009, soit une dégradation de près de 4% conséquence notamment de la croissance du BFR.

Au Passif :

La situation nette consolidée ressort à 4 172 K€ contre 3 557 K€ en 2009.

L'endettement financier du groupe est quasi nul se situant à 4 K€.

Reste 2 échéances de remboursement sur les avances conditionnées.

Les provisions pour risques relatives à des litiges divers (notamment salariaux) sont en constante baisse de 54%.

Les autres postes restent relativement stables par rapport à 2009.

4.1.3 Engagements hors bilans et engagements complexes

Engagements hors bilan et risques significatifs du groupe

Engagements donnés	31/12/2010	
	K USD	K€
Clause de retour à meilleure fortune		402 744
Contrat de location financière et immobilière	23 903	723 979
TOTAL		

Aucun engagement hors bilan significatif n'a été omis de la liste ci-dessus.

Procédures internes permettant l'identification et le contrôle des engagements hors bilan et l'évaluation des risques significatifs à préciser (Cf. rapport sur le contrôle interne page 85)

Il n'existe pas d'engagements complexes en cours de validité.

4.1.4 Les événements importants survenus au cours de l'année 2010 et postérieurement à la clôture de l'exercice

Aucun changement n'est venu affecter de manière significative la situation financière ou commerciale du groupe durant l'exercice.

Aucun événement n'est venu affecter de manière significative la situation financière ou commerciale du groupe après la clôture de l'exercice.

4.1.5 Évolutions du périmètre du groupe – prise de participations – informations sur l'évolution des filiales

Aucune nouvelle prise de participation, ni aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice 2010.

L'évolution des filiales de la société ACTEOS a été la suivante au cours de l'exercice 2010 :

■ ACTEOS Beteiligungs GmbH

Cette filiale, détenue à hauteur de 100 % par ACTEOS, a été mise en sommeil en 2003.

Au 31 décembre 2010, la société enregistre une perte de 13 K€, après retraitement IFRS, essentiellement générées par les intérêts sur sa dette vis-à-vis de sa maison mère.

■ ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE & Co KG)

Au 31 décembre 2010, le résultat opérationnel ressort à + 19 K€ alors qu'il était négatif en 2009.

Le résultat net s'établit à + 23 K€ après retraitements IFRS (contre – 36 K€ en 2009).

Son niveau de trésorerie sur la période s'établit à 243K€.

■ ACTEOS Liban

Notre filiale, détenue à hauteur de 99 % est dédiée au développement informatique pour le groupe.

Son chiffre d'affaires est uniquement composé de ses refacturations aux entités françaises et allemandes du groupe et son résultat (retraité IFRS) s'élève à 30K€ au 31 décembre 2010.

L'effectif est de 27 salariés et reste stable par rapport à 2009.

4.1.6 Effectifs consolidés

	TOTAL 31/12/2010	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2009
Comité de direction	7	6		1		7
Administratif	9	5		3	1	9
Commerciaux / marketing	11	7		4		11
R & D	22	4		4	14	22
Production	40	23		5	12	42
TOTAL	89	45		17	27	91

	TOTAL 31/12/2010	ACTEOS SA	ACTEOS Beteiligungs GmbH	ACTEOS GmbH & Co KG	ACTEOS Liban	TOTAL 31/12/2009
Cadres	50	21		7	15	52
Agents de maîtrise	0					0
Techniciens	26	12		7	12	26
Contrats de qualification	0					0
Employés	13	12		3		13
TOTAL	89	45		17	27	91

4.1.7 Comparaison entre les projections présentées dans le précédent rapport de gestion et les réalisations

en K€	Projections 2010	Réalisations 2010
Chiffre d'affaires	Retour à la croissance	- 3,8%
Résultat opérationnel	Amélioration par rapport à 2009	+ 38%

4.2 Informations sur les tendances et perspectives

Concernant les principales tendances et perspectives, il convient de se reporter au communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre publié en date du 02 mai 2011 et dont le texte est reproduit ci-dessous :

4.2.1 Principales Tendances

En K€	2011	2010	Var / T1 2010
Acteos France	1 761	1 358	30%
Acteos Allemagne	949	685	39%
TOTAL CA	2 710	2 043	33%

Le groupe Acteos a réalisé un chiffre d'affaires de 2 710 K€ au premier trimestre 2011 en progression de + 33% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Ce niveau d'activité, conforme aux objectifs fixés par la direction, reflète la bonne dynamique commerciale à la fois en France et en Allemagne.

Sur la période, Acteos a poursuivi sa stratégie de développement axée sur la hausse de la part de l'activité Software, génératrice de marges plus importantes, et d'activités à forte récurrence.

Le chiffre d'affaires de l'activité Software s'inscrit donc en hausse de +12% par rapport à l'exercice précédent et représente désormais 57% du chiffre d'affaires total contre 67% au 1er trimestre 2010.

L'activité Hardware, qui bénéficie à la fois de la hausse de l'activité Software et de la sortie de crise, enregistre une augmentation de +76% et représente 43% du chiffre d'affaires total au 1er trimestre 2011 contre 33% au 1er trimestre 2010.

4.2.2 Perspectives 2011

En K€	2011	2010	Var / T1 2010
Carnet de commande au 31 mars	2 360	2 462	-4%
Prise de commande 1er trimestre	2 092	1 729	21%

(1) La prise de commande concerne les contrats et offres signées du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011

Acteos dynamise sa prise de commandes tant avec ses clients existants via de nouveaux projets innovants qu'en prise de parts de marché avec de nouveaux comptes signés depuis janvier 2011 dont : Le groupe KS (prestations logistiques), Lafarge Plâtres.

Porté par une activité commerciale forte, combinée à une bonne dynamique de production, Acteos confirme prévoir pour l'exercice 2011 une croissance à 2 chiffres associée à une progression de son niveau de résultat.

Sur le plan opérationnel, le groupe entend renforcer ses parts de marché en Europe et profiter des opportunités importantes offertes par le marché américain, et ce dès le second semestre 2011.

4.3 Risques et incertitudes

Les Organes de direction du Groupe : Comité de direction, Comité d'Audit et conseil d'administration ont identifié, l'ensemble des facteurs de risques liés : à l'activité du groupe, juridiques, financiers et d'assurance.

La Direction Générale du Groupe est en cours de rédaction d'un recueil des règles et procédures que chacun des collaborateurs du Groupe sera tenu de respecter.

Ce guide des procédures rappellera et expliquera les valeurs fondamentales du Groupe ACTEOS.

Au fil du temps chacun des services complétera ce guide en mettant en harmonie ces différentes procédures de contrôle interne avec les lois, règlements et usages en vigueur dans les pays où ils opèrent, ceci afin de contrôler plus efficacement les risques spécifiques à chacun des pays.

Le contrôle de gestion interne évalue de manière indépendante l'efficacité des procédures de contrôle interne, sachant qu'aussi bien conçues et rigoureuses soient-elles, celles-ci ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et ne sauraient constituer une garantie absolue contre tous les risques.

La politique menée par le groupe afin d'analyser, maîtriser et dans la mesure du possible réduire les risques auxquels il est exposé, est décrite dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise en partie 5.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés ci-après :

4.3.1 Risques économiques

Les performances pourraient être affectées par un ralentissement général de l'économie en France, en Europe et dans le monde, ce ralentissement résultant d'influences sur lesquelles ACTEOS n'a aucune emprise.

Par exemple, un ralentissement, un arrêt, ou un décalage des investissements informatiques liés ou non aux solutions logicielles d'ACTEOS pourrait avoir un impact sur l'activité de la société.

Néanmoins, ACTEOS est en mesure de saisir les opportunités de croissance par conquête de nouveaux clients, une douzaine en 2010.

4.3.2 Risques opérationnels

Le chiffre d'affaires et la rentabilité d'ACTEOS sont susceptibles de varier fortement d'un semestre à l'autre, dans des proportions parfois difficiles à anticiper.

Malgré une récurrence observée, et en progression, du chiffre d'affaires provenant des contrats de maintenance et de prestations de service après-vente, (auquel s'ajoute depuis 2010 les revenus des logiciels proposés en mode locatif) la société n'est pas encore en mesure d'assurer à ce jour une progression lissée dans le temps de ses revenus mensuels, ainsi que de sa rentabilité en valeur absolue et relative, ce qui pourrait avoir une conséquence ponctuelle directe sur sa situation financière et ses résultats à des instants précis de l'année.

Le montant d'investissement nécessaire à l'installation et la mise en place de solutions (le plus souvent supérieur à 100 k€) peut induire une longueur des cycles commerciaux, des délais de prise de décision, de commandes, d'installation, et de mise en œuvre susceptibles d'entraîner des retards de facturation, même si ACTEOS déploie ses meilleurs efforts pour y subvenir.

Ces délais peuvent influencer défavorablement sur le niveau apparent d'activité de la Société et, par conséquent, sur le cours de l'action, sans nécessairement traduire dans les faits une situation défavorable.

4.3.3 Risques technologiques

Les risques d'obsolescence technique et d'inadaptation des produits au marché font l'objet d'un suivi attentif.

Des systèmes de veille concurrentielle (par ligne de produit) et une cellule de veille technologique ont été mis en place.

Ces risques sont de trois natures :

- Choix des nouveaux développements fonctionnels qui doivent anticiper les besoins des utilisateurs et ouvrir de nouvelles voies de différenciation sur le marché,
- Choix techniques proprement dits : architecture informatique, langages, architecture applicative, OS, bases de données,
- Choix conceptuels enfin : choix des algorithmes d'optimisation, conception native des progiciels pour un fonctionnement en temps réel, développement des aides à la décision.

4.3.4 Risques clients

Le dispositif de surveillance du risque comporte une validation du risque client avant signature du contrat, par la direction administrative et financière en France et le manager dirigeant en Allemagne, et par dispositif de veille sur les clients sensibles.

La société a mis en place et développé un plan d'Assurance qualité dans le cadre de la conduite des projets. Depuis 2002, ACTEOS n'a connu aucun litige significatif auprès de son portefeuille client sur toutes les questions de mal façon.

En % du CA consolidé	1er Client	5 premiers clients	10 premiers clients	20 premiers clients
au 31/12/2010	11%	29%	41%	55%
au 31/12/2009	11%	38%	53%	67%
au 31/12/2008	14%	37%	50%	65%

Depuis plusieurs années le groupe intensifie ses efforts commerciaux pour une meilleure répartition de son chiffre d'affaires.

Le risque de la société ACTEOS, face au défaut de paiement de ces clients, est relativement faible s'agissant principalement d'une clientèle grands comptes. En 2010 on dénombre un redressement judiciaire dans le portefeuille client.

Les 10 principaux clients de la société représentent 41% du CA global.

4.3.5 Risques fournisseurs

ACTEOS est détenteur de contrat de distribution d'éditeurs tels qu'Oracle, Ilog, Business Object dont le groupe intègre certains des produits et technologie à son offre.

L'interruption de ces contrats serait de nature à perturber l'activité du Groupe. La probabilité d'un tel événement est faible.

ACTEOS est par ailleurs liée à l'éditeur Inform (Allemagne) pour la distribution d'Add*One, part intégrante de l'offre d'ACTEOS mais sur un volume de Chiffre d'Affaires non significatif.

En % des achats consolidés	1er Fournisseur	5 premiers fournisseurs	10 premiers fournisseurs
Au 31/12/2010	26%	55%	68%
Au 31/12/2009	44%	65%	72%
Au 31/12/2008	33%	53%	63%

4.3.6 Risques sociaux

ACTEOS est une entreprise à la pointe du développement technologique, elle accorde en conséquence une importance primordiale dans la qualité du choix de son personnel.

Elle puise la richesse de sa culture avec la présence de près de quinze nationalités différentes au sein de son personnel.

La charge de personnel représentant l'essentiel de ses charges d'exploitation, la société procède à une surveillance permanente du ratio de frais de personnel sur chiffres d'affaires. Le Turn-over en 2010 se situe d'autre part à 9 %.

Le groupe ACTEOS est une structure d'une centaine de salariés, afin de motiver l'ensemble de son personnel une politique de suivi et d'évolution individuelle de carrière est mise en place dans le but de fidéliser et de motiver les meilleurs éléments.

Le départ notamment à la concurrence de personnes aux compétences clés dans l'entreprise, notamment R&D, au commercial et marketing, pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats de la société.

La mise en place d'instance de décisions collégiales (le comité de direction dont la composition a été finalisée en cours d'année 2010) diminue progressivement l'exposition du Groupe au départ de personnes clés. De plus plusieurs programmes de plan de souscriptions d'actions (stocks options) ont été mis en place, ainsi qu'un plan d'actions gratuites.

4.3.7 Risques juridiques

La société est engagée :

- dans 2 procès prud'homaux
- une réclamation fournisseur

L'intégralité de ces risques (déjà identifié en 2009) est provisionnée dans le cadre du présent bilan, s'intégrant dans le cours normal de la gestion d'un Groupe.

L'activité de la société ACTEOS ne l'expose à aucun risque juridique particulier, identifié à ce jour, dans aucun des pays où elle intervient.

4.3.8 Risques liés à la R&D

L'activation des frais de recherches et développement est significatif dans les comptes du Groupe ACTEOS est une constante depuis plusieurs années dans les comptes d'ACTEOS.

En valeur nette de CIR	2010	2009	2008
Frais R&D activés en K€	505	625	671
% CA	4,96%	7,30%	7,50%
Aides OSEO en K€	233	333	443

Plusieurs des programmes développés par la Groupe ont obtenus des aides remboursables d'OSEO, uniquement en cas de succès technique et commercial des projets menés. En cas d'échec, les avances sont requalifiées en subvention, ce qui réduit le risque financier en cas de non aboutissement des programmes

4.3.9 Risques concurrentiels

ACTEOS a su s'imposer ces dernières années grâce à la qualité de son personnel qui lui a permis de mettre en place un savoir faire et une technologie avant-gardiste, toutefois la concurrence reste très active ce qui a un impact forcément négatif sur le prix de vente des commandes clients.

La taille plus ou moins importante de nos principaux concurrents : Générrix, Asis, Hardis, Manhattan, Microtrans, DDS, etc ..., leur délivre une puissance commerciale permettant d'impacter directement sur les parts de marché de la société ACTEOS.

Le Supply Chain Management permet une amélioration des performances d'entreprise et sa mise en œuvre constitue par conséquent un enjeu majeur pour les entreprises ambitionnant de concilier croissance et rentabilité pour les prochaines années. Ce besoin constitue un marché qui attire des opérateurs de premier rang, comme ORACLE ou SAP, et aussi des entités de moindre taille mais disposant d'atouts concurrentiels considérables par rapport à ACTEOS, notamment en capacité de R&D, en moyens financiers, en présence internationale, en capacité de déploiement de solutions à la fois clés en mains et modulaires.

4.3.10 Risques monétaires

La société ACTEOS dispose d'un ratio d'endettement à 0, ce qui lui donne une totale indépendance financière très enviable en cette période économique toujours mouvementée.

ACTEOS dispose en conséquence à ce jour d'une capacité d'endettement significative et non entamée.

Le groupe est très peu exposé aux risques de taux et de change l'intégralité des actifs et des dettes étant libellé en Euro, à l'exception des actifs libanais libellés en livres libanaises pour un montant de 196K€

Seul le coût de l'équipe de développement installée au Liban est directement lié à l'US\$: 845K€ en 2010.

La trésorerie du groupe est placée en Sicav de trésorerie monétaire, un risque par essence très faible.

Les actions d'auto détention pour un coût historique de 194 K€, neutralisées au niveau des capitaux propres, n'ont aucune incidence sur la rentabilité du Groupe en cas de variation du cours. Enfin la société ACTEOS a mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc une somme de 200 K€ pour permettre à cette dernière de piloter le contrat de liquidités du titre ACTEOS. Au 31 décembre 2010 la valeur de marché des actions auto détenues s'élevait à 172 K€, et celle du contrat Portzamparc à 145 K€.

4.3.11 Risques de liquidité

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Échéances	Existence ou non de couvertures
Dettes financières diverses	Néant	Néant	Néant	Néant
Engagement de Crédit Bail	Néant	Néant	Néant	Néant
Dettes auprès des établissements financiers	Néant	1	Moins d'un an	Néant

La société n'est pas exposée à un risque de liquidité.

ACTEOS a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie de la société et au niveau consolidé demeure excédentaire tout au long de l'année.

Elle permet de faire face sans difficultés aux investissements courants et à la variation du besoin en fonds de roulement.

Après une pointe saisonnière à chaque 1er trimestre civil liée à l'encaissement des contrats de maintenance, la trésorerie reste excédentaire de plus de 1 million d'Euros.

4.3.12 Risques informatiques

Une politique stricte de sauvegarde des informations contenues dans nos systèmes d'informations est en place.

Une stratégie de sécurité informatique est appliquée comprenant notamment des mesures pour protéger le groupe des intrusions, virus, etc.

Une attention plus particulière est apportée à la protection des codes sources de nos programmes, par ailleurs déposés auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

En dépit des meilleurs efforts et précautions prises, l'intrusion d'un virus, une panne des systèmes, l'apparition de bogues dans les applications ne sont pas exclus, et pourraient, en cas de survenance, ralentir les activités du groupe et par la même avoir une influence sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.3.13 Assurances

Les principaux contrats d'assurance de la société ACTEOS sont négociés auprès de 2 compagnies d'assurance de premier plan, ils concernent :

La responsabilité civile

-au titre des dommages corporels à hauteur de	7 500 000 €
-au titre de la faute inexcusable à hauteur de	1 000 000 €
-au titre des dommages matériels et immatériels à hauteur de	1 500 000 €
-au titre des dommages résultant d'un virus à hauteur de	100 000 €

Franchise aux tiers 150 € par sinistre, en cas de dommage client 20% du sinistre (minimum 5000€ et maximum 20 000 €)

Responsabilité civile des Mandataires sociaux

-Au titre des dommages couverts sur la responsabilité des dirigeants 2 300 000 € (sans franchise et à compter du 01 mai 2011 : 3 000 000€)

Multirisque industrielle

-Au titre de la valeur des bâtiments à neuf à hauteur de	1 861 549 €
-Au titre de la perte d'exploitation à hauteur de	1 211 844 €

4.3.14 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

ACTEOS n'est pas exposée à des risques significatifs en la matière.

■ Agréments, brevets et certifications

ACTEOS détient les agréments liés à l'utilisation de réseaux radio pour HFCOM et HYPERNET.



La Société détient également les agréments suivants selon la norme E.T.S. (European Telecommunication Standard) 300-440, 300-328, 300-220 et ATAS 17.

ACTEOS détient un brevet de détection de variation discontinue de profil, à usage de comptage ou de détection de non qualité. Ce brevet est déposé aux États-Unis.

Il n'a pas d'incidence sur l'activité actuelle du groupe.

Ces agréments et brevets ne sont pas des éléments critiques.

▪ **Marques**

ACTEOS pratique une politique de dépôt de l'ensemble des marques des produits qu'elle édite et commercialise.

▪ **Partenariat entre Acteos et Schiever**

Les deux parties s'engagent à élaborer ensemble un programme de développement de systèmes d'information complémentaires à l'existant dans lequel la priorité sera donnée aux développements communs.

Ce partenariat inclut la mise en commun des informations et des moyens humains et technologiques de la part d'Acteos afin de garantir l'efficacité et la pérennité dudit partenariat.

Acteos conserve dans ce partenariat la propriété intellectuelle sur tous les produits développés mais garantit à Schiever des remises importantes sur les prix tarifs.

En 2010, le chiffre d'affaires réalisé avec Schiever s'élève à 754 K€.

4.3.15 Autres risques

A la connaissance d'ACTEOS, aucun autre risque de nature politique, gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'est susceptible d'influer notablement sur ses activités.

Il n'existe pas de procédure générale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

4.4 Comptes consolidés Acteos

4.4.1 Etat de la situation financière

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE €		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
		MONTANTS NETS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Goodwill	(Note 1)	594 491	594 491	594 491
Autres immobilisations incorporelles	(Notes 2&3)	1 259 548	1 060 065	629 550
Immobilisations corporelles	(Notes 2&3)	190 682	164 287	248 791
Autres actifs financiers non courants	(Notes 2&3)	72 681	72 245	344 112
TOTAL ACTIF NON COURANT		2 117 402	1 891 088	1 816 944
Stocks	(Note 4)	425 341	490 667	469 811
Créances clients	(Note 5)	3 531 128	3 351 082	4 748 669
Actifs d'impôts exigibles		146 631	147 850	171 591
Autres actifs courants	(Note 6)	792 386	760 988	646 114
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(Note 7)	2 582 233	2 687 170	1 806 590
TOTAL ACTIF COURANT		7 477 719	7 437 757	7 842 775
TOTAL ACTIF		9 595 121	9 328 845	9 659 719
Capitaux propres - Part revenant au groupe		4 172 115	3 557 944	3 063 899
Capitaux propres - Part revenant aux participations ne conférant pas le contrôle		-362	-652	-376
CAPITAUX PROPRES		4 171 753	3 557 292	3 063 523
Emprunts et dette financière à long terme		4 635	32 850	87 239
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	(Notes 9&10)	404 644	389 206	355 965
Autres provisions non courantes	(Notes 9&10)	82 100	110 648	218 048
Avances conditionnées non courantes	(Note 8)	113 306	223 306	333 306
TOTAL PASSIF NON COURANT		604 685	756 010	994 558
Emprunts à court terme et partie courante des emprunts		5 617	9 419	1 247
Dettes fournisseurs		559 625	677 834	1 504 748
Provisions courantes	(Notes 9&10)			11 406
Avances conditionnées courantes	(Note 8)	110 000	110 000	110 000
Autres passifs courants	(Note 11)	4 143 441	4 218 290	3 974 237
TOTAL PASSIF COURANT		4 818 683	5 015 543	5 601 638
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		9 595 121	9 328 845	9 659 719



4.4.2 Etat sur le résultat global

ETAT SUR LE RESULTAT GLOBAL €		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'Affaires	<i>(notes 20&21)</i>	10 186 357	10 588 451	12 265 921
Achats consommés		(2 833 446)	(3 341 979)	(4 532 209)
Charges externes		(2 196 502)	(2 367 081)	(2 284 559)
Charges de personnel	<i>(note 14)</i>	(4 154 089)	(3 974 491)	(4 671 740)
Impôts et taxes		(104 494)	(130 451)	(114 689)
Dotations aux amortissements	<i>(note 3)</i>	(387 953)	(339 603)	(259 940)
Autres charges opérationnelles		(30 255)	(105 177)	(29 757)
Autres produits opérationnels		51 244	61 820	8 499
Plus ou moins value sur cession d'immobilisation		7 765	-1 107	578
Résultat Opérationnel		538 627	390 382	382 104
Produits de Trésorerie et équivalent de trésorerie		15 517	57 216	56 234
Coût de l'endettement financier brut		(14 265)	(11 296)	(9 968)
Autres charges financières	<i>(note 15)</i>	(58 319)	(144 919)	(215 417)
Autres produit financiers	<i>(note 15)</i>	96 950	172 469	140 123
Résultat financier		39 883	73 470	-29 028
Charge d'impôts		-3 865		
Résultat		574 645	463 852	353 076
Part du Groupe		574 346	464 132	353 370
Participation ne confèrent pas le contrôle		299	(280)	(294)
Résultat par action	<i>(note 17)</i>	0,20	0,16	0,12
Résultat dilué par action	<i>(note 17)</i>	0,20	0,16	0,12

Résultat net et gain et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Resultat net		574 645	463 852	353 076
Ecart de conversion				
Réévaluation des instruments dérivés de couverture				
Impact plan stocks options		41 383	28 207	(137 772)
Autres incidences		(1 857)	1 990	5 141
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		39 526	30 197	(132 631)
Resultat global		614 171	494 049	220 445
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		613 881	494 329	220 767
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des participations ne conférant pas le contrôle		290	(280)	(322)

4.4.3 Variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES €	Capital	Prime	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts des participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 01 Janvier 2008	1 421 856	919 870	130 163	664 776	-453 924	2 682 741	-50	2 682 691
Affectation du résultat de l'exercice N-1			7 338	-461 262	453 924	0		
Résultat de l'exercice					353 370	353 370	-294	353 076
Plan stock option				-137 772		-137 772		-137 772
Autres variations				5 140		5 140	-28	5 112
Résultat global			7 338	-593 894	807 294	220 738	-322	220 416
Augmentation de capital	55 748	104 668				160 416		160 416
Situation au 31 décembre 2008	1 477 604	1 024 538	137 501	70 882	353 370	3 063 895	-372	3 063 523
Affectation du résultat de l'exercice N-1				353 370	-353 370	0		
Résultat de l'exercice					463 852	463 852	-280	463 572
Plan stock option				28 207		28 207		28 207
Autres variations				1 990		1 990		1 990
Résultat global				383 567	110 482	494 049	-280	493 769
Situation au 31 décembre 2009	1 477 604	1 024 538	137 501	454 449	463 852	3 557 944	-652	3 557 292
Affectation du résultat de l'exercice N-1				463 852	-463 852	0		0
Résultat de l'exercice					574 645	574 645	299	574 944
Plan stock option				41 383		41 383		41 383
Autres variations				-1 857		-1 857	-9	-1 866
Résultat global				503 378	110 793	614 171	290	614 461
Situation au 31 décembre 2010	1 477 604	1 024 538	137 501	957 827	574 645	4 172 115	-362	4 171 753



4.4.4 Tableau des flux de trésorerie

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE €	Consolidé 31/12/2010	Consolidé 31/12/2009	Consolidé 31/12/2008	
OPERATIONS D'EXPLOITATION				
RESULTAT NET	574 645	463 852	353 076	
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation				
+/- Dotations nettes aux amortissements & provisions	373 054	254 038	244 801	
+/- charges & produits calculés liés aux stock options & assimilés	41 383	28 207	(137 772)	
+/- values de cession	(7 765)	1 107	(578)	
Eléments non générateurs de trésorerie			10 884	
Intérêts financiers	14 265	11 296	9 968	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	995 582	758 500	480 379	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(338 954)	804 351	482 187	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	656 628	1 562 851	962 566	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Décaiss / acquisition immos incorporelles	(658 434)	(779 979)	(734 276)	
Décaiss / acquisition immos corporelles	(108 915)	(54 913)	(147 532)	
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	14 652		18 840	
Encaiss / cession immos financières		457 185		
Décaiss / acquisition immos financières	(436)	(185 318)	(264 921)	
Encaiss / cession immos financières				
Encaissement de crédit impôt recherche	147 850	47 097		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(605 283)	(515 928)	(1 127 888)	
OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation de capital ou apports			160 416	
Encaissements provenant d'avances conditionnées			93 306	
Remboursement d'avances conditionnées	(110 000)	(110 000)	(112 693)	
Encaissements provenant d'emprunts (crédit bail)		6 658	71 438	
Remboursement d'emprunts (crédit bail)	(26 860)	(56 789)	(58 743)	
Intérêts d'emprunt et intérêts sur concours bancaires	(14 265)	(11 296)	(9 968)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(151 125)	(171 427)	143 756	
VARIATION DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(99 780)	875 496	(21 566)	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 680 839	1 805 343	1 826 908	
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	2 581 059	2 680 839	1 805 343	
	VMP	1 770 169	1 266 925	1 303 143
	Comptes bloqués Rentes Allemagne	226 814		
	DISPONIBILITES	585 250	1 420 245	503 447
	CONCOURS BANCAIRES	-1 174	-6 331	-1 247
		<u>2 581 059</u>	<u>2 680 839</u>	<u>1 805 343</u>

4.4.5 Annexes des comptes consolidés

La SA ACTEOS a été introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 05 Juillet 2000.

Elle est cotée sur le marché Euronext Paris (N° ISIN : FR0000076861).

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la conception, l'édition, l'intégration et la mise au point de tout système informatique dédié au domaine de la logistique.

Le 21 Avril 2011 le Conseil d'administration a arrêté les comptes. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 juin 2011.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB », et qui sont synthétisées ci-dessous :

	Année concernée	Date d'application "as issued by IASB"	Date d'application telle qu'adoptée par l'UE
IFRIC 15	2009	01-janv-09	01-janv-10
IFRIC 16	2009	01-oct-08	01-juil-09
IFRIC 18	2009	01-juil-09	31-oct-09

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société.

I - Informations relatives aux méthodes comptables appliquées.

a) Référentiel comptable

La société a appliqué pour la première fois la norme IFRS8 Information sectorielle. En raison de l'organisation interne du groupe, les axes de présentation retenus pour les informations sectorielles sont les axes géographiques (cf. notes 20 et 21). L'application de cette norme a été réalisée de façon rétrospective, et a donné lieu à la modification de l'information sectorielle présentée au titre des exercices 2009 et 2008.

L'analyse réalisée par la société dans le cadre de cette première application d'IFRS8 a conduit à revoir la présentation du compte de résultat consolidé du Groupe de façon rétrospective.

Par ailleurs, la société a reconsidéré le mode de comptabilisation du crédit d'impôt recherche au cours de l'exercice. Ce crédit est dorénavant comptabilisé selon les dispositions de IAS20 'Subventions'. Cette analyse a conduit au traitement rétrospectif sur les exercices 2008 et 2009 du crédit d'impôt recherche, qui a modifié les états financiers publiés comme suit :

	2009	2008
Résultat publié	587 218	395 463
Annulation du crédit d'impôt recherche	- 147 850	- 47097
Amortissement Quote part CIR	24 204	4 710
Résultat retraité	463 572	353 076
Capitaux propres publiés	3 723 325	3 105 910
Retraitements	- 166 033	- 42 387
Capitaux propres retraités	3 557 292	3 063 523

Les autres normes, amendements de normes et interprétations, applicables au 1/1/ 2010 détaillées ci-dessous, sont sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2010 :

- *Application des normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »*
- IFRS 2 amendée « Transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (incorporation d'IFRIC 8 et IFRIC 11) publiée en juin 2009 ;
- IFRS 5 – Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 ;
- IAS 39 « Eléments éligibles à la couverture » (partiellement adoptée par l'UE) ;
- IFRIC 17 « Distribution en nature aux actionnaires » ;

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2010

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2010 :

- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- Amendement à IFRS 7 « informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers »
- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- Certains amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2010.

Le Groupe mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

b) Estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses sont notamment sensibles en matière de tests de perte de valeur des actifs immobilisés qui est largement fondée sur les estimations de flux de trésorerie futurs et des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance, et en matière de provisions notamment relatives aux litiges, engagements de retraite et autres avantages long terme, et en matière de valorisation d'instruments dérivés.

c) Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'ACTEOS S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2010.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe.

Le contrôle est acquis au Groupe lorsque celui-ci a le pouvoir, directement ou indirectement, de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel de manière à obtenir des avantages des activités de la filiale. Le contrôle est présumé exister lorsqu'ACTEOS S.A. détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intragroupes, transactions intragroupes, ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les participations ne conférant pas le contrôle représentent la quote-part de résultat et d'actif net non détenue par le Groupe. Ils sont présentés séparément au compte de résultat et séparément de la part des capitaux propres revenant au Groupe, au bilan consolidé.

Toutes les participations pour lesquelles ACTEOS S.A. assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

d) Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales.

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Les goodwill sont évalués au coût diminué des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an.

Les goodwill négatifs sont comptabilisés immédiatement en résultat.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur (IAS 38).

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Frais de Développement ----- 5 ans
- Logiciels (codes sources) ----- 4 à 5 ans
- Autres logiciels ----- 1 à 3 ans

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est à dire celles découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de créer des logiciels à usage commercial sont comptabilisés en tant qu'immobilisation dès que les critères suivants sont remplis et démontrés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de cet actif en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à la société ;
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.
- Evaluation fiable des coûts attribuables à cet actif au cours de son développement.

Les dépenses de développement portées à l'actif au cours de l'année 2010 s'élèvent à 505k€ et comprennent les coûts de main d'œuvre directe et les autres frais directs, directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements & des pertes éventuelles de valeur.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire suivant :

- Agencement et aménagement des constructions----- 5/10 ans
- Matériel et outillage ----- 4/5 ans
- Matériel de bureau et informatique----- 3/5 ans
- Mobilier de bureau----- 8 ans

Le Groupe a estimé que, compte tenu de l'utilisation attendue de ses actifs, aucune valeur résiduelle n'avait à être prise en compte.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat de location ou de crédit-bail présentant les caractéristiques d'une acquisition, la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est immobilisée et amortie à la date de début du contrat du bien selon la méthode ci-dessus ; la dette correspondante figure au passif.

g) Actifs financiers

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Les dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins d'être un instrument de couverture désigné et efficace.

Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat.

▪ Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, sont classés en actifs détenus jusqu'à leur échéance lorsque le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les investissements que le Groupe a l'intention de détenir sur une période indéterminée ne sont pas inclus dans cette catégorie.

Les autres investissements à long terme que le Groupe a l'intention de détenir jusqu'à leur échéance, comme les obligations, sont évalués ultérieurement au coût amorti. Le coût est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus entre les parties au contrat, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres primes positives ou négatives.

▪ Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Les titres non consolidés classés disponibles à la vente sont par principe évalués à la juste valeur. Par exception, lorsqu'il s'agit de titres non cotés et que leur juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont évalués au coût. Pour ces instruments, si des dépréciations doivent être constatées, elles revêtent un caractère définitif.

h) Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable (suivant détail annexé en note 4).

Le coût d'achat des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

i) Risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels son activité l'amène à faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer ces risques et de veiller au respect des limites définies.

➤ Le risque de crédit

Le risque de crédit est principalement lié aux créances clients. Cette exposition est influencée par les caractéristiques individuelles des clients. Il est à noter qu'aucun client ne représente à lui seul un risque majeur (encours > 10% de l'encours total).

De plus le Groupe ne se trouve pas exposé à un risque géographique particulier.

La politique de crédit est définie, mise en œuvre et contrôlée par la Direction Financière. Les procédures du Groupe prévoient une étude systématique de la solvabilité des prospects. Une information financière est fournie par la COFACE sur le risque de défaillance client, France ou export.

Sur la base d'une balance âgée la Direction Financière contrôle tous les mois la situation et la qualité de son portefeuille de créance (les créances sont évaluées à leur juste-valeur qui compte tenu des échéances correspond à la valeur nominale).

Une provision pour dépréciation est déterminée sur la base d'une analyse individuelle par créances. (voir Note 5).

➤ Le risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arrivent à échéance. En l'absence d'emprunt et excepté les avances conditionnées, ce risque est limité aux dettes fournisseurs et aux dettes sociales et fiscales (suivant détail annexé en note 11).

➤ Le risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe. En l'absence d'endettement ce risque est limité aux variations du taux de change € / USD. La part des activités réalisées hors de la zone euro est non significative ou limitée aux échanges inter-compagnie avec sa filiale au Liban, rendant le risque de change faible. La société n'a pris aucune position de couverture au 31 décembre 2010.

j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des parts d'OPCVM et des placements liquides à très court terme ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur de ces instruments de trésorerie sont comptabilisées en résultat. (voir Note 7)

k) Les actions auto détenues

Les actions auto détenues sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

l) Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- les régimes à cotisations définies : les obligations du groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique " charges de personnel ".
- les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées en France et au Liban selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière conformément à la norme IAS 19.

Les calculs intègrent pour la France une hypothèse de présence à l'âge du départ en retraite fixé à 67 ans (contre 65 ans en 2009), une hypothèse d'évolution des rémunérations de 2% (identique à 2009) et un taux d'actualisation de 4,5% (contre 5% en 2009).

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Concernant notre filiale allemande, la provision pour engagement de retraite est un engagement unique vis-à-vis de l'ancien dirigeant, notre filiale allemande n'ayant par ailleurs aucune autre obligation législative vis-à-vis des salariés. Cette provision est fondée sur un calcul actuariel.

Pour le groupe, la provision ainsi calculée au titre des régimes à prestations définies a donné lieu à une dotation nette de 16 K€ au titre de l'exercice 2010.

m) Paiements sous forme d'actions.

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des options à la date de leur attribution, au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits et en tenant compte d'un taux de départ estimé des salariés.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode binomiale. La charge, étalée sur la durée d'acquisition des droits, est enregistrée en charges de personnel (suivant détail en note 14).

n) Provisions pour risques et charges

Les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisée le cas échéant en fonction des actions en défense de la société. Les provisions pour risques et charges sont détaillées en note 9.

o) Impôts différés

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat, sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Des impôts différés sont comptabilisés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Ils sont évalués au taux d'impôt dont l'application a été décidée par les autorités compétentes à la date d'arrêté des comptes et ne font pas l'objet d'actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Au 31 décembre 2010, les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux ne sont pas comptabilisés en raison du caractère estimé incertain de leur imputation future.

p) Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires est reconnu :

- Pour les ventes de marchandises et de services lors de la livraison, date de transfert des risques et avantages liés à la propriété.
- Pour les ventes liées aux projets, les ventes de licences et de prestations de services sont considérées comme liées. La société applique la méthode à l'avancement sur l'ensemble du projet, à savoir sur les ventes de licences et sur les ventes de prestations associées. Le degré d'avancement est calculé à la clôture sur la base des charges engagées par projet, rapportées au budget global des charges attendues sur le projet. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan sous la rubrique créances client pour la part des produits à recevoir et en autres passifs courants pour la part des produits constatés d'avance.
- Pour les ventes liées aux contrats de maintenance, les produits sont constatés prorata temporis sur la durée du contrat, et donnent lieu à la constatation de produits constatés d'avance à chaque clôture.

q) Résultat financier

Les produits financiers comprennent les produits de participation, les reprises sur provisions financières ainsi que les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les dotations aux provisions financières et les autres charges financières.

Le coût de l'endettement financier brut intègre l'ensemble de la charge d'intérêt portant sur les prêts à court, moyen et long termes, les contrats de location-financement et les concours bancaires courants.

r) Information sectorielle

La direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans les zones/pays dans lesquels le Groupe est présent.

L'analyse géographique permet de suivre la performance à la fois sur le plan du développement commercial, mais également sur le plan opérationnel et financier

Ceci conduit le Groupe à présenter une information sectorielle pour les 3 zones géographiques ainsi déterminées.

Les résultats des secteurs sont présentés selon les référentiels comptables respectifs des pays concernés.

s) Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions d'autocontrôle déduites des capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société.

II - Informations relatives au périmètre de consolidation

a) Evolution du périmètre de consolidation

➤ ACTEOS GmbH & Co KG

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos GmbH&Co KG n'est à signaler au 31 décembre 2010.

➤ ACTEOS Beteiligungs

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos Beteiligungs n'est à signaler au 31 décembre 2010.

➤ ACTEOS Liban

Aucune évolution de notre participation auprès de notre filiale Acteos Liban n'est à signaler au 31 décembre 2009. ACTEOS Liban utilise l'euro comme monnaie fonctionnelle.

b) Liste des Sociétés consolidées au 31 décembre 2010.

Sociétés	Siège Social	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode Retenue
ACTEOS S. A.	2-4 rue Dufлот 59100 ROUBAIX	France		Société consolidante	
ACTEOS GmbH & Co KG	GILCHING	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
ACTEOS Beteiligungs	GILCHING	Allemagne	100,00 %	100,00 %	IG
ACTEOS Liban	BEYROUTH	Liban	99,00%	99,00%	IG

III - Informations complémentaires

Aucune levée d'options n'est intervenue au cours de l'exercice 2010. En 2008, au titre des levées d'options de souscription des plans d'options, 111 495 actions d'une valeur nominale de 0,50 euros ont été créées. Le capital social est donc passé de 1 421 856 euros divisé en 2 843 712 actions au 31/12/2007 à 1 477 604 euros divisé en 2 955 207 actions au 31/12/2008. Cette augmentation de capital s'est accompagnée de la comptabilisation d'une prime d'émission d'un montant de 104 668 euros.

IV – Evénements postérieurs à la clôture

En date du 31 mars 2011, la société Acteos a signé un nouveau bail avec la SCI Dufлот relatif à la location de son siège social au 2-4 rue Dufлот à Roubaix.

A cette occasion, la SCI Dufлот a procédé à un abandon de la clause de retour à meilleure fortune mise en place le 30 mars 2002 dans le cadre de la signature d'un avenant au précédent bail en place. Le montant de l'abandon potentiel est de 402 744 €, qui disparaîtra des engagements hors Bilan de la société Acteos à l'issue de cette opération.

En date du 17 février 2011, la société Acteos a gagné en première instance l'un des deux procès en cours auprès du tribunal des prud'hommes. Ce litige est provisionné en risques et charges à hauteur de 48 K€, le salarié concerné a fait appel de la décision, la provision est maintenue.

Note 1 - Goodwill

Survaleurs - en €	Valeurs au 31/12/2008	Valeurs au 31/12/2009	Valeurs au 31/12/2010
Acteos GmbH & Co KG	594 491	594 491	594 491
Acteos Beteiligungs	-	-	-
TOTAL	594 491	594 491	594 491

Conformément aux normes IFRS, les goodwill ne sont plus amortis et sont donc présentés pour leur valeur nette comptable à la date de 1ère application des IFRS, soit le 1/1/2004, avant toute incidence de perte de valeur éventuelle comptabilisée.

Un test de dépréciation (impairment test) est effectué au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Chaque entité juridique est considérée comme une Unité Génératrice de Trésorerie.

Des business plans sont établis à partir desquels est évaluée la valeur nette actuelle des flux de trésorerie futurs attendus (méthode discounted cash flow). La durée retenue pour les business plans est égale à 5 ans.

Les hypothèses ont été les suivantes :

- Une croissance à l'infini de 0% (0% au 31/12/09)
- Un taux d'actualisation de 14,34% au 31/12/2010 (13,37% au 31/12/2009) se décomposant comme suit :



Taux d'actualisation retenu	2010	2009
Taux sans risque	3,34%	3,42%
Prime de marché action	5,00%	4,95%
Prime de risque spécifique	6,00%	5%
Taux retenu	14,34%	13,37%

Le test a été réalisé à partir des perspectives de chiffre d'affaires et de cash-flows, déterminés sur la base des business plans sur 5 ans présentés au Conseil d'administration le 16 février 2011 et actualisés sur la base des dernières informations disponibles.

Ces business plans prennent en considération l'accentuation de l'orientation stratégique de la filiale en matière de développement de l'activité Software et commercialisation des produits développés par Acteos SA.

Les business plans intègrent en conséquence une augmentation de 50% du chiffre d'affaires au terme des 5 ans et une rentabilité d'exploitation au terme des 5 ans similaire à celle de Acteos SA en France.

Ce test n'a conduit à ne comptabiliser aucune perte de valeur complémentaire au 31 décembre 2010.

La valeur nette comptable de Acteos GmbH étant proche de sa valeur d'utilité, il a par ailleurs été pratiqué des tests de sensibilité afin d'évaluer les différents points morts. Les variations des hypothèses suivantes conduisent à considérer une valeur d'utilité égale à la valeur nette comptable de des titres et avance à la filiale:

- hausse du taux de 1 point du taux d'actualisation
- baisse des hypothèses de chiffre d'affaires au-delà de 10 % sur l'ensemble des périodes
- baisse des hypothèses de marge brute annuelle au-delà de 0,3% sur l'ensemble des périodes

Au-delà de ces variations les tests de dépréciation conduiraient à une dépréciation complémentaire

Note 2 - Immobilisations en valeur brute

€	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2010
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	1 296 851	283 656			1 580 507
Concessions, brevets, licences	1 119 868	6 740			1 126 608
Autres immobilisations incorporelles	19 416				19 416
Immobilisations incorporelles en cours		221 407			221 407
TOTAL	2 436 135	511 803		0	2 947 938
Immobilisations corporelles					
Constructions	185 432	53 000	3 979		234 453
Installations tech, mat et outillages ind.	104 181	3 022	3 056		104 147
Autres immobilisations corporelles	764 239	52 893	16 772		800 360
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes s/ immo corp.	4 530				4 530
TOTAL	1 058 382	108 915	23 807	0	1 143 490
Immobilisations financières					
Titres de participations	1 994	40			2 034
Autres immobilisations financières	70 251	395		0	70 646
TOTAL	72 245	435	0	0	72 680
TOTAL IMMOBILISATIONS	3 566 762	621 153	23 807	0	4 164 108

Les biens qui font l'objet d'un contrat de financement représentent une valeur nette comptable de 59 440 € au 31/12/2010.

Commentaires sur variations et soldes significatifs:

1/ Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 et compte tenu de la nature de l'avancement et de la faisabilité technique et commerciale des projets de développement, ces frais de développement ont été activés en immobilisations.

Ces coûts sont amortis de façon linéaire sur une période de 5 ans.

Seule Acteos SA a engagé au titre de l'année des dépenses de recherche et de développement à hauteur de 760K€ dont 505 K€ en valeur nette (après CIR) ont été activés, essentiellement des coûts salariaux.

Ces frais de développement ont porté sur les programmes suivants : développement de la gamme Acteos PPS, développement des nouvelles versions des produits Logidrive et Logiroutes.

Frais de développement activés en 2007	Néant
Frais de développement activés en 2008	671 K€
Frais de développement activés en 2009	625 K€
Frais de développement activés en 2010	505 K€

(Après impact du CIR)

2/ Concessions, brevets, licences
Le solde de ce poste est exclusivement constitué de logiciels.

3/ Autres immobilisations corporelles
L'augmentation des immobilisations corporelles concerne principalement du matériel informatique

4/ Immobilisations financières
Le solde au 31 décembre 2010 des autres immobilisations financières est constitué principalement par des dépôts de garantie (dont 44 718 euros à la SCI Duflot).

€	Solde 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2009
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	671 370	625 481			1 296 851
Concessions, brevets, licences	1 113 500	6 368			1 119 868
Autres immobilisations incorporelles	19 416				19 416
TOTAL	1 804 286	631 849		0	2 436 135
Immobilisations corporelles					
Constructions	185 432				185 432
Installations tech, mat et outillages ind.	100 907	3 274			104 181
Autres immobilisations corporelles	715 782	51 639	3 182		764 239
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes s/ immo corp.	4 530				4 530
TOTAL	1 006 651	54 913	3 182	0	1 058 382
Immobilisations financières					
Titres de participations	1 946	48			1 994
Autres immobilisations financières	342 166	1 285	273 199	0	70 252
TOTAL	344 112	1 333	273 199	0	72 246
TOTAL IMMOBILISATIONS	3 155 049	688 095	276 381	0	3 566 763

Note 3 - Flux d'amortissements

€	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde 31/12/2010
Amort / Immobilisations incorporelles					
Amort / Frais de développement	251 715	301 117			552 832
Amort / Concessions, brevets, licences	1 104 982	11 168			1 116 150
Amort / Autres immobilisations incorporelles	19 373	35			19 408
TOTAL	1 376 070	312 320		0	1 688 390
Amort / Immobilisations corporelles					
Amort / Constructions	174 594	7 602	3 979		178 217
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	84 153	8 098	3 056		89 195
Amort / Autres immobilisations corporelles	635 348	59 933	9 885		685 396
TOTAL	894 095	75 633	16 920	0	952 808
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 270 165	387 953	16 920	0	2 641 198
Amort / Immobilisations incorporelles					
Amort / Frais de développement	66 327	185 388			251 715
Amort / Concessions, brevets, licences	1 089 086	15 896			1 104 982
Amort / Autres immobilisations incorporelles	19 323	50			19 373
TOTAL	1 174 736	201 334		0	1 376 070
Amort / Immobilisations corporelles					
Amort / Constructions	164 271	10 323			174 594
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	73 448	10 705			84 153
Amort / Autres immobilisations corporelles	520 141	117 241	905	-1 129	635 348
TOTAL	757 860	138 269	905	-1 129	894 095
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 932 596	339 603	905	-1 129	2 270 165



Note 4 - Stocks

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2010	Valeurs brutes - Solde 31/12/2009	Valeurs brutes - Solde 31/12/2008
Stocks matières premières	13 077	178 519	281 219
Stocks de pdts interm. & finis	722	1 561	35 969
Stocks de marchandises	434 824	480 595	416 401
TOTAL	448 623	660 675	733 589

€	Provision - Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise	Autres variations	Provision - Solde 31/12/2010
Dépréciation. / stocks de matières premières	170 008	23 282	170 008		23 282
TOTAL	170 008	23 282	170 008		23 282

€	Provision - Solde 31/12/2008	Dotation	Reprise	Autres variations	Provision - Solde 31/12/2009
Dépréciation. / stocks de matières premières	263 778	170 008	263 778		170 008
TOTAL	263 778	170 008	263 778		170 008

Note 5 - Créances clients

€	Solde 31/12/2010	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008
Créances clients	3 543 062	3 363 670	4 761 807
TOTAL	3 543 062	3 363 670	4 761 807

€	Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2010
Provisions clients	12 588	3 852	4 506		11 934
TOTAL	12 588	3 852	4 506		11 934

€	Solde 31/12/2008	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2009
Provisions clients	13 138	12 588	13 138		12 588
TOTAL	13 138	12 588	13 138		12 588

Note 5 bis - Détail des créances clients par dépassement d'échéance

2010	Total Bilan	Non Echu	< 6 mois	6 mois à 1 an	plus de 12 mois
Créances clients en €	3 543 062	1 793 627	1 606 640	141 476	1 319

2009	Total Bilan	Non Echu	< 6 mois	6 mois à 1 an	plus de 12 mois
Créances clients en €	3 351 082	1 732 323	1 551 737	63 671	3 351

Note 5 ter - Informations complémentaires sur les contrats en cours à la clôture

€	2010
Montant brut dû par les clients pour les travaux des contrats (actif)	938 816
Montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats (passif)	1 985 505
Coûts encourus sur les contrats en cours	279 019
Bénéfice brut comptabilisé	659 797

Note 6 - Autres actifs courants

€	Valeurs brutes - Solde 31/12/2010	Valeurs brutes - Solde 31/12/2009	Valeurs brutes - Solde 31/12/2008
Autres débiteurs	180 450	145 178	145 717
Créances sociales et fiscales	59 271	58 685	140 079
Charges constatés d'avance	552 665	579 055	418 979
TOTAL	792 386	782 918	704 775

€	Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2010
Dépréciations autres débiteurs	21 930		21 930		0
TOTAL	21 930		21 930		0

€	Solde 31/12/2008	Dotation	Reprise	Autres variations	Solde 31/12/2009
Dépréciations autres débiteurs	58 661	21 930	58 661		21 930
TOTAL	58 661	21 930	58 661		21 930

Note 7 : Trésorerie et équivalent de trésorerie

€	Valeurs au 31/12/2010	Valeurs au 31/12/2009	Valeurs au 31/12/2008
SICAV Banque Populaire du Nord	1 056 560	768 097	919 216
SICAV Crédit Agricole	174 763	159 344	229 498
SICAV Banque Palatine	538 845	339 484	154 429
TOTAL Valeurs Mobilières de Placement	1 770 169	1 266 925	1 303 143
Liquidités	585 250	1 420 245	503 447
Comptes bloqués Rentes Allemagne	226 814		
TOTAL	2 582 233	2 687 170	1 806 590

Note 8 : Avances conditionnées

€	Solde 31/12/2008	Solde 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2010
Avances OSEO Innovation	443 306	333 306		110 000	223 306
TOTAL	443 306	443 306		110 000	223 306

OSEO ANVAR est un établissement public d'aide à l'innovation et à la croissance

Les avances conditionnées se détaillent comme suit :

Programme "EURINNOV"

En €

223 306

Les échéances de remboursement inférieures à un an sont présentées au passif du bilan en passif courant, le solde supérieur à un an en passif non courant.

Détail des remboursements suivant échéance :

	30/09/2011	30/09/2012
Programme "EURINNOV"	110 000	113 306

Note 9 - Provisions pour risques et charges

€	Solde 31/12/2009	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde 31/12/2010
Prov. pour garanties données	0					0
Prov. autres risques (1)	110 648	48 000	70 000	6 548		82 100
Total Prov. pour risques	110 648	48 000	70 000	6 548	0	82 100
Prov. pour pensions (2)	389 206	16 707	1 269			404 644
Prov. pour autres charges	0					0
Total Prov. pour charges	389 206	16 707	1 269	0	0	404 644
Total prov. risques et charges	499 854	64 707	71 269	6 548	0	486 744

(1) La reprise de provision de 76 548 € porte sur deux litiges sociaux nés les années antérieures, pour lesquels les procédures ont trouvé leurs termes au 31 décembre 2010.

(2) Afin de couvrir l'engagement existant de versements de rente, la société Acteos Gmbh a affecté un compte bloqué et un compte bancaire pour respectivement 157 K€ et 84 K€ au paiement de ces rentes.

Le compte bloqué jusqu'au 15 juin 2014 est rémunéré au taux fixe de 3% par an, et le compte bancaire au taux fixe de 2,4% par an.

Compte tenu des paiements de rente effectués depuis la souscription, le solde des actifs réservés au paiement de ces rentes est de 227K€ au 31/12/2010.

€	Solde 31/12/2008	Dotation	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	Solde 31/12/2009
Prov. pour garanties données	4 351		4 351			0
Prov. autres risques	218 048	34 100	141 500			110 648
Total Prov. pour risques	222 399	34 100	145 851	0	0	110 648
Prov. pour pensions	355 965	36 989	3 748			389 206
Prov. pour autres charges	7 055		7 055			0
Total Prov. pour charges	363 020	36 989	10 803	0	0	389 206
Total prov. risques et charges	585 419	71 089	156 654	0	0	499 854

Note 10 - Échéance des provisions pour risques et charges

€	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans	TOTAL
Prov. pour garanties données	0			0
Prov. autres risques (3)		82 100		82 100
Total Prov. pour risques	0	82 100	0	82 100
Prov. pour pensions			404 644	404 644
Prov. Pour autres charges	0			0
Total Prov. pour charges	0	0	404 644	404 644
Total prov. risques et charges	0	82 100	404 644	486 744

(3) Deux litiges Prud'hommaux sont provisionnés au 31/12/10, un litige né en 2009 et l'autre en 2010. Les sommes totales réclamées par les salariés s'élèvent au total à 242 K€ et sont provisionnées pour un montant global de 82 K€.

En date du 17/02/11 le tribunal des Prud'hommes de Roubaix-Tourcoing a débouté l'un des deux salariés de l'ensemble de ses demandes. Le salarié concerné a fait appel de la décision. La provision est maintenue pour son montant provisionné initialement à hauteur de 48 K€.

Note 11 - Autres passifs courants

€	Solde 31/12/2010	Solde 31/12/2009	Solde 31/12/2008
Avances & Acomptes reçus sur commande	149 257	89 620	101 414
Dettes fiscales & sociales	1 382 477	1 279 583	1 391 021
Compte courant créditeur	494	418	2 397
Autres dettes	3 282	9 552	11 402
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Produits constatés d'avance	2 607 931	2 839 117	2 468 003
TOTAL	4 143 441	4 218 290	3 974 237

Note 11 bis - Analyse des passifs financiers par maturité

€	Total	Non échu	< 6 mois	6 mois à 1 an	Plus de 12 mois
Dettes financières	10 252		10 252		
Dettes fournisseurs	559 625	377 997	182 648	-1 037	17
Avances conditionnées	223 306			110 000	113 306
Autres passifs courants	4 143 441		2 839 475	1 303 966	
Échéances contractuelles	723 979			334 151	389 828
TOTAL	5 660 603	377 997	3 032 375	1 747 080	503 151

Note 12- Engagements hors Bilan

Engagements donnés	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008	
	USD	€	USD	€	USD	€
Clause de retour à meilleure fortune (1)		402 744		336 767		259 643
Contrat de location financière et immobilière (2)	23 903	723 979	23 903	474 658	8 652	772 983
TOTAL	23 903	1 126 723	23 903	811 425	8 652	1 032 626

(1) Clause de retour à meilleure fortune

En date du 29 mars 1999 un bail commercial a été signé entre la SCI DUFLOT et ACTEOS SA

Le loyer trimestriel de départ avait été fixé à 34 681,07 €. Acteos ayant traversé une période difficile au début des années 2000, un avenant au bail est signé en date du 30 mars 2002, fixant le loyer trimestriel à 29 000,00 €

Ce loyer sera maintenu à ce montant tant que le dernier résultat d'exploitation annuel consolidé d'Acteos demeurera inférieur à 100 K€ par trimestre et tant que la trésorerie positive consolidée du Groupe ACTEOS sera inférieure à 1500 K€

Une fois les critères définis ci-dessus atteints, il est convenu que l'écart entre les loyers qui auraient dû être perçus en l'absence de l'avenant et le loyer modifié, pourra être facturé à ACTEOS si les conditions suivantes sont réunies :

- le résultat net avant impôt consolidé du groupe pour la dernière année connue est supérieur à 200 K€

- la trésorerie consolidée du Groupe ACTEOS est supérieure à 1500 K€

La SCI DUFLOT sera alors fondée à facturer l'écart de loyer cumulé dans la limite de 15% du résultat net consolidé avant impôt, et de 15% de la trésorerie excédentaire du Groupe ACTEOS.

Au 31/12/10 le critère des 100 K€ de résultat d'exploitation par trimestre n'ayant pas été atteint, aucune facturation n'a été opérée par la Sci Duflot.

(2) Il s'agit entre autres de contrats de location immobilière (217 k€) et de location mobilière (257 k€) :

Contrats de location - € - 2010	Charge loyers 2010	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrats de location simple immobilier	225 005	147 080	214 263	
Contrat de crédit-bail (matériel informatique)	29 857	29 857	12 412	
Contrat de location informatique	50 904	50 904	48 176	
Contrats de location simple - autres locations mobilières	106 310	106 310	114 977	

Contrats de location - € - 2009	Charge loyers 2009	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrats de location simple immobilier	266 526	217 467		
Contrat de crédit-bail (matériel informatique)	10 347	10 068	17 326	
Contrat de location informatique	42 651	34 356	51 117	
Contrats de location simple - autres locations mobilières	101 135	84 419	59 905	

Contrats de location - € - 2008	Charge loyers 2008	Échéance < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans
Contrats de location simple immobilier	223 703	217 955	194 984	
Contrat de crédit-bail (matériel informatique)	232	10 440	31 143	
Contrat de location informatique	53 914	54 264	4 641	
Contrats de location simple - autres locations mobilières	175 859	149 069	110 487	



Note 13- Synthèse des classes d'instruments financiers par catégories comptables

Au 31 décembre 2010

Classes d'instruments financiers - en €	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Instruments non financiers	Total de la valeur nette comptable
Autres actifs financiers non courants				70 647				70 647
Créances clients				3 531 128				3 531 128
Dérivés de couverture								-
Autres créances				792 386				792 386
Actifs financiers	0	0	0	4 394 161				4394161
Emprunts obligataires								-
Emprunts - contrat de crédit bail						4 635		4 635
Dettes envers les établissements de crédit								-
Emprunts à court terme						5 617		5 617
Dettes fournisseurs				559 625				559 625
Dérivés de couverture								-
Emprunts et dettes financières	0	0	0	559 625		10 252		569 877

Au 31 décembre 2009

Classes d'instruments financiers - en €	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Instruments non financiers	Total de la valeur nette comptable
Autres actifs financiers non courants				70 251				70 251
Créances clients				3 351 082				3 351 082
Dérivés de couverture								0
Autres créances				760 988				760 988
Actifs financiers	0	0	0	4 182 321		0	0	4 182 321
Emprunts obligataires								0
Emprunts - contrat de crédit bail						32 850		32 850
Dettes envers les établissements de crédit								0
Emprunts à court terme						9 419		9 419
Dettes fournisseurs				677 864				677 864
Dérivés de couverture								0
Emprunts et dettes financières	0	0	0	677 864		42 269	0	720 133

Au 31 décembre 2008

Classes d'instruments financiers - en €	Actifs évalués à la JV par résultat (option de JV)	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Instruments dérivés de couverture	Passifs au coût amorti	Instruments non financiers	Total de la valeur nette comptable
Autres actifs financiers non courants				342 166				342 166
Créances clients				4 748 669				4 748 669
Dérivés de couverture								0
Autres créances				646 114				646 114
Actifs financiers	0	0	0	5 736 949		0	0	5 736 949
Emprunts obligataires								0
Emprunts - contrat de crédit bail						87 239		87 239
Dettes envers les établissements de crédit								0
Emprunts à court terme						1 247		1 247
Dettes fournisseurs				1 504 748				1 504 748
Dérivés de couverture								0
Emprunts et dettes financières	0	0	0	1 504 748		88 486	0	1 593 234

Note 14 - Les charges de personnel

€	Consolidé 31/12/2010	Consolidé 31/12/2009	Consolidé 31/12/2008
Rémunération du personnel (1)	(3 563 747)	(3 668 304)	(4 004 563)
Charges sociales	(1 083 553)	(1 123 291)	(1 358 507)
Paiement sous forme d'actions (2)	(41 383)	(28 207)	137 772
Taxes	(53 525)	(52 656)	(56 703)
Charges de personnel incluses en production immobilisée	612 310	717 698	602 502
Transfert de charges	57 398	65 814	77 319
Dotation litige social	(48 000)	(34 100)	(70 000)
Reprise sur litiges sociaux	70 000	141 500	
Litiges sociaux sur exercices sociaux	(103 589)		
Provision pour bonus			(7 055)
Reprise de provision pour bonus		7 055	7 495
TOTAL	(4 154 089)	(3 974 491)	(4 671 740)

(1) dont 180 K€ en 2008 liés au plan social appliqué chez Acteos SA.

(2) le groupe a émis plusieurs plans :

1/ Plan d'option de souscription d'actions:

Date d'attribution	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008	02/04/2009	11/06/2010
Nombre	10 000	15 000	20 000	60 000	10 000
Date d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012	02/04/2013	11/06/2014
Prix d'exercice (en €)	4,8	2,69	1,42	1,48	2,49
Juste valeur des options (en €)	3,5	1,92	0,77	0,97	1,08

Les hypothèses retenues pour la valorisation et la comptabilisation de ces options sont les suivantes:

Volatilité attendue : entre 60% et 41%

Taux d'intérêts : 2,07% ou 4,61% (taux zéro coupon) selon les plans

Taux de départ : 12%

Sur la base de ces hypothèses, le calcul de la provision a donné lieu à une charge de 27 K€ sur l'exercice 2010. En application de la norme IFRS 2, la juste valeur des services reçus est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur des options à la date de leur attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode binomiale.

La charge, étalée sur la durée d'acquisition des droits, est enregistrée en charges de personnel.

Note 15 : Résultat financier

€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Autres produits de participation	60	598	71
Revenus des prêts	2 521	2 521	
Intérêts et produits assimilés	6 702	4 783	4 812
Produits des autres immobilisations financières	9 136	3 771	
Gains de change	78 531	160 796	135 240
Total compte de résultats	96 950	172 469	140 123

Autres charges financières

€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Pertes de change	42 944	144 767	110 196
Autres charges financières	15 375	152	105 221
Total compte de résultats	58 319	144 919	215 417

Note 16 - Impôts différés

Au 31/12/2010 le montant des déficits ordinaires reportables s'élevait à 10 980 027 € (8 194 886 € pour la France et 2 785 141 € pour l'Allemagne).

Compte tenu du caractère aléatoire de leur récupération, aucun impôt différé actif n'a été constaté sur ces déficits.

Calcul de l'impôt différé actif sur les différences temporelles	2010	2009	2008
Acteos SA :			
Organic	3 088	3 738	3 450
Effort construction	2 813	2 894	3 115
Plus & moins value latente sur OPCVM	3 530	(4 859)	(28 555)
Provisions stock	7 414	15 250	29 182
Provisions SAV			1 450
Provisions dépréciations actions propres	7 354	15 064	38 905
Provisions sur avances Acteos GmbH&Co KG	8 333	8 333	8 333
Provisions sur avances Acteos Beteiligungs	11 785	11 439	10 990
Incidence des retraitements	73 111	63 704	42 806
Total	117 428	115 563	109 676
Acteos Liban :			
Incidence des retraitements	9 918	8 085	6 314
Total Groupe	127 346	123 648	115 990

Calcul de l'impôt différé passif sur les différences temporelles			
Acteos SA :			
Incidence des retraitements (1)	(620 353)	(414 603)	(227 511)
Acteos GmbH&Co KG :			
Incidence des retraitements	(8 351)	(6 137)	(12 604)
Total Groupe	(628 704)	(420 740)	(240 115)

(1) L'activation dans les comptes consolidés des frais de recherche & développement chez Acteos SA a généré un impôt différé passif à hauteur de 601 K€. L'activation des impôts différés actif est limitée au montant des impôts différés passif.

Note 17 - Résultat par action

Résultat Dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte de l'impact maximal des instruments dilutifs en actions ordinaires

Par conséquent, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté des instruments financiers dilutifs suivants :

Des options de souscriptions des plans de stock-options et actions gratuites en circulation dans la monnaie au 31 décembre 2010 soit 115000 titres.



Résultat Par action

Résultat Par action	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Nombre de titres émis de la société mère à l'ouverture (valeur nominale 0,5€/ action)	2 955 207	2 955 207	2 843 712
Nombre de titres créés pendant l'exercice	0	0	111 195
Nombre de titres émis de la société mère à la clôture	2 955 207	2 955 207	2 954 907
Actions propres	-67 017	-72 017	-72 107
Nombre de titres prorata temporis en circulation pendant l'exercice	2 888 190	2 883 190	2 827 203
Effet dilutif des actions propres et plans d'option de souscription d'actions	23 187	18 778	0
Nombre moyen d'actions total sur l'année	2 911 377	2 901 968	2 827 203
Résultat	574 645	464 852	353 076
Résultat par action	0,20	0,16	0,12
Résultat dilué par action	0,20	0,16	0,12
Dividendes versés / action	0	0	0

Note 18 : Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Au 31 décembre 2010

Avantages à court terme	247 958	dont 10 458 € d'avantages en natures
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	
Autres avantages à long terme	Néant	
Indemnités de fin de contrat de travail	Néant	
Paiements en actions	Néant	

Sont définis comme étant les principaux dirigeants du groupe Acteos les mandataires sociaux et administrateurs dûment rémunérés

Note 19 - Secteurs Opérationnels

L'information financière sectorielle étant présentée sur la base des référentiels comptables respectifs des filiales, les retraitements aux normes IFRS portent essentiellement sur :

	2010	2009	2008
CA à l'avancement Allemagne	14 758	(43 113)	(12 041)
Homogénéisation des amortissements	(18 344)	(9 018)	(18 898)
Immobilisation R&D	(310 604)	563 739	647 430
CIR	46 100	24 204	4 710
Stock Option	(26 924)	(28 207)	137 772
Retraites	(1 302)	(22 669)	34 881
VMP	2 035	(432)	(1 393)
Contrats Leasing	58 148	(1 870)	(5 913)
Total des retraitements	(236 133)	482 634	786 548



Note 20 - Informations sectorielles par secteur géographique

au 31/12/2010	France	Liban	Allemagne	Eliminations	Retraitements	TOTAL	
Chiffre d'affaires							
- Hors Groupe	6 162 660		4 008 939		14 758	10 186 357	
- inter-zone géographique		844 604		(844 604)		0	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	6 162 660	844 604	4 008 939	(844 604)	14 758	10 186 357	
Résultat opérationnel	717 265	40 322	17 173		-236 133	538 627	
En % du CA	12%	5%	0%			5%	
Nbre de clients représentant plus 10% du CA du groupe	0		1				
						Coût de l'endettement financier (net)	1 252
						Autres produits financiers	96 950
						Autres charges financières	(58 319)
						Résultat avant impôt	578 510
						Charge d'impôt	(3 865)
						Résultat des entreprises associés	299
						Résultat net	574 645
						Part du groupe	574 346

au 31/12/2009	France	Liban	Allemagne	Eliminations	Retraitements	TOTAL	
Chiffre d'affaires							
- Hors Groupe	6 243 233		4 427 041		(81 823)	10 588 451	
- inter-zone géographique	1 500	709 907	2 894	(714 301)		0	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	6 244 733	709 907	4 429 935	(714 301)	(81 823)	10 588 451	
Résultat opérationnel	(117 411)	(9 469)	34 628		482 634	390 382	
En % du CA	-2%	-1%	1%			4%	
Nbre de clients représentant plus 10% du CA du groupe	0		1				
						Coût de l'endettement financier (net)	45 920
						Autres produits financiers	172 469
						Autres charges financières	(144 919)
						Résultat avant impôt	463 852
						Charge d'impôt	
						Résultat des entreprises associés	(280)
						Résultat net	463 852
						Part du groupe	464 132

au 31/12/2008	France	Liban	Allemagne	Eliminations	Retraitements	TOTAL	
Chiffre d'affaires							
- Hors Groupe	6 028 138		6 174 429		63 354	12 265 921	
- inter-zone géographique	2 450	467 686	24 252	(494 388)		0	
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	6 030 588	467 686	6 198 681	(494 388)	63 354	12 265 921	
Résultat opérationnel	(417 969)	(5 018)	18 543		786 548	382 104	
En % du CA	-7%	-1%	0%			3%	
Nbre de clients représentant plus 10% du CA du groupe	0		1				
						Coût de l'endettement financier (net)	46 266
						Autres produits financiers	140 123
						Autres charges financières	(215 417)
						Résultat avant impôt	353 076
						Charge d'impôt	
						Résultat des entreprises associés	(294)
						Résultat net	353 076
						Part du groupe	353 370

Note 21 : Autres informations sectorielles

1) Ventilation du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

En €	2010	En %	2009	En %	2008	En %
Hardware	4 176 406	41%	5 505 995	52%	6 991 575	57%
Software	6 009 951	59%	5 082 456	48%	5 274 346	43%
Total	10 186 357	100%	10 588 451	100%	12 265 921	100%

2) Répartition géographique du CA :

En €	2010	2009	2008
France	5 908 087	6 141 302	5 887 642
Allemagne	3 055 907	3 282 420	3 311 799
Autres pays CEE	305 591	211 769	245 318
Amérique du Nord	509 318	847 076	2 698 503
Autres pays	407 454	105 885	122 659
Total	10 186 357	10 588 451	12 265 921

3) Analyse des charges d'amortissement et des charges sans contrepartie en trésorerie incluses dans le résultat opérationnel :

En €	2010	2009	2008
France			
Amortissements	345 989	285 244	186 960
Stocks options	41 383	28 207	-137 772
Dot nettes aux prov	-27 247	-89 082	34 116
Liban			
Amortissements	23 508	28 268	13 904
Dot nettes aux prov		7 265	18 613
Allemagne			
Amortissements	16 441	26 091	38 164
Dot nettes aux provisions	14 363	-3 748	-46 956
Total	414 437	282 245	107 029

4) Actifs non courants :

En €	2010	2009	2008
France	1 421 649	1 166 508	789 849
Liban	7 070	27 995	39 706
Allemagne	616 002	624 340	643 277
Total	2 044 721	1 818 843	1 472 832



Note 22- Effectif

	Consolidé 31/12/2010	Consolidé 31/12/2009	Consolidé 31/12/2008
Effectif moyen	89	91	96
Effectif par société			
Acteos SA	45	46	44
Acteos GmbH&Co KG	17	19	22
Acteos Beteiligungs Acteos Liban	27	26	26
Effectif à la date du 31 décembre	93	91	92
Effectif par catégorie (1)			
Cadres et professions supérieurs	61	65	70
Techniciens et agents de maîtrise	18	16	14
Employés	10	10	8
Ouvriers			
Effectif moyen par CSP	89	91	92

(1) Une assimilation socio-professionnelle a été faite concernant les filiales

Note 23 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'année 2010 se détaillent comme suit :

Honoraires supportés par Acteos SA

Cabinet KPMG – Part des honoraires de l'audit Acteos S.A et consolidation : 41 700 euros

Cabinet KPMG – Revue des travaux d'audit de Acteos GmbH&Co KG par KPMG Munich : 3 000 euros

Cabinet CAEC – Part des honoraires de l'audit Acteos SA et consolidation : 41 700 euros

Honoraires supportés par Acteos GmbH&Co KG

Cabinet Berndt & Greska - Part des honoraires de l'audit d'Acteos GmbH&Co KG : 8 250 euros

Honoraires supportés par Acteos Liban

Cabinet Semaan, Gholam & Co - Part des honoraires de l'audit d'Acteos Liban : 4 250 euros

Note 24 - Parties liées

En application de la norme IAS 24, nous portons à votre connaissance le fait que Mr Joseph Felfeli, Président Directeur Général du Groupe Acteos, a contracté les conventions suivantes :

Acteos exerce son activité dans des locaux situés à Roubaix et loués à la SCI Dufлот qui est contrôlée par Monsieur Felfeli. (loyer 2010 de 152 Keuros)

Un avenant au bail a été signé et il prévoit une baisse provisoire du loyer avec clause de retour à meilleure fortune (cf note 12 de la présente annexe)

Monsieur Felfeli loue à Acteos à un prix de marché un appartement situé à Roubaix (loyer annuel de 10 K€)

4.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Acteos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « I-d » et la note 1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « I-d » et la note 1 aux états financiers donnent une information appropriée.
Comme indiqué en note « I-b » aux états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.
- Comme indiqué dans la note « I-e » et la note 2 aux états financiers, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité ainsi que les autres éléments sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement, la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note « I-e » et la note 2 aux états financiers fournissent une information appropriée.
- La note « I-p » aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des en-cours clients et des produits constatés d'avance relatifs à la comptabilisation du chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement.
Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Votre société constitue des provisions, tel que décrit dans la note « I-n » et les notes 9 et 10 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification périodique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 27 avril 2011

Arras, le 27 avril 2011

KPMG Audit

S.A.R.L. CAEC

Département de KPMG S.A.

Christian de Brianson

Gérard Simon

Associé

Associé

4.6 Organes d'administration, de direction et de direction générale

Nous vous précisons en outre qu'au cours de sa séance du 14 juin 2005, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration.

4.6.1 Membres du conseil d'administration au 31 décembre 2010

Le Président Directeur Général, Monsieur Joseph FEFELI nommé ADMINISTRATEUR par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mars 1999 pour 6 années (soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2005) et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 14 juin 2005 pour une durée de 6 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2011. Monsieur FEFELI a été renouvelé dans son poste de Président du Conseil d'Administration assumant la Direction générale, lors du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 14 juin 2005.

Les Administrateurs :

- ▲ Monsieur Daniel DUPONCHELLE, nommé administrateur par l'Assemblée générale Mixte du 20 juin 2008, en remplacement de la société ETV Beteiligungs démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu' à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2010 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2010 pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
- ▲ Monsieur Guy THOMAS, 40 rue du Maréchal Foch à Roubaix nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007 pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur V. NARASIMHA jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2008 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2007. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 20 juin 2008 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ▲ Monsieur Dieter NEUMANN, nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2007, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2010 et tenue dans l'année 2011.

Monsieur Stephano FRISCIA a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2010 pour une durée de 4 années soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration a pris acte de sa démission en date du 25 novembre 2010.

4.6.2 Le fonctionnement du conseil

Au sein du Conseil d'Administration, sont mises en application les règles françaises relatives au gouvernement d'entreprise issues :

- ▲ de la loi de Sécurité Financière modifiée par loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ;
- ▲ du règlement général de l'AMF et des recommandations de l'AMF

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui prévoit notamment :

- ▲ La constitution de deux comités décrits ci-après
- ▲ Une limitation des pouvoirs du Président en matière d'investissements, de mise en place de financements et de prises de participation.

Ainsi :

- toute opération significative se situant hors de la stratégie approuvée par le conseil d'administration,
- tout engagement de dépenses supérieur à 200 K€ quel qu'en soit la nature, au delà du budget approuvé par le conseil pour l'année concernée,
- tout emprunt supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
- toute facilité de crédit supérieur à 40% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
- tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
- toute prise de participation supérieure à 1,5 M € ou à 20% des fonds propres consolidés du dernier exercice connu,
- toute décision de préparer ou mettre en œuvre une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce, est soumise à l'approbation préalable du conseil.

▲ Des règles de déontologie

Il n'existe pas de limitation particulière aux interventions des administrateurs ni de minimum de détention de titres.

En application des règles statutaires, chaque administrateur doit toutefois être propriétaire d'au moins une action.

Pour qualifier la notion d'administrateur indépendant, la société ACTEOS a retenu la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

Selon cette huitième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ▲ Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ▲ Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▲ Ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ▲ Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la société ;
- ▲ Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ainsi, au regard de ces critères sont indépendants :

- Monsieur Guy THOMAS et Monsieur Daniel DUPONCHELLE.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2010.

Durant l'exercice 2010, le taux de présence des administrateurs diminue et s'établit à 85 %.

Il n'y a pas eu d'attribution de jetons de présence.

Le fonctionnement du Conseil est décrit de manière détaillée dans le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

4.6.3 Comité stratégique, d'audit, de rémunération

Eu égard à la taille encore restreinte du Groupe et de son Conseil d'Administration, il a été décidé par le Conseil du 25 Avril 2003 de mettre en place deux comités :

- ▲ Un Comité des comptes et de l'audit, chargé de l'examen des comptes, de l'analyse de l'audit interne, du choix des Commissaires aux Comptes et du contrôle des risques.

Sont actuellement membres : Monsieur Guy THOMAS et Monsieur Daniel DUPONCHELLE

- ▲ Un Comité des nominations et des rémunérations chargé d'émettre des recommandations et des avis sur la nomination des administrateurs et mandataires sociaux, la politique des rémunérations des dirigeants, y compris des mandataires sociaux et la politique d'attribution d'options d'achat et d'options de souscription d'actions, et d'actions gratuites.

Sont actuellement membres : Monsieur Guy THOMAS et Monsieur Daniel DUPONCHELLE

Une fois par an, le Conseil procède à l'évaluation de ses modalités de fonctionnement et de la contribution effective de chacun de ses membres. Il réexamine également, à cette occasion, la qualification d'administrateur indépendant et le fonctionnement des Comités.

- ▲ Bien que la société n'ait pas pris la décision dans le cadre d'un Conseil d'administration de se référer expressément à un Code de gouvernement d'entreprise, suite à la publication du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, elle a souhaité se référer à certaines de ses recommandations

qui sont adaptées à la taille et à la structure de l'actionariat de la société (et spécialement à sa huitième recommandation du Code Middlednext fixant les critères (Cf. point 4.6.2) permettant de qualifier un membre du Conseil « d'indépendant »)

Au regard de cette recommandation, tous les administrateurs membres des Comités répondent à ces critères et peuvent donc être qualifiés d'administrateurs indépendants.

4.6.4 Les nominations et renouvellements proposés par le conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 10 juin 2011

Les mandats de Membres du Conseil d'Administration de Messieurs FELFELI et NEUMANN expirent lors de l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2011.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement de leurs mandats d'administrateurs pour une nouvelle période de quatre années qui expirera en 2015 au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons de bien vouloir nommer en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Feridun AKPINAR et ce pour une durée de quatre années qui expirerait en 2015 au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La compétence de Monsieur Feridun AKPINAR dans le domaine de la supply chain et de la logistique constitue une opportunité pour la société de doter le Conseil d'Administration d'une personnalité ayant une compétence reconnue et complémentaire favorisant la réflexion sur les projets stratégiques du Groupe.

Féridun Akpinar est Expert en Supply Chain, ingénieur de formation et titulaire d'un MBA. Il est depuis 2010 à la tête de la société : Sunzi Consulting, société de conseil sur toutes les opérations relatives à la chaîne logistique. Féridun Akpinar a démarré sa carrière en 1981 chez Total-Atochem où durant 5 années il fut responsable du service procédés et production. Puis il a passé 18 ans dans le groupe Auchan où il a occupé notamment les fonctions de Directeur des approvisionnements et de la logistique. En 2004 il intègre le Groupement des Mousquetaires au poste de Directeur général de la logistique sur une durée de 5 années.

La loi n° 2011-130 du 27 janvier 2011 a institué des règles relatives à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, elle a souhaité une représentation équilibrée au sein des Conseils d'Administration.

Afin de respecter les dispositions légales précitées et la recommandation de l'article 6.3 du Code AFEP-MEDEF, nous vous demandons de bien vouloir nommer en qualité de nouvel administrateur Madame Nathalie POISSONNIER ce pour une durée de quatre années qui expirerait en 2015 au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les compétences reconnues de Madame Nathalie POISSONNIER en Droit des affaires constituent un atout pour ACTEOS et lui permettraient d'envisager des opérations de croissance externe de manière avisée.

Nathalie Poissonnier : Entre 1985 et 2001, Nathalie Poissonnier a été juriste au sein de différents grands groupes internationaux. Avocat à la cour depuis 2001, le cabinet Poissonnier a été créé en septembre 2005, spécialisé en droit des affaires dont notamment : les transactions internationales, cessions acquisitions d'entreprises, implantations et restructurations d'entreprise, private equity, joint venture, droit des sociétés, droit commercial, propriété intellectuelle et industrielle, droit communautaire, droit immobilier et contrats commerciaux divers.

4.6.5 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du conseil d'administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion.

Vous trouverez ci-après les curriculum vitae de chacun des administrateurs donnant des éléments d'information sur l'expertise et l'expérience de ces derniers, assumant tous à ce jour (ou ayant assumé) des fonctions de direction au sein de sociétés.

Expérience des administrateurs

Joseph Felfeli : Ingénieur en électronique et docteur en physique des corps solides, Joseph Felfeli démarre sa carrière professionnelle en tant que chercheur puis directeur de laboratoire de recherche orienté vers les problématiques liées à l'hydrogène en tant que vecteur d'énergie, à la suite du premier choc pétrolier de 1974. Il participe au début des années 80 aux initiatives CIM dans l'industrie automobile (Volkswagenwerke) afin de permettre la mutation d'une production de masse à une production de masse personnalisée, il aborde à cette occasion les problèmes de la logistique au niveau stratégique et opérationnel. Il crée Datatronic en 1986 devenu par la suite Acteos, il en est le Président Directeur Général.

Guy Thomas : Titulaire d'un troisième cycle en banque Finance, Guy Thomas démarre sa carrière en 1977 en tant que responsable du service étranger, puis à l'inspection bancaire. Il quitte le secteur bancaire en 1983 pour intégrer la direction des financements et de la trésorerie du Groupe Prouvost. En 1987 il devient responsable du service financier de l'AFM, à compter de 1990 il occupe des fonctions d'administrateurs et de direction générale au sein de différentes entités : saint Maclou Groupe, LFLM Philidar, Cannelles, Jules, Kibe, etc... à ce jour il dispose de mandats d'administrateurs dans plusieurs sociétés, est

membre de comités d'audit, ainsi que conseiller de présidents et d'actionnaires. Guy Thomas est membre du conseil d'administration Acteos depuis le 15 juin 2007.

Daniel Duponchelle : Ingénieur des Arts et métiers, Daniel Duponchelle débute sa carrière en 1972 comme responsable de service des méthodes au sein de Caravanes Sterckeman. Il devient directeur de production chez Rousselle en 1974. Puis il passe un vingtaine d'années dans la distribution au sein des enseignes Auchan, Promodès puis Carrefour, à des postes ciblés sur la chaîne logistique, en 1998 il est nommé directeur général de la Supply Chain région Nord du groupe Carrefour. En 2001 il crée la Nordiste de l'environnement dont il sera le président. A ce jour il occupe différentes fonctions d'administrateurs, il est notamment président du conseil de surveillance de Ramery environnement, il est administrateur de la société Acteos depuis le 20 juin 2008.

Dr Dieter Neumann : Docteur en physique, diplômé de l'université de Göttingen en 1982 (Allemagne), Dieter Neumann a démarré sa carrière en tant que consultant en mécanique des fluides au Max-Planck-Institute. De 1991 à 1998, Il fut consultant au VDI Technology Center de Düsseldorf puis directeur du département IT. Entre 1998 et 2005, il intégrera les divisions IT de plusieurs grands groupes allemands, en tant que directeur de division ou manager général. En septembre 2005, il intègre Acteos GmbH comme Directeur Général, il devient membre du conseil d'administration du Groupe Acteos dès juin 2007.

4.6.6 Contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société

Monsieur Daniel Duponchelle, administrateur a été mandaté à titre exceptionnel par le président directeur général en accord avec l'ensemble des membres du conseil d'administration pour réaliser une mission ponctuelle de coaching des cadres supérieurs et de supervision de l'équipe administrative de la société et qui a pris fin le 31 décembre 2010.

4.6.7 Direction au 31/12/2010

Composée de :

- Joseph FELFELI, PDG

Direction Opérationnelle France

- Elie GHARIOS, Directeur Des Opérations
- Jean Michel LEFEBVRE, Directeur Consulting
- Alexandre MOREL, Directeur Commercial et Marketing
- Christophe SION, Directeur Administratif et Financier
- Christian ZELLE, Directeur Recherche & Développement

Direction Allemagne

- Dieter NEUMANN, Dirigeant Opérationnel Acteos Allemagne

Direction Liban

- Joseph FELFELI, Gérant Acteos Liban

4.6.8 Intérêts des dirigeants dans le capital

M. Joseph FELFELI détient directement et indirectement 55,07 % du capital au 31 décembre 2010.

4.6.9 Convention avec la SCI du numéro 6 rue Dufлот

ACTEOS exerce son activité dans des locaux à Roubaix loués à la SCI du numéro 6 rue Dufлот contrôlée par Monsieur Joseph FELFELI.

Le bail fait l'objet d'une attestation d'équité établie par un professionnel de l'immobilier d'entreprise indépendant le 1^{er} avril 2005.

En outre, nous signalons qu'en date du 24 juillet 2002, le loyer trimestriel a été réduit à 29 000 €.

Cet avenant prévoit une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2009, le loyer versé s'est élevé à 151 220€ HT (loyer de 116 000€ augmenté du remboursement des taxes foncières de 35 220€).

Sur l'exercice 2010, le loyer versé s'est élevé à 151 841€ HT (loyer de 116 000€ augmenté du remboursement des taxes foncières de 35 841€).

En date du 1^{er} avril 2011, un nouveau bail d'une durée ferme de neuf ans a été conclu entre les Sociétés SCI Dufлот et ACTEOS.

Le loyer annuel hors taxes s'élève à 160.000 euros hors taxes foncières.

4.6.10 Convention avec Monsieur Felfeli

Monsieur FELFELI loue à ACTEOS SA à un prix de marché un appartement sis à ROUBAIX (59100) – rue du Coq Français) afin d'y loger les salariés et les stagiaires du groupe.

Le montant total des loyers et des charges locatives s'élève à 10 082€ pour l'exercice 2010.

4.6.11 Actifs appartenant directement ou indirectement à des dirigeants ou à des membres de leur famille

- Immeuble du 2-4 rue Dufлот mentionné ci-dessus.
- Appartement situé rue du coq Français à Roubaix mentionné ci-dessus.

4.6.12 Prêts et garanties

Néant

4.6.13 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Au 31 décembre 2010, les sommes provisionnées aux fins de retraite (indemnités de départ à la retraite) aux salariés du groupe s'élèvent à 178 K€.

4.6.14 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des administrateurs

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas eu de sommes provisionnées aux fins de retraite (indemnités de départ à la retraite) au profit des administrateurs.

4.7 Conséquences de l'activité de la société sur l'environnement (article 143-3 du décret du 23 mars 1967)

La nature de l'activité de la société n'entraîne pas de conséquences significatives sur l'environnement au sens de l'article précité.

4.8 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juin 2011.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions.

L'ensemble des conventions réglementées sont reprises dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

4.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de location immobilière avec la SCI 6 rue Dufлот

- Administrateur concerné : Monsieur Joseph FEFELI
- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 avril 2011, la conclusion d'un nouveau bail commercial à effet rétroactif au 1^{er} avril 2011 avec la SCI 6 rue Dufлот concernant la jouissance d'un immeuble à usage de bureaux situé 2-4 rue Dufлот à Roubaix (59100), concomitante avec un abandon de créance.
- Modalités :
Votre conseil d'administration en date du 21 avril 2011, prévoit la signature d'un nouveau bail commercial avec la SCI 6 rue Dufлот à effet rétroactif le 1^{er} avril 2011. Ce bail est signé dans des conditions similaires au précédent. Le loyer trimestriel révisable est fixé à 40 000 €
La signature du nouveau bail est concomitante avec un abandon de créance de 402 744 € réalisé par la SCI 6 rue Dufлот au profit de Acteos S.A. dans le cadre de l'avenant au bail qui avait été signé en 2002 et qui prévoyait notamment le gel du loyer sous condition de retour à meilleure fortune.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestations de services par Monsieur Daniel Duponchelle

- Personne concernée :
Monsieur Daniel Duponchelle (administrateur de la société Acteos S.A.)
- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 26 août 2009 la réalisation de prestations de services par Monsieur DUPONCHELLE.
- Modalités :
Le montant des prestations de services comptabilisées en charges dans les comptes de la société ACTEOS S.A. au titre de l'exercice 2010 s'élève à 12 000 €

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos Liban SARL

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Cette convention a pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où la filiale serait amenée à être cédée.

- Modalités :
Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos GmbH and Co KG

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Cette convention a pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où la filiale serait amenée à être cédée.
- Modalités :
Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention d'autorisation de l'utilisation du nom Acteos par Acteos Beteiligungs GmbH

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 28 mars 2006 l'utilisation du nom Acteos à ses filiales. Cette convention a pour objectif principal de protéger la marque dans le cas où la filiale serait amenée à être cédée.
- Modalités :
Aucune rémunération n'est prévue par la convention.

Convention de prestation de services par Acteos Liban SARL

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 19 septembre 2005 la fourniture et la facturation de prestations intellectuelles par Acteos Liban SARL à Acteos S.A..
- Modalités :
Ces prestations intellectuelles fournies par Acteos Liban SARL dans le cadre d'exécution de projets clients et de projets de développement internes sont facturées à Acteos S.A. au coût de revient complet plus 5%.
Le montant facturé par Acteos Liban SARL à Acteos S.A. au titre de l'exercice 2010, s'élève à 809 317 €.

Location de logement

- Administrateur concerné : Monsieur Joseph FELFELI
- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 3 décembre 2004 la location auprès de Monsieur FELFELI d'un logement destiné à l'hébergement de salariés et stagiaires du groupe.
- Modalités :
Le montant des loyers et charges locatives versés par Acteos S.A. au titre de l'exercice 2010 s'élève à 10 073 € hors taxes.

Convention de location immobilière avec la SCI 6 rue Dufлот

- Administrateur concerné : Monsieur Joseph FELFELI
- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 mai 1999 la facturation par la SCI 6 rue Dufлот de loyers et charges suivant le bail conclu le 29 mars 1999 concernant la jouissance d'un immeuble à usage de bureau sis 2 à 4 rue Dufлот à Roubaix à compter du 1^{er} avril 1999.
- Modalités :
Un avenant, autorisé par le conseil d'administration en date du 24 juillet 2002, prévoit une baisse provisoire de loyer, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune. Les montants facturés par la SCI 6 rue Dufлот pour l'exercice 2010 s'élèvent à 116 000 € hors taxes au titre des loyers, et 35 841 € hors taxes au titre des impôts fonciers pris en charge par Acteos S.A.

Convention de prestation avec la SCI 6 rue Dufлот

- Administrateur concerné : Monsieur Joseph FELFELI
- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 25 avril 2003 la facturation de prestations administratives et comptables à la SCI 6 rue Dufлот.
- Modalités :
Au titre de l'exercice 2010, Acteos S.A. a facturé des prestations administratives et comptables à la SCI 6 rue Dufлот pour un montant total de 610 € hors taxes.

Compte courant d'associé

- Administrateur concerné : Monsieur Joseph FELFELI
- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 mai 1999 l'octroi d'intérêts sur compte courant d'associé, au nom de Monsieur FELFELI, selon les limites fiscalement admises.
- Modalités :

Le compte courant d'associé n'a pas été rémunéré en 2010, eu égard à la faiblesse du montant des intérêts. Le montant du compte courant s'élève à 494,23 € au 31 décembre 2010.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Gmbh and Co KG

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 27 mars 2002 et du 18 mars 2003 l'avance de fonds en compte courant à la société Acteos Gmbh and Co KG.
- Modalités :
Au 31 décembre 2010, le montant des avances consenties à Acteos Gmbh and Co KG s'élève à 1 192 558 €, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2010 au taux Euribor trois mois + 1%, correspondant pour l'exercice à un montant de 20 825 €
Il est précisé que cette avance fait l'objet d'un engagement de subordination.

Convention de prestations de services avec la société Gmbh and Co KG

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 17 octobre 2002 la fourniture de prestations administratives, commerciales par Acteos S.A. à Acteos Gmbh and Co KG et intellectuelles par Acteos Gmbh and Co KG à Acteos S.A..
- Modalités :
Au titre de l'exercice 2010, la société Acteos S.A. a facturé à sa filiale Acteos Gmbh and Co KG un montant de 10 574 € hors taxes au titre des prestations administratives et commerciales.
Au titre de l'exercice 2010, la société Gmbh and Co KG a facturé à Acteos S.A. un montant de 20 835 € hors taxes au titre des prestations intellectuelles.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Beteiligungs Gmbh

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 27 mars 2002 et du 18 mars 2003 une avance en compte courant à la société Acteos Beteiligungs Gmbh.
- Modalités :
Au 31 décembre 2010, le montant des avances consenties à Acteos Beteiligungs Gmbh s'élève à 776 825 €, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2010 au taux Euribor à trois mois + 1%, correspondant à un montant de 13 477 €.

Convention d'avance en compte courant à la société Acteos Liban SARL

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 18 mars 2003 une avance en compte courant à la société Acteos Liban SARL.
- Modalités :
Au 31 décembre 2010, le montant des avances consenties à Acteos Liban s'élève à 64 616 €, en ce inclus la rémunération de ces avances sur l'exercice 2010 au taux Euribor à trois mois + 1%, correspondant à un montant de 2 133 €.

Convention de prise en charges des frais d'Acteos Liban SARL

- Nature et objet :
Votre conseil d'administration a autorisé en date du 14 novembre 2003 la prise en charge par Acteos S.A. des frais d'hébergement de salariés d'Acteos Liban SARL en France.
- Modalités :
Les frais d'hébergement et de déplacement pris en charge par la société Acteos S.A. au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 35 287 €.

Arras, le 27/04/2011

SARL CAEC
Département de KPMG SA

Gérard SIMON
Associé

Marcq en Baroeul, le 27/04/2011

KPMG AUDIT

Christian de BRIANSON
Associé

Votre conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.
Le conseil d'administration

5. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de Commerce, la loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- ▲ Des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise,
- ▲ De la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- ▲ Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- ▲ Des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- ▲ Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 21 avril 2011 et transmis aux Commissaires aux comptes.

5.1 La gouvernance d'entreprise

5.1.1 Organisation du conseil d'administration et préparation des travaux du conseil

Le conseil d'administration se compose comme suit au 31 décembre 2010 :

- ▲ Monsieur Joseph FELFELI, Président du Conseil d'Administration exerce aussi les fonctions de Directeur Général; le Conseil d'Administration ayant décidé de confier à la même personne ces deux fonctions
- ▲ Monsieur Daniel DUPONCHELLE
- ▲ Monsieur Guy THOMAS
- ▲ Monsieur Dieter NEUMANN

Les principaux thèmes abordés lors de ces Conseils d'Administration sont :

- ▲ Examen du budget, des comptes et des résultats du groupe
- ▲ Examen des procédures de contrôle interne
- ▲ Politique d'Attribution de stocks options
- ▲ Orientations stratégiques du groupe
- ▲ Point sur les mandats d'administrateurs et de commissaires aux comptes

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2010 toujours au siège social de la société ACTEOS.

Un calendrier de principe des réunions du Conseil est établi en début de chaque année civile.

De plus, les convocations sont adressées à tous les membres du conseil d'administration avec assez d'avance pour leur permettre de planifier et d'assister à chaque réunion du conseil d'administration.

Les représentants du comité d'entreprise de la société sont convoqués à toutes les séances du conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes sont aussi convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration.

Ils participent le plus souvent à celles-ci.

Par ailleurs, selon les sujets à l'ordre du jour, des salariés de la société ACTEOS peuvent être invités à participer aux travaux du conseil afin d'apporter leur expérience et leur compétence.

L'assiduité des administrateurs a légèrement baissé sur l'exercice clos le 31.12.2010 avec un taux moyen de 85 %.

Dans la mesure du possible, les éléments préparatoires nécessaires à la qualité des travaux ont été mis à leur disposition.

Par ailleurs chaque fois qu'un membre du conseil l'estime nécessaire et le demande, le président du conseil d'administration lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Tout document adressé à sa demande à un administrateur est aussi communiqué en même temps à tous les autres membres du conseil d'administration.

Indépendance des administrateurs

Le conseil d'administration d'ACTEOS comprend 2 administrateurs indépendants : Monsieur Daniel DUPONCHELLE et Monsieur Guy THOMAS soit 50 % de ses membres.

Pour qualifier la notion d'administrateur indépendant, la société ACTEOS a retenu la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

Selon cette huitième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ▲ Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;

- ▲ Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ▲ Ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ▲ Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la société ;
- ▲ Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Il est rappelé que le Conseil d'Administration est composé exclusivement d'hommes. Or, la Société souhaite améliorer progressivement la représentation des femmes pour répondre aux dispositions transitoires de la Loi n° 2011-130 du 27 janvier 2011, et envisage à cet égard de proposer à l'Assemblée Générale du 10 juin 2011 la nomination d'une femme au Conseil en la personne de Madame Nathalie POISSONNIER (Cf. 4.6.4 ci-avant).

Le conseil d'administration d'ACTEOS est doté d'un **règlement intérieur** qui prévoit :

5.1.2 Une limitation des pouvoirs du directeur général en matière d'investissements, de mise en place de financements et de prises de participation.

Ainsi sont soumises à l'approbation préalable du conseil :

- ▲ toute opération significative se situant hors de la stratégie approuvée par le conseil d'administration
- ▲ tout engagement de dépenses supérieur à 200 K€ quelqu'en soit la nature, au-delà du budget approuvé par le conseil pour l'année concernée
- ▲ tout emprunt supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
- ▲ toute facilité de crédit supérieure à 40 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
- ▲ tout investissement ou toute cession d'actif immobilisé d'un montant supérieur à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
- ▲ toute prise de participation supérieure à 1,5 m€ ou à 20 % des fonds propres consolidés du dernier exercice connu
- ▲ toute décision de préparer ou mettre en œuvre une procédure auprès du tribunal de commerce

5.1.3 Des règles de déontologie à respecter par les administrateurs :

- ▲ Une règle de confidentialité pour les informations non publiques obtenues dans le cadre des réunions du conseil d'administration
- ▲ Une obligation de loyauté vis-à-vis de la société, chaque administrateur ne devant pas agir pour son intérêt propre contre la société

En application des dispositions statutaires, chaque administrateur de la société doit au moins posséder une action de la société et cette action doit faire l'objet d'une mise au nominatif.

5.1.4 Code de gouvernement d'entreprise et comités

La société n'a pas pris la décision, dans le cadre d'un Conseil d'administration, de se référer expressément à un Code de gouvernance d'entreprise. Cependant, suite à la publication du Code Middledent de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, elle a souhaité se référer à certaines de ses recommandations qui sont adaptées à la taille et à la structure de l'actionnariat de la société qui est très concentré.

Le conseil d'administration a mis en place en son sein deux comités :

- ▲ Un comité des comptes et d'audit

Comme le préconise l'AMF dans ses recommandations publiées le 22 juillet 2010 la société Acteos avait anticipé la mise en place un comité d'Audit en date du 25 avril 2003.

Les travaux de ce comité, consistent principalement à se prononcer :

- sur le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- sur le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- sur le suivi du contrôle légal des comptes par les commissaires aux comptes
- sur le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes

Dans le cadre de ces travaux et après consultation notamment des acteurs principaux de l'entreprise, ont été identifiés un certain nombre de risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. ACTEOS considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés en partie 4.3. La gestion des risques financiers, quant à elle, est gérée en fonction de la norme IFRS 7 dont les éléments explicatifs se trouvent dans les annexes consolidées.

Participent à ce comité, Messieurs Guy THOMAS et Daniel DUPONCHELLE, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur THOMAS en assure la présidence.

- ▲ Un comité des nominations et des rémunérations chargé de préparer les décisions du conseil concernant la proposition de nouveaux administrateurs, la nomination des mandataires sociaux et la politique des rémunérations et stock-options.

Participent à ce comité, Messieurs Guy THOMAS et Daniel DUPONCHELLE, tous deux administrateurs indépendants Monsieur DUPONCHELLE en assure la présidence.

Le comité des comptes et d'audit a mené divers travaux d'examen des comptes 2011, travaux dont il a rendu compte lors du conseil d'administration du 21 avril 2011.

En 2010, également le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni afin d'examiner la politique de rémunération du groupe dont il en a rendu compte lors du même Conseil d'Administration.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à 2 reprises et celui des comptes et de l'audit s'est à 3 reprises au cours de l'exercice 2010.

L'ensemble des administrateurs composant ces Comités était présent lors de ces réunions.

Une fois par an, le conseil d'administration procède à une évaluation de son fonctionnement en vue de l'améliorer.

Cette évaluation s'est faite de manière interne au moyen de questionnaires d'auto-évaluation adressés aux administrateurs portant principalement sur les sujets suivants : la composition du Conseil, la périodicité et la durée des réunions, les sujets traités, la qualité des débats.

Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du Conseil a été jugé satisfaisant, les administrateurs étant en mesure d'exercer leur mission parce que dotés de l'information nécessaire à leur prise de décision.

5.1.5 Principe et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

- ▲ Rémunération des membres du Conseil d'administration (jetons de présence et honoraires pour mission exceptionnelle)

Aucun jeton de présence n'est versé aux administrateurs.

Monsieur Daniel DUPONCHELLE a été mandaté à titre exceptionnel par le Président Directeur Général en accord avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour réaliser à compter du 1^{er} janvier 2009 une mission ponctuelle de coaching des cadres supérieurs et de supervision de l'équipe administrative de la société qui a pris fin le 31 décembre 2010.

Dans ce cadre, Monsieur DUPONCHELLE a perçu au titre de l'année 2010, des honoraires de 12 K€.

- ▲ Rémunération des mandataires

Le Conseil d'Administration, après avoir pris avis du Comité des nominations et des rémunérations, arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables auxquelles s'ajoutent les éventuels avantages en nature consentis par la société.

Elle est déterminée, non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée, mais encore au regard des pratiques observées dans des sociétés comparables.

En ce qui concerne les éléments chiffrés desdites rémunérations, ils figurent au point 3.1.12 du rapport de gestion.

5.2 Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent aux articles 27 et 29 des statuts.

Plus précisément, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir l'une des trois formules suivantes :

- ▲ Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de Commerce ;
- ▲ Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- ▲ Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard 25 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de 20 jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

5.3 Contrôle interne

5.3.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et aux règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées
- le bon fonctionnement des processus internes
- la fiabilité des informations financières

Le contrôle interne doit contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise qui sont retracés au point 4.3 du rapport de gestion.

Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une assurance raisonnable, en aucun cas, une garantie absolue que ces risques soient éliminés.

Par ailleurs, aucun fait ou modification de l'organisation comptable et financière ayant un impact significatif sur le contrôle interne ou son appréciation, n'est survenu au cours de l'exercice 2010.

5.3.2 Organisation

Le Comité de travail sur le contrôle interne est mis en place depuis 2003 afin de proposer à la Direction Générale du groupe les modalités et outils permettant d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus.

Une nouvelle organisation avec un Comité de Direction a été mise en place depuis mars 2008.

Les membres de ce comité de direction se sont impliqués dans le comité de travail sur le contrôle interne.

Les membres indépendants du conseil d'administration ont délégué Daniel DUPONCHELLE pour assister et accompagner le comité de direction dans ses décisions tactique et stratégique.

Ces réunions se tiennent une fois par mois.

5.3.3 Périmètre du Contrôle Interne

Il inclut l'ensemble des sociétés du groupe et l'ensemble des processus clés.

Processus clés et risques associés à ces processus

Ces processus sont :

- ▲ Comptabilité
- ▲ Trésorerie
- ▲ Achats
- ▲ Investissements
- ▲ Projets Clients
- ▲ Production Software (processus et contrôle qualité)
- ▲ Sécurité informatique
- ▲ Cycle des Ventes
- ▲ Propriété Intellectuelle
- ▲ Clientèle
- ▲ Gestion des Ressources Humaines
- ▲ Recherche & Développement, choix technologiques

5.3.4 Cartographie des risques

Sur la base :

- ▲ des risques identifiés et les contrôles qui leur sont associés
- ▲ de la quantification des conséquences et de la probabilité de chacun de ceux-ci

Une cartographie des risques est établie et actualisée annuellement afin de déterminer les priorités d'action.

5.3.5 Procédures de contrôle interne

Les objectifs poursuivis par la société au travers de la mise en place des procédures de contrôle visant notamment à minimiser les risques d'erreurs ou de fraudes sont les suivants :

- ▲ Garantir la fiabilité de l'information comptable et financière
- ▲ S'assurer du respect des lois et règlements en vigueur
- ▲ Contrôler les opérations

Toutefois, il est ici bien précisé que le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société sont atteints.

Deux axes de contrôle ont été développés au sein de la société et de ses filiales.

Le premier organise un contrôle à priori de la possibilité d'engagement. Le second consiste dans un suivi très rigoureux et permanent des comptes et des finances.

Le contrôle à Priori

Toute décision susceptible d'avoir un impact significatif sur la société n'est pas prise sans avoir préalablement reçu l'aval du comité de direction, puis est validé en conseil d'administration.

Concernant le processus de consolidation des liasses de consolidation ont été établies et transmises à l'ensemble des utilisateurs en filiales. Elles précisent notamment les règles et méthodes comptables retenues par la société Acteos. Chaque liasse est adaptée à la filiale. Celles-ci font l'objet d'une revue par les auditeurs locaux afin de s'assurer du respect des règles et méthodes comptables du groupe.

Le contrôle à posteriori

Selon la définition retenue par la CNCC, issue des normes internationales d'audit, ces procédures impliquent :

- ▲ Le respect des politiques de gestion,
- ▲ La sauvegarde des actifs,
- ▲ La prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- ▲ L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- ▲ L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Pour répondre à ces objectifs, la direction financière est chargée de centraliser, contrôler, analyser l'ensemble des informations financières et comptables du groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur les informations qui lui semblent nécessaires, collectées auprès de l'ensemble des filiales. A cette fin, la fonction comptable et financière a accès, sans aucune limite, à l'ensemble des informations et documents qui lui sont nécessaires ou qui pourraient lui sembler utiles.

L'ensemble des personnels impliqués dans l'élaboration des données comptables et financières sont parfaitement identifiés au sein de groupe et fonctionnent selon une hiérarchie décorrélée des organisations locales, rendant compte directement de leurs travaux auprès de la direction financière centralisée du groupe.

L'ensemble des processus régissant l'activité d'Acteos a été décrit au sein d'un manuel de procédure (actuellement en cours de refonte), et sont à la disposition de toutes les personnes concernées.

Des calendriers précis sont établis à chaque clôture, qu'elle soit semestrielle ou annuelle, en lien avec les commissaires aux comptes locaux et consolidés.

Le système d'information comptable et financier

Les processus et les systèmes d'information sont développés avec pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière.

Les systèmes d'informations relatifs à l'information financière et comptable font systématiquement l'objet d'adaptations et d'améliorations pour suivre l'évolution et la croissance de la société.

La direction financière s'est bien assurée que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers étaient respectés.

Activité de contrôle

Des arrêtés comptables trimestriels sont effectués et centralisés dans le système de reporting permettant d'opérer des revues analytiques portant sur le chiffre d'affaires et les charges, sur chacune des filiales et d'analyser les écarts avec les budgets avec les différents responsables.

Toutes difficultés ou anomalies relevées font l'objet d'une demande d'explication de la part de la direction financière.

Un tableau de bord mensuel permet de suivre au plus près l'évolution de l'activité et les charges de personnel, directement liés à cette activité.

Cet outil permet au comité de direction de suivre au plus près l'activité du groupe et de détecter toutes anomalies dans les meilleurs délais, afin de prendre toutes les dispositions immédiates pour remédier au problème posé.

Communication financière et comptable

Le président directeur général, le directeur financier et le responsable de la communication s'assurent du respect des obligations d'information du marché ; Ceux-ci établissent en début d'année un calendrier des publications régulières à intervenir et valident aussi bien la production de chacun des communiqués que les bons à tirer avant leurs publications par le biais d'un diffuseur agréé.

La société établit une liste des principaux risques auxquels elle est exposée ; le détail et, le cas échéant, la gestion qui en est faite par la direction, en est donné au point 4.3 du présent document de référence.

5.3.6 Priorités d'action 2010

En 2010, les priorités étaient données pour les travaux suivants :

- ▲ Poursuite et finition du système d'information interne pour figer et garantir le respect des procédures internes, en particulier inter-services, et d'offrir à la Direction Générale des indicateurs transversaux de pilotage et de gouvernance,



- ▲ Poursuite de la mise en place du manuel de qualité,
- ▲ Remplacement du plan assurance qualité (document projet) par un plan projet respectant la méthodologie PMI,
- ▲ Travail de rapprochement entre les anciennes procédures du contrôle interne et les procédures de production nouvellement remises en place pour aboutir à une politique qualité globale et non sectorisée de l'entreprise (objectif : à 3 ans couvrir la totalité des procédures France et étranger),
- ▲ Mise à jour de l'analyse des risques et du plan de remédiation sur la base de la nouvelle organisation,
- ▲ Extension du contrôle interne aux filiales,
- ▲ Travaux sur le livre rouge et le PRA informatique interne.

5.3.7 Synthèse des actions 2010

- ▲ Arrivée du directeur administratif et financier au 1er septembre 2010
- ▲ Mise en place de procédures de communication financière et de liasses de consolidation au niveau des filiales étrangères
- ▲ Mise à jour de la cartographie des risques
- ▲ Revue de toutes les procédures administratives, comptables, sociales et financières
- ▲ Mise en place d'un tableau de bord mensuel destiné aux membres du CODIR
- ▲ Revue de l'ensemble des contrats d'assurance

5.3.8 Plan d'action 2011

- ▲ Refonte du manuel des procédures Groupe
- ▲ Mise en place d'une gestion de trésorerie Groupe
- ▲ Mise en place d'un contrôleur de gestion Groupe au 1er juillet 2011, suite au départ du titulaire du poste début 2010.
- ▲ Elargissement des travaux collaboratifs avec le comité d'audit
- ▲ Evolution de la cartographie des risques
- ▲ Elargissement de la compétence des collaborateurs au niveau administratif, comptable, social et financier afin de supprimer tout monopole de compétences
- ▲ Finalisation du nouveau socle technologique novateur : Acteos Generation Technical Framework
- ▲ Réflexion sur les modalités d'immobilisation et d'amortissement des frais de développement au niveau d'Acteos France et du Groupe Acteos.

Le Président du Conseil d'Administration,
Joseph FELFELI



5.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ACTEOS S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul et Arras, le 27/04/2011

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Christian de BRIANSON
Associé

S.A.R.L. CAEC
Gérard SIMON
Associé

6. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE

6.1 Ordre du jour et projet de résolutions

6.1.1 A caractère ordinaire

- ▲ Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- ▲ Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- ▲ Affectation du résultat de l'exercice,
- ▲ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- ▲ Renouvellement du commissaire aux comptes titulaire,
- ▲ Renouvellement du co-commissaire aux comptes titulaire,
- ▲ Renouvellement du commissaire aux comptes suppléant,
- ▲ Renouvellement du co-commissaire aux comptes suppléant,
- ▲ Renouvellement de Monsieur Joseph FELFELI en qualité d'administrateur,
- ▲ Renouvellement de Monsieur Dieter NEUMANN en qualité d'administrateur,
- ▲ Nomination de Monsieur Feridun AKPINAR en qualité d'administrateur,
- ▲ Nomination de Madame Nathalie POISSONNIER en qualité d'administrateur,
- ▲ Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,

6.1.2 A caractère extraordinaire

- ▲ Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes,
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public,
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription par placement privé,
- ▲ Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- ▲ Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- ▲ Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
- ▲ Pouvoirs pour l'accomplissement des dépôts et des formalités.

6.2 Projet de résolutions pour l'AGM du 10 juin 2011

Nous proposons à votre vote les projets de résolutions suivants

6.2.1 Projet de résolutions à caractère ordinaire

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 949 558,30 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 10.634. euros, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

SECONDE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un résultat net comptable (part du groupe) de 574.346 euros.



TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Origine

Bénéfice de l'exercice 949 558,30 €

Affectation

Au compte « autres réserves ».....949 558,30 €

Qui se trouve ainsi porté de la somme
de 782.736,16 euros à 1.732.294,46 euros

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

QUATRIEME RESOLUTION - RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées et les conventions anciennes dont l'application s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

CINQUIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le Cabinet Artésien d'Expertise Comptable, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée et de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES
domicilié 185 avenue Charles de Gaulle, 92524 NEUILLY SUR SEINE
représenté par Monsieur Philippe SOUMAH

SIXIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler la Société KPMG, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée et de nommer aux fonctions de Co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

le Cabinet « ALEXANDRE MINOT AUDIT & CONSEILS »
domicilié 25 avenue du Maréchal Foch à LAON (02000)
représenté par Monsieur Alexandre MINOT

SEPTIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler Monsieur Hubert GUERIN, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, et de nommer aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

le Cabinet BEAS
domicilié 7-9 Villa-Houssay 92524 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX.

HUITIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler Monsieur Yves GOUHIR, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, et de nommer aux fonctions de Co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

le Cabinet Sébastien GROSSO,
domicilié 40 rue de Marquillies, 59000 LILLE.

NEUVIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DE MONSIEUR JOSEPH FELFELI EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Joseph FELFELI, en qualité d'Administrateur pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION – RENOUELEMENT DE MONSIEUR DIETER NEUMANN EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Dieter NEUMANN, en qualité d'Administrateur pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR FERIDUN AKPINAR EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Feridun AKPINAR, demeurant à LOMPRET (59840) – 14 allée du Petit Trot, en qualité d'Administrateur en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DOUZIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MADAME NATHALIE POISSONNIER EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de nommer Madame Nathalie POISSONNIER, demeurant à PARIS (75016) – 44 rue de l'Assomption, en qualité d'Administrateur en adjonction des membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

TREIZIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social (soit sur la base du capital actuel au 31 décembre 2010 : 147.761 actions), le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 11 juin 2010 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 8 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1.182.088 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

6.2.2 Projet de résolutions à caractère extraordinaire

QUATORZIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETEES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 10 juin 2013, la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

QUINZIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) - DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES ET/OU PRIMES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délégué au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
2. Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 3.000.000 d'euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

SEIZIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) - DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délégué au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des

actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros.
Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :
a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les ¾ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) - DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR OFFRE AU PUBLIC

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
 Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dix-huitième résolution
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil

- d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
 6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
 7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
 8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
 9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-HUITIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) - DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR PLACEMENT PRIVE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an. Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dix-septième résolution.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) – AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES EMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

VINGTIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) - DELEGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL DANS LA LIMITE DE 10 % EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.
5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION (EXTRAORDINAIRE) - DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS RESERVEES AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL ET L225-129-6 ET L225-138-1 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION (ORDINAIRE) – POUVOIRS POUR LES DEPOTS ET FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL

7.1 Renseignements de caractère général sur la société

ACTEOS est une société anonyme à conseil d'administration créée le 11 décembre 1986 dont le siège social est situé 2-4 rue Dufloy - 59100 Roubaix – France – Tel : 03.20.11.44.64, enregistré au registre du commerce de Roubaix – Tourcoing sous le numéro B 339 703 829.

Sa durée est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 25 janvier 2087 sauf prorogation ou dissolution anticipée

La société a pour objet (Article 2 des statuts), tant en France qu'à l'étranger :

- ▲ la prestation de services techniques en informatiques, et notamment :
 - l'intégration de solutions informatiques globales dédiées à la gestion de la chaîne logistique au niveau opérationnel, incluant la prestation de conseil, de formation, de maintenance et de service après-vente,
 - la conception et la mise au point de tout matériel et logiciel nécessaire à la mise en œuvre des solutions informatiques préconisées,
 - l'édition de logiciels et de progiciels,
 - la commercialisation de matériels, de logiciels et de progiciels.
- ▲ la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés brevets concernant ces activités.
- ▲ Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Description des organes d'administration, de direction et de direction générale (Cf point 4.6)

- EXERCICE SOCIAL : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Mode de convocation (art. 27 des statuts)

Les convocations sont faites soit par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ; les convocations sont également adressées par lettre ordinaire adressée au titulaire d'actions nominatives et par lettre recommandée si les actionnaires qui en ont fait la demande ont adressé à la société les frais de recommandation.

Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertions et la date de l'assemblée est de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à toute assemblée générale par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard lors de la convocation des actionnaires eux-mêmes.

Conditions d'admission (art. 29 des statuts)

1) Tout actionnaire, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-propriétaire, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles, et à la condition que le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, les titres soient enregistrés comptablement soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire

souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre un tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

3) Sous réserve des dispositions de l'article 13 des statuts relatives à la reconnaissance d'un droit de vote double, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure visée à l'article 24.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire réglementé. Les formulaires ne donnant aucun sens au vote ou exprimant une abstention sont considérés comme votes négatifs.

Quorum et majorité de l'assemblée générale ordinaire (art. 32 et 34 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale, réunie sur deuxième convocation, délibère valablement quel que soit le nombre d'actions représentées. Dans les deux cas, les délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

Sous réserve des exceptions prévues par la loi pour certaines augmentations de capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, elle ne délibère valablement que si les actionnaires possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Dans les deux cas, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le quorum que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

7.2 Renseignements en matière sociale, environnementale et développement durable

Depuis sa création en 1986, Acteos a toujours été sensible à la qualité de ses prestations, à la satisfaction de ses clients, et à la compétence de ses collaborateurs en faisant toujours preuve de responsabilité sociale et environnementale.

En 2011, Acteos engage les démarches pour adhérer au Pacte mondial des Nations Unies afin de soutenir et appliquer dans sa propre sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et la lutte contre la corruption.

Les 10 principes énoncés dans le cadre de ce pacte s'inspire de :

- La déclaration des droits de l'homme
- La déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail
- L'organisation internationale du travail
- La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- La convention des Nations unies contre la corruption

Les 10 principes s'articulent de la manière suivante :

-Droits de l'homme :

1. L'entreprise est invitée à promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international.
2. L'entreprise ne doit pas se faire complice de violations des droits fondamentaux.

-Normes de travail :

3. L'entreprise doit respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.
4. L'entreprise doit participer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. L'entreprise doit participer à l'abolition effective du travail des enfants.

6. L'entreprise doit participer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

-Environnement :

7. L'entreprise est invitée à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

8. L'entreprise est invitée à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9. L'entreprise est invitée à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- Lutte contre la corruption :

10. L'entreprise est invitée à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

7.3 Renseignements sur le capital

7.3.1 Capital social

Le capital de la société est statutairement de 1 477 603,5 €

Le capital est divisé en 2 955 207 actions au début de l'exercice et est identique à la fin de l'exercice 2010.

Actions d'un nominal de 0,5 € chacune.

En 2010, aucune action n'a été créée et par conséquent le nombre d'actions au 01 avril 2011 n'a pas enregistré de variations.

Les résolutions présentées à l'Assemblée générale mixte du 10 juin 2011 ont été établies sur la base du capital publié au 31 décembre 2010.

Les actions sont intégralement libérées.

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital, ni de nantissement de titres ou d'actifs.

7.3.2 Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises, et notamment au règlement de la même somme nette, pour toute répartition ou tout remboursement fait en cours de société ou lors de la liquidation.

En conséquence, toutes mesures devront être prises pour que chaque action bénéficie comme toutes les autres de toutes exonérations fiscales ou de toute prise en charge par la société d'impositions auxquelles les répartitions ou remboursements susvisés pourraient donner lieu.

Les actionnaires ne sont responsables des dettes sociales que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre quel qu'en soit le propriétaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Un droit de vote double est conféré à toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Ce droit s'applique dès le jour de cette assemblée à tous les actionnaires qui détiennent leurs actions depuis plus de deux ans, sous réserve que ces derniers informent expressément la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

7.3.3 Répartition du capital et droits de vote à la connaissance de la société

Actionariat de la société et droit de vote au 28 février 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nbre de droits de vote	% des droits de vote
Joseph FELFELI et famille	1 628 140	55,09%	3 256 280	72,49%
Autocontrôle	95 075	3,22%	0	0,00%
Autres actionnaires nominatifs	10 558	0,36%	14 216	0,32%
Public	1 221 434	41,33%	1 221 434	27,19%
TOTAL	2 955 207	100,00%	4 491 930	100,00%

Le nombre total de droits de vote net au 28/02/2011 est de 4 492 527 (porteur et nominatif)

La feuille de présence de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2010 fait apparaître 6 actionnaires inscrits au nominatif (dont un actionnaire représenté) qui représentaient 1 629 150 actions correspondant à 3 258 290 voix.

Sur les actionnaires nominatifs, quatre à la connaissance de la société sont domiciliés à l'étranger.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents.

Tout actionnaire disposant des titres au nominatif depuis plus de deux ans dispose d'un droit de vote double.

Droits de vote double (article 13 des statuts) :

Lors du vote aux Assemblées, chaque action donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Mixte en date du 25 mai 2000 a instauré, sous la condition suspensive de l'introduction des titres de DATATRONIC à la cote du Nouveau Marché, un droit de vote double bénéficiant à toute action détenue nominativement par un même actionnaire depuis 2 ans au moins sous réserve que celui-ci informe expressément la société par lettre recommandée avec AR.

Cette disposition est entrée en vigueur le 5 juillet 2000.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquels il bénéficie de ce droit.

La conversion des titres au porteur ou leur transfert sauf succession ou donation familiale fait perdre à l'action les droits de vote double dont bénéficiait l'actionnaire.

A la connaissance de la société, les actions inscrites au nominatif ne font pas l'objet d'un nantissement.

Il n'existe pas d'engagement de conservation en cours de validité concernant les actionnaires dirigeants.

Afin de limiter les abus pouvant être liés au contrôle de la société par un ou plusieurs actionnaires détenant une part importante et significative du capital (capital détenu de manière majoritaire par Joseph FELFELI : 55,07 %), 2 administrateurs indépendants siègent au sein du conseil d'administration et différents comités sont mis en place par la société.

Il n'existe pas d'accord pouvant entraîner un changement de contrôle de la société.

Les statuts ne prévoient aucune disposition particulière en matière de franchissement de seuil.

Les seuils légaux sont seuls applicables.

7.3.4 Evolution de capital social au cours des 3 dernières années

Date	Montant cumulé			Nature des opérations	Augmentation de capital	Nombre d'actions créées
	En capital	En titres	Nominal			
Exercice 2010	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €	Levée d'options de souscription d'actions	0 €	0
Exercice 2009	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €	Levée d'options de souscription d'actions	0 €	0
Exercice 2008	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €	Levée d'options de souscription d'actions	55 747,50 €	111 495

7.3.5 Capital autorisé non émis

Cf point 3.1.7 tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations pendant l'exercice 2010.

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					En capital	En titres	nominal
Exercice 2008	Levée d'options de souscription d'actions	55 747,50 €	104 668	111 495	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €
Exercice 2009	Levée d'options de souscription d'actions	0 €	0	0	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €
Exercice 2010	Levée d'options de souscription d'actions	0 €	0	0	1 477 603,5 €	2 955 207	0,50 €

7.3.6 Rachat par la société de ses propres actions

En raison des programmes de rachat d'actions successifs mis en œuvre, ACTEOS détient au 31 mars 2011 : 99 624 actions de la société, soit 3,37 % du capital.

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 11 juin 2010

L'assemblée générale a autorisé, pour une période qui a commencé le 11 juin 2010 pour s'achever 18 mois après la date de l'Assemblée Générale mixte, soit le 10 décembre 2011 à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite de 2% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel au 31 décembre 2009 : 59 104 actions. Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2009.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa douzième résolution à caractère extraordinaire

Par ailleurs, l'assemblée générale a décidé de limiter la part maximale du capital affectée à cet objectif à 2 % du capital social soit 59 104 actions au maximum (au 31 décembre 2009) et a décidé de fixer le prix maximum d'achat par action à 15 €.

Les achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Ces opérations peuvent être notamment effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation boursière.

Toutefois, la société a précisé qu'elle n'entendait pas recourir à des produits dérivés.

La société ne peut à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

Un descriptif du programme de rachat a été publié en vue de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres.

Bilan du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 11 juin 2010

Dans le cadre de ce programme, il a été racheté au 31 mars 2011, 66 715 actions représentant 2,26 % du capital social pour un prix moyen de 2,62 € et il a été vendu 77 777 actions représentant 2,63 % du capital social à un prix moyen de 2,64 €.

7.3.7 Note d'information relative au descriptif de programme de rachat

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société ACTEOS.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 10 juin 2011 et sera publié à la même date.

L'avis de convocation sera publié au BALO du 29 avril 2011.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2011

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 99 624 représentant 3,37 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 32 517
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 67 107
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

Au 31/03/2011	Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	Néant	66 715	Néant	77 777
Échéance maximale moyenne (1)	Néant	1 mois	Néant	1 mois
Prix d'exercice moyen (2)	Néant	2,62	Néant	2,64

* Les positions ouvertes comprennent les achats ou les ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

▪ **Nouveau programme de rachat d'actions**

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 10 juin 2011
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5 % du capital (soit 147.761 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 99 624 (soit 3,37 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 195 897 actions (soit 6,63 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 8 euros
- **Montant maximal du programme** : 1.182.088 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs** :
 - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ACTEOS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
 - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 10 juin 2011 soit jusqu'au 09 décembre 2012.

La présente publication est disponible sur le site de la société ACTEOS www.acteos.com

Pour toute information : Thi thu DO, 03 20 11 44 60, tt.thaodo@acteos.com.

7.3.8 Capital potentiel

▪ **Options de Souscription d'Actions (cf point 7.4)**

▪ **Options d'achat d'actions :**

L'Assemblée Générale du 28 décembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés, en une ou plusieurs fois, pendant une période de 36 mois, un plan d'options d'achat d'actions dans les limites légales existantes.

Ce plan n'a pas été mis en œuvre.

L'assemblée générale mixte du 11 juin 2010 a autorisé le conseil d'administration à consentir aux dirigeants sociaux et aux salariés de la société (ou des sociétés qui lui sont liées) ou de certains d'entre eux, des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter 11 juin 2010.

Le conseil d'administration en date du 11 juin 2010 a accordé 10 000 options de souscription d'actions.

▪ **Tableau de Synthèse des options émises (Cf point 7.4 : Rapport spécial sur les options de souscription)**

▪ **Autres titres donnant accès du capital : néant**

▪ **Participation des salariés** : A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du code de commerce représentait une quote-part non significative du capital social de la société inférieure à 0,5 % (les droits de vote représentant donc 0.00 %).

7.3.9 Répartitions statutaires des bénéfices (art 38 et 39 des statuts) et dividendes

Art. 38 – Résultats : Les bénéfices sont constitués par les produits nets de l'exercice sous déduction des frais et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé 5% au moins de leur montant pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi.

Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la « réserve légale » atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et des sommes à porter en réserves en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

Art. 39 – Affectation : S'il résulte des comptes de l'exercice tels qu'ils sont approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable suffisant, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Elle fixe les modalités de la distribution, tant sur le plan des affectations que sur celui des mises en paiement qui ne peuvent être effectuées qu'en numéraire.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves.

Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'assemblée ou par le conseil d'administration dans un délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés si les conditions prévues par la loi sont au préalable remplies.

Sauf ce qui est dit ci-dessus, les fonds de réserves sont destinés à faire face aux besoins de trésorerie de la société. Ils sont investis comme le conseil d'administration le juge le plus utile pour la société.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution de réserves ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Au cours des trois derniers exercices il n'ya pas eu de dividendes payés.

Tout dividende non réclamé dans un délai de 5 ans à compter de sa date de mise en paiement est prescrit et doit être reversé à l'Etat (Code du domaine de l'état art. L. 27 et R. 46).

ACTEOS envisage pour l'avenir la distribution d'un dividende dès lors que les résultats distribuables le permettront.

La société entendant s'autofinancer, le dividende portera sur la fraction du résultat distribuable excédant l'augmentation du besoin en fonds de roulement généré par son développement.



7.4 Rapport spécial sur les options de souscription

7.4.1 Etat au 31.12.2010 des options de souscription (I225-184 al 1) attribuées aux salariés du groupe Acteos (sous réserve des options caduques)

	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16
Date de l'Assemblée Générale	14/06/2005	14/06/2005	14/06/2005	14/06/2005	14/06/2005	12/06/2009
Date du Conseil d'Administration	10/05/2007	12/02/2008	04/12/2008	02/04/2009	02/04/2009	11/06/2010
Options émises	10 000	15 000	25 000	45 000	15 000	10 000
Nature	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA
Nombre	10 000	15 000	25 000	45 000	15 000	10 000
dt mbres du Comité de Direction	0	10 000	0	30 000	15 000	0
Nombre de membres concernés	1	2	5	6	3	0
Administrateur	10 000	0	0	0	0	0
Salarié n°1	0	10 000	5 000	10 000	5 000	10 000
Salarié n°2	0	5 000	5 000	5 000	5 000	0
Date de départ d'exercice	11/05/2011	12/02/2012	04/12/2012	02/04/2013	02/04/2013	11/06/2014
Date d'expiration d'exercice	11/05/2012	12/02/2013	04/12/2013	02/04/2014	02/04/2014	11/06/2015
Prix d'exercice	4,80	2,69	1,42	1,48	1,48	2,49
Modalités						
Nombre d'options levées	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options annulées	0	0	5 000	0	0	0
Nombres d'options restantes	10 000	15 000	20 000	45 000	15 000	10 000

7.4.2 Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2010 (225-184 al 2)

Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux au cours de l'année 2010

7.4.3 Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2010 (225 – 184 al 2)

Aucune option n'a été exercée par les mandataires sociaux au cours de l'année 2010

7.4.4 Options consenties durant l'année 2010 aux dix premiers salariés du groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé : (225 – 184 al 3)

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 16
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	10 000	2,49	10 000
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés dont le nombre d'options achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	Néant	Néant

7.4.5 Options exercées durant l'exercice 2010 par les dix salariés non mandataires du groupe dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225 – 184 al 3)

Les dix salariés, détenant au 31 décembre 2010, le plus grand nombre d'options, n'ont pas effectué de levées d'options durant l'exercice 2010.

7.5 Rapport spécial sur les actions gratuites

L'AGM du 14 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société aux membres du personnel (et/ou certains mandataires sociaux) et ce dans la limite de 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration et pour une durée maximale de 38 mois. .

Dans sa délibération du 5 mai 2006, faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale précitée, le Conseil d'Administration a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur 5.000 actions à attribuer à un salarié assumant les fonctions de responsable Développement au sein de la filiale ACTEOS LIBAN (filiale détenue à concurrence de 99 % du capital et des droits de vote par la Société).

Les conditions fixées pour l'attribution de ces actions ont été réalisées le 5 mai 2010. En conséquence, le Conseil d'Administration du 15 décembre 2010 a attribué lesdites actions au salarié concerné en les prélevant à due-concurrence sur les actions auto-détenues.



TREIZIEME RESOLUTION (ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2005) – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE (ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

Des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce ou de certaines catégories d'entre eux,

Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le conseil d'administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui seront confiés à l'effet de :

Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées ou réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

Constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

Décider le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,

Prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

Et généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Voix pour : 3.171.070

Voix contre : 0

Abstention : 0

7.6 Marché des titres de l'actions Acteos

7.6.1 Informations générales

Place de cotation : Actions Nyse Euronext Paris - Eurolist

Code Euroclear : 7686

Code ISIN : FR0000076861

Nombre d'actions cotées : 2 955 207 (au 31/12/2010)

7.6.2 Précisions sur l'évolution du cours en 2010

■ Historique du cours de l'action sur l'année 2010

1er semestre 2010	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin
Volume des transactions en nb titres	164 105	70 282	106 005	404 920	313 812	99 707
Cours le plus élevé en €	2,65	2,40	2,55	3,10	2,92	2,68
Cours le plus bas en €	2,22	2,15	2,18	2,5	2,06	2,20
Dernier cours du mois en €	2,55	2,26	2,45	2,89	2,68	2,54
2eme semestre 2010	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
Volume des transactions en nb titres	59 034	32 113	43 690	74 662	212 534	50 584
Cours le plus élevé en €	2,76	2,69	2,59	2,52	2,79	2,71
Cours le plus bas en €	2,28	2,34	2,37	2,28	2,51	2,38
Dernier cours du mois en €	2,69	2,37	2,42	2,51	2,71	2,51

(Source investir)

■ Historique du cours de l'action sur les 3 premiers mois de l'année 2011

1er semestre 2011	Janv	Fev	Mars
Volume des transactions en nb titres	271 090	226 657	145 137
Cours le plus élevé en €	3,20	3,13	3,10
Cours le plus bas en €	2,48	2,75	2,52
Dernier cours du mois en €	3,19	3,06	2,80

7.6.3 Evolution du cours sur les 12 derniers mois



(Source euronext – historique du cours / graphique)

7.6.4 Contrat de liquidité

Un contrat d'animation et de liquidité a été conclu pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction le 1er juillet 2003 avec la société PORTZAMPARC et ce conformément aux normes AFEI.



7.7 Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Date	Thème	Lieu de consultation
12/01/2010	Bilan semestriel 2009 contrat de liquidité	Hugin
29/01/2010	Communiqué rapport trimestriel (4ème trimestre)	www.acteos.com ; www.amf-France.org
29/01/2010	Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2009 et annuel	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
15/02/2010	Communiqué : Acteos remporte un contrat majeur avec Schiever	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
02/04/2010	Résultats annuels 2009	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
03/05/2010	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
07/05/2010	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO
07/05/2010	Acteos : nouveau site internet	Euronext, diffusion réglementaire
27/05/2010	Avis de réunion Assemblée Générale	www.acteos.com
28/05/2010	Modalités de mise à disposition des documents AG	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
28/05/2010	Communiqué presse : document de référence 2009	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
28/05/2010	Document de référence 2009	www.acteos.com ; www.amf-France.org
02/06/2010	Demande de carte d'admission	www.acteos.com
08/06/2010	Acteos organise son 7ème club utilisateurs	Euronext, diffusion réglementaire
10/06/2010	Nombre total des droits de vote AGM du 11 juin 2010	www.acteos.com
10/06/2010	Acteos renforce sa qualité de service via la certification APICS de son équipe support	Euronext, diffusion réglementaire
11/06/2010	Acteos : nouveau contrat de 1,8 M€ en Allemagne	Euronext, diffusion réglementaire
25/06/2010	Total des droits de vote AGM du 11 juin 2010	BALO
30/06/2010	Comptes annuels	BALO
07/07/2010	Acteos : succès de l'offre SAAS	Euronext, diffusion réglementaire
12/07/2010	Bilan semestriel (30/06/2010)	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
02/08/2010	Chiffre d'affaires 2ème trimestre et 1er semestre 2010	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
07 au 13 août 2010	Nomination d'un nouvel administrateur	Gazette
10/08/2010	Procès verbal AGM	www.acteos.com
31/08/2010	Résultats 1er semestre	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
07/09/2010	Acteos mesure la performance et la qualité du code de ses logiciels	Euronext, diffusion réglementaire
20/09/2010	Bilan : fin de contrat liquidité conclu avec Portzamparc	www.acteos.com
07/10/2010	Communiqué de presse : rapport financier semestre 1 et rapport financier semestre 1	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
18/10/2010	Paris Store choisit Acteos pour piloter ses entrepôts	Euronext, diffusion réglementaire
01/11/2010	Chiffre d'affaires 3ème trimestre 2010	www.acteos.com ; euronext
23/11/2010	Rectification article paru dans la tribune le 19 novembre 2010	Euronext
29/11/2010	Acteos remporte le prix NSYE Euronext Région Grand Nord	Euronext
21/12/2010	Acteos : agenda 2011, dates de publication au titre de l'exercice 2011	Euronext
25 au 31/12/2010	Démission d'un administrateur	Gazette
17/01/2011	Bilan semestriel (31/12/2010)	www.acteos.com ; euronext
17/01/2011	Acteos remporte 3 nouvelles références significatives	Euronext
31/01/2011	Chiffre d'affaires 2010	Euronext
01/02/2011	Chiffre d'affaires 4ème trimestre 2010 et annuel	www.acteos.com
25/03/2011	Acteos lance une version retail de sa solution transport	Euronext
30/03/2011	Version modifiée du calendrier financier	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire
26/04/2011	Résultats annuels 2010	www.acteos.com ; euronext, diffusion réglementaire

7.8 Documents accessibles au public

Nous attestons par la présente que durant toute la validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés sur support physique au siège social de la société :

- ▲ les statuts, rapports, procès-verbaux d'assemblées générales;
- ▲ les informations financières pour les exercices 2008, 2009 et 2010

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent rapport annuel :

Exercice 2008 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 :

- ▲ les états financiers sociaux 2008,
- ▲ les états financiers 2008 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2007,
- ▲ l'analyse des résultats 2008,
- ▲ le rapport du président du conseil d'administration sur les travaux du conseil, le contrôle interne et la gestion des risques
- ▲ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- ▲ le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne,

Exercice 2009 :

Sont inclus dans le rapport annuel sur l'exercice 2009 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mai 2010 :

- ▲ les états financiers sociaux 2009,
- ▲ les états financiers 2009 établis selon les normes comptables internationales en vigueur en 2008,
- ▲ l'analyse des résultats 2009,
- ▲ le rapport du président du conseil d'administration sur les travaux du conseil, le contrôle interne et la gestion des risques
- ▲ le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, le rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société ACTEOS et le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- ▲ et le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne



TABLEAU DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Le rapport annuel étant enregistré comme document de référence visé par l'Autorité des Marchés Financiers, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros de page où figurent les renseignements demandés.

Chapitre	Information	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	
1.1.	Personnes responsables du document de référence	14
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document	15
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1.	Coordonnées des contrôleurs légaux des comptes	15-16
2.2.	Démission	15-16
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1.	Informations financières historiques	6
3.2.	Informations sélectionnées pour les périodes intermédiaires	n/a
4.	FACTEURS DE RISQUES	51 et suite
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	99
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	99
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	99
5.1.4.	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	99
5.1.5.	Événements importants dans le développement des activités	3 – 8 à 14
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Principaux investissements réalisés	7
5.2.2.	Principaux investissements en cours	7
5.2.3.	Principaux investissements que la société compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	7
6.	APERCU DES ACTIVITES	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	Nature des opérations de la société et principales activités	8 à 11
6.1.2.	Nouveau produit et / ou service	8 à 11
6.2.	Principaux marchés	13 - 14
6.3.	Évènements exceptionnels	14
6.4.	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	51 et suite - 54
6.5.	Position concurrentielle	13 - 14
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Description du groupe	3 – 4
7.2.	Liste des filiales importantes (nom, pays d'origine et pourcentage de capital)	3 - 4 + note 3 comptes sociaux
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisation corporelle importante ou planifiée	7-31-29-59-60
8.2.	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la société de ces immobilisations	7
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1.	Situation Financière	17 et suite – 48-49
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants	17-48-49
9.2.1.	Raison des changements importants du chiffre d'affaires	18 – 46 - 47
9.2.2.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale,... pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la société	55
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Capitaux à court et long terme : Cf comptes consolidés	55 - 56

Cf comptes sociaux	29 - 40
10.2. Source et montant des flux de trésorerie, description des flux de trésorerie cf comptes consolidés et cf comptes sociaux	57-61 45
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	17 - 70 -49 - 45
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations	n/a
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements aux points 5.2.3 et 8.1	n/a
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	7 - 8 - 18 - 53
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du document	17 - 49 - 51
12.2. Tendance, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'entreprise, au moins pour l'exercice en cours	17 - 49 - 51
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
13.1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la société a fondé sa prévision ou son estimation	n/a
13.2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	n/a
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Informations sur les organes d'administration et de direction	25 - 26
14.2. Arrangement, accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, autres	25 - 26
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération et avantages	26 à 28
15.2. Montant des sommes provisionnées pour le versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	81
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Mandats	25
16.2. Contrats de service	80
16.3. Comité de l'audit et comité de rémunération	86
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	86
17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés, répartition par type d'activité et par site	6 - 18 -19 - 50 - 75
17.2. Participations et stocks options	26 - 27
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la société	22 -23
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Principaux actionnaires	19 - 102
18.2. Notion de droits de vote différents	102
18.3. Contrôle de la société	102
18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	102
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	Cf rapport spécial p 82
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques consolidées	Comptes consolidés – comptes sociaux
20.2. Informations financières Pro forma	n/a
20.3. Etats financiers : consolidés sociaux	55 à 75 29 à 46
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	47-76
20.5. Date des dernières informations financières	
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7. Politique de distribution des dividendes	105
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	55
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	50
21. INFORMATIONS	
21.1. Capital social	



21.1.1.	Nombre d'actions autorisées	101
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	101
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions	101
21.1.4.	Montant des VM convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	n/a
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et ou obligation attachée au capital souscrit mais non libéré	20
21.1.6.	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	n/a
21.1.7.	Historique du capital social	102
21.2.	Actes constitutifs	
21.2.1.	Objet social 99	
21.2.2.	Disposition des statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction	77-78
21.2.3.	Droits et privilèges et restrictions aux actions	101
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	102
21.2.5.	Convocations aux assemblées générales et condition d'admission	99-100
21.2.6.	Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	102
21.2.7.	Franchissement de seuils	n/a
21.2.8.	Conditions imposées par les statuts plus strictes que celles imposées par la loi concernant les modifications du capital	n/a
22.	CONTRATS IMPORTANTS	n/a
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	n/a
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	109
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	note 3 comptes sociaux et annexe comptes consolidés



RENSEIGNEMENTS DIVERS SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANTE

ACTEOS

2-4 rue DufLOT

F-59100 ROUBAIX

T. : + 33 (0)3 20 11 44 64

F. : + 33 (0)3 20 11 44 65

Internet : www.acteos.com

Email : acteos@acteos.com

N° T VA : FR 36 662 049 840

Président Directeur Général : Joseph FELFELI

ACTEOS GmbH & Co KG (anciennement dénommée COHSE)

Talhofstrasse, 30a

D-82205 GILCHING

T. : + 49 (0)8105 3851 0

F. : + 49 (0)8105 3851 12

Internet : www.acteos.com

Email : acteos@acteos.com

N° T VA : DE 128219444

Co-gérants : Joseph FELFELI, Dieter NEUMANN

ACTEOS Beteiligungs GmbH

Talhofstrasse 30a.

D-82205 GILCHING

T. : + 49 (0)8105 3851 0

F. : + 49 (0)8105 3851 12

N° T VA : DE 222776854

Gérant : Joseph FELFELI

ACTEOS Liban SARL

Al Shaya Plaza Center

Zalka

Beyrouth

Liban

T. : + 961.1.871134

F.: + 961.1.871137

N° T VA : 601 631 1082

Gérant : Joseph FELFELI



GLOSSAIRE

- **Chaîne logistique**

Ensemble de moyens de transport, de manutention, de convoyage et de systèmes d'information mis en œuvre pour mouvoir les produits et réguler les flux.

- **Editeur de progiciels**

Concepteur et réalisateur de progiciels.

- **GPS**

Système de localisation par satellite

- **GSM**

Système de communication cellulaire.

- **Intégration de solutions**

Maître d'œuvre dans la mise en place de solutions informatiques.

- **Progiciels**

Logiciels standards fortement configurables.

- **SCE**

Supply Chain Execution : exécution de la chaîne logistique.

- **SCM**

Supply Chain Management : gestion de la chaîne logistique. Concept qui décrit l'ensemble des outils matériel et logiciel à mettre en œuvre pour garantir la disponibilité totale des produits aux consommateurs à moindre coût.



Notes



Notes